

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : le Lieutenant-Colonel de Thomasson	314
L'adaptation des Etats du Levant sous mandat français à la Guerre. Textes et faits.	315
La Topographie indochinoise en 1938, par Edouard DE MARTONNE	317
Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M.	321
La guerre sino-nippone (<i>Suite et fin</i>), par Henri BRENIER	323
Le rattachement du Yen japonais au Dollar, par Edouard PAYEN	332
Les Etats-Unis et les Philippines, par P. B. DE LA BROUSSE	333
Variétés. — A la recherche du Dalaï-Lama, par P. M.	335
Indochine. — Décisions administratives. — L'Indochine économique à la veille de la Guerre. — Le loyalisme annamite. — Le 11 novembre. — Au Conseil Colonial de la Cochinchine. — Les sentiments patriotiques à la Cour d'Annam. — L'aide aux industries familiales. — Sessions des Assemblées locales du Tonkin. — L'école d'Art de Pnompenh.	336
Levant. — Une conférence économique interalliée à Alexandrie. — L'accord tripartite d'Ankara et l'économie syrienne. — Suppression de l'octroi entre Syrie et Liban. — Les commerçants syriens en Guinée française. — L'apaisement en Palestine. — Pour l'assainissement de la région du Houlé. — La Transjordanie et la Guerre. — L'adaptation de l'Irak à l'état de guerre. — Ratification de l'accord tripartite. — Les négociations turco-soviétiques d'octobre. — Un récent effort allemand en direction des Détroits. — Une mission diplomatique saoudienne à Paris.	341
Extrême-Orient. — Généralités. Recensement chinois hors de Chine.	341
Chine. Chiffres de population et de commerce. — Situation des cotonnades.	344
Japon. Le Japon au B. I. T. — La Corée industrielle.	345
Bibliographie	346
Table des matières publiées dans l'année 1939 de l'Asie Française.	347

A NOS ADHÉRENTS

La période que nous traversons, les événements que nous vivons depuis les derniers jours d'août sembleraient devoir nous dispenser de retenir un instant l'attention de nos amis sur l'effort que le Comité de l'Asie française fournit depuis le début du *XX^e* siècle. Mais, d'autre part, comment ne pas le faire en temps de guerre, à une époque où, pour répondre à l'appel de la Patrie, chacun travaille à restreindre ses dépenses et entend consacrer ses disponibilités à des œuvres d'intérêt national ?

Le moment est vraiment venu de rappeler à tous que le Comité de l'Asie française est une œuvre d'intérêt national. Depuis le jour où, voici quarante ans révolus, il fut fondé par Eugène Etienne, par le Général Levé, par Robert de Caix et par leurs amis, ce Comité frère de celui de l'Afrique française s'est toujours efforcé, de toutes les manières, de tenir ses adhérents au courant de tout ce qui se passait en Asie, et surtout de l'évolution politique, économique et sociale de ce continent, le plus vaste de notre planète. Il a toujours porté une attention particulière aux contrées asiatiques relevant de notre pays à un titre quelconque ; il en a suivi les progrès avec sollicitude et n'a jamais, d'autre part, cessé de surveiller, avec vigilance, les agissements des Puissances étrangères désireuses de se faire une place et de se créer à notre détriment un domaine d'influence dans le Levant ou en Extrême-Orient.

Des études comme celles qu'au début même de cette année, l'Asie française a publiées sur les visées allemandes vers l'Est asiatique aussi bien qu'européen, celles que, depuis les débuts de l'« incident » sino-japonais, elle a données sur les forces, les ressources et les aspirations des Puissances belligérantes, celles aussi que ses différents fascicules mensuels contiennent sur l'Indochine et sur les pays du Levant sous notre mandat suffisent à montrer comment le Comité de l'Asie française remplit, aujourd'hui encore, le programme que lui ont tracé ses fondateurs ; sous une forme impartiale et sereine, et avec une rigueur et une précision toutes scientifiques, il entend servir la Patrie et faire une œuvre éminemment nationale.

Mais il ne saurait l'accomplir sans être soutenu de toutes les manières par ses amis. Rares sont, aujourd'hui, ceux qui ont, dès le lendemain de la fondation du Comité, encouragé ses efforts et applaudi à son initiative ; mais les ouvriers de la première heure ont recruté des continuateurs et nous ont obtenu de nouvelles

adhésions. A ceux-là, anciens et nouveaux venus, nous demandons aujourd'hui plus que jamais de nous garder toute leur sympathie, ... une sympathie agissante qui nous gagne des recrues, qui fasse connaître notre bulletin, qui travaille à accroître nos moyens d'action, notre influence, notre rayonnement. Ainsi pourrions-nous, au cours même de la tourmente que nous traversons, continuer imperturbablement notre tâche, paraître de façon régulière, étudier avec soin et vigilance les transformations de grand continent asiatique, suivre, enfin, avec sollicitude les efforts de nos compatriotes pour y implanter, maintenir et développer notre influence, l'évolution des pays du Levant placés sous notre mandat et les progrès du bel empire que la France s'enorgueillit de posséder en Extrême-Orient.

Les sujets que ne traite pas la grande presse, mais qui sont de notre domaine, feront ici (cela va sans dire) l'objet d'études attentives. Ainsi l'Asie française fournira à ses lecteurs des renseignements qu'ils ne pourraient guère trouver ailleurs.

Les Souscriptions pour 1940

Le Comité de l'Asie Française prie ses adhérents de vouloir bien, dès maintenant et en tout cas le plus tôt possible, lui adresser leur souscription pour l'année prochaine 1940.

Il leur rappelle qu'ils ont liberté pleine et entière de fixer à leur guise le chiffre de leur cotisation ; mais il les prie de vouloir bien, en en déterminant le taux, tenir compte à la fois des charges toujours croissantes qui pèsent sur le Comité et des nécessités auxquelles il doit faire face dans un temps où, plus que jamais, les questions coloniales doivent être soigneusement étudiées et très constamment suivies. Que nos amis considèrent également que, malgré les charges nouvelles, et très sérieuses, résultant pour lui des récentes réformes sociales, puis des derniers décrets-lois et enfin de la Guerre, le Comité ne veut pas élever le taux de sa cotisation et qu'il s'impose, en agissant de la sorte, de très lourds sacrifices.

Seules, en effet, les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc., etc.) ainsi que pour les personnes recourant à l'intermédiaire des libraires, et les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents individuels assurent aux souscripteurs le service du Bulletin et permettent au Comité de disposer de quelques très faibles ressources pour son action et pour sa propagande. Pour l'Étranger, le prix de souscription est fixé à 125 francs.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. Pour atteindre également ce but, le service du Bulletin sera supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date de son échéance.

Les abonnements, qui sont annuels, peuvent d'ailleurs débiter à n'importe quel mois de

l'année. Quant aux souscripteurs qui enverront par avance leur cotisation, ils sont assurés que les sommes versées par eux seront affectées à la période succédant immédiatement à celle déjà réglée par leur versement antérieur.

Les soucriptions peuvent être adressées à **M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 21, rue Cassette, Paris-VI^e**, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, **Paris 19-00**.

Rappelons également à nos abonnés que, pour tout changement d'adresse, ils doivent nous envoyer 1 franc et, pour éviter toute erreur, joindre à cet envoi la dernière bande du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 10 de chaque mois ne pourront être effectués que le mois suivant.

LE COMITÉ

NOS MORTS

Le Lt-Colonel de Thomasson

Notre Comité a récemment perdu, avec le Lieutenant-Colonel de Thomasson, un de ses membres les plus fidèles et assidus. Tous ceux qui ont assisté à nos réunions ces dernières années se rappellent la part qu'il a prise à nos discussions.

Il avait été amené parmi nous comme directeur de la *Revue des questions diplomatiques et coloniales* que son fondateur, le général Levé, un des fondateurs de notre Comité, lui avait confiée. Depuis de longues années déjà, il avait étudié les questions de politique extérieure et la connaissance qu'il en avait contribua à lui faire donner le poste d'attaché militaire en Roumanie, Serbie, Monténégro.

Après avoir pris sa retraite, il écrivit beaucoup, non seulement dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, mais encore dans le *Journal des Débats* dont il fut pendant plusieurs années le chroniqueur militaire. Il donna en outre de nombreux articles à *La Croix*, au *Salut public* de Lyon, sans parler d'autres organes auxquels il donna une collaboration moins régulière.

Son esprit curieux, profondément cultivé, lui fit encore explorer d'autres domaines que ceux de l'art militaire et de la politique coloniale et internationale. Il s'intéressa à la philosophie, puis à la linguistique. C'est cette dernière science, et plus particulièrement la sémantique, qui attira sa curiosité pendant ses dernières années. Il lui consacra deux petits volumes pleins d'enseignements : *Curiosités de la langue française* et *Naissance et évolution de quatre cents mots et locutions*.

Dans le domaine de sa profession militaire, notre collègue avait publié, à côté de ses nombreuses études dans la presse quotidienne et les revues, *Le Revers de 1914 et ses causes* et *Les préliminaires de Verdun*.

L'adaptation à la Guerre des Etats du Levant sous mandat français

(Textes et Faits)

Les manifestations de loyalisme et d'amitié signalées dans notre dernier numéro prouvent l'unanimité des sentiments des populations du Liban et de la Syrie à l'égard de la puissance mandataire en présence d'un péril commun ; elles facilitent la tâche de la France dans l'adaptation des Pays sous mandat à l'état de guerre, mais elles lui en laissent l'entière responsabilité. Ses représentants l'ont parfaitement compris ; en complet accord, M. Gabriel Puaux, Haut-Commissaire, et le Général Weygand se sont attachés à supprimer les querelles intestines là où elles existaient et à donner aux Etats sous mandat une armature que, dans l'ère de transition où ils se trouvaient, ceux-ci ne pouvaient pas encore avoir. Nous réunissons ici, comme nous avons dit devoir le faire, les principaux textes qui montrent le travail méritoire et fécond accompli là-bas par les représentants de la France.

*
*
*

Voici d'abord, dans son intégralité, la déclaration adressée par M. Gabriel Puaux à la population libanaise à l'occasion de l'institution du régime politique du temps de guerre :

Les Libanais, sans distinction de religion et de rite, ont manifesté leur volonté de demeurer aux côtés de la France dans la guerre qui lui a été imposée. Ils savent que de l'issue de cette grande lutte dépend le maintien des valeurs spirituelles et des formes de vie auxquelles ils ont toujours été attachés. Berceau d'une illustre civilisation de l'antiquité, le Liban n'a jamais cessé d'être un trait d'union entre l'Occident et l'Orient, entre la société méditerranéenne et le monde asiatique, entre le christianisme et l'Islam, ces deux grandes religions universalistes qui condamnent l'orgueil et l'égoïsme de la race. Tous les Libanais savent que la victoire de la France peut seule assurer à leur pays le climat de liberté et de tolérance qui leur est cher.

La France, consciente de ses devoirs envers le Liban, tout en acceptant les concours qui se sont offerts, s'efforcera de maintenir dans le pays la même vie normale et ordonnée. Elle sait que les Libanais se prêteront avec discipline aux exigences de la défense nationale dont dépend leur propre sécurité. Ce qu'elle leur demande surtout, c'est de poursuivre dans le calme leur travail et d'intensifier leur labeur afin d'accroître la production du pays. Pour le ravitaillement local, pour les fournitures de l'armée, pour le développement des exportations, condition des achats à l'extérieur, il importe qu'aucun effort ne soit épargné, que toute parcelle de terre soit mise en valeur, que tous : industriels, commerçants et artisans, travaillent avec le plus grand rendement possible.

Ce labeur intensifié exige de profondes modifications dans le régime politique de l'Etat Libanais. L'heure n'est plus aux luttes des partis, aux rivalités des clans.

Il s'agit de travailler en silence et avec abnégation pour le bien public et non plus de chercher dans le partage des places, ou dans une répartition arbitraire des faveurs du pouvoir, les moyens de satisfaire aux

exigences toujours accrues des clientèles. Le Liban a besoin avant tout de la paix sociale et d'une bonne administration, soucieuse d'appliquer les lois et les règlements dans le seul intérêt de la collectivité nationale.

Une seconde nécessité s'impose : celle des économies. Les conséquences de la guerre sont onéreuses, même pour un pays qui se trouve, comme le Liban, presque entièrement dégagé du poids des charges militaires. Une réduction des dépenses publiques doit être réalisée sans délai. L'appareil gouvernemental actuel est trop lourd pour un Etat de 854.727 habitants. Un parlement de 60 membres lui coûte 105.843 livres. Un Cabinet de 7 Ministres représente une dépense de 32.785 livres. Le développement du fonctionnarisme, menace constante pour l'équilibre du budget, ne peut être enrayeré que par la refonte d'un régime qui n'a pas su limiter l'initiative des dépenses.

Il faut également que, dans une période aussi tragique, les décisions du Gouvernement soient promptes, car toutes les surprises sont possibles. La machine législative doit fonctionner avec souplesse et rapidité et se trouver prête à parer à toute éventualité.

Pour toutes ces raisons, sur la proposition du Haut-Commissaire, le Gouvernement de la République française, d'accord avec le Général Weygand, commandant en chef des forces de l'Orient Méditerranéen, a décidé de modifier, pour la durée des hostilités, le régime politique jusqu'ici en vigueur. La réforme comporte avant tout une simplification des pouvoirs et le visa du Haut-Commissaire pour tout acte législatif. Il ne s'agit pas d'une réforme définitive, mais d'un régime de guerre. Toutefois, sa mise en application constituera une expérience utile pour l'établissement du statut d'après-guerre. Le Haut-Commissaire se propose, dans ce but, de demeurer en contact avec les personnalités libanaises les plus représentatives, celles qui, par leur autorité spirituelle ou leur expérience des affaires, sont le mieux à même de lui faire connaître les sentiments et les besoins de leurs compatriotes.

Puisse, par cette réforme, le Liban demeurer étroitement associé, dans un esprit de confiance et d'amitié, au destin de la France éternelle.

Cette déclaration était suivie de l'arrêté déterminant le régime provisoire sous lequel doit vivre, pendant la durée de la guerre, la République libanaise. Les termes de cet arrêté sont les suivants :

Le Haut-Commissaire de la République Française,
Vu l'Acte de Mandat du 24 juillet 1922,

Vu le décret du Président de la République française du 23 novembre 1920 fixant les pouvoirs du Haut-Commissaire,

Vu l'article 90 de la Constitution de la République Libanaise ainsi conçu :

« Les pouvoirs établis par la présente constitution s'exerceront sous réserve des droits et des devoirs de la Puissance Mandataire, tels qu'ils résultent de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et de l'Acte de Mandat »,

Vu l'arrêté 1/L. R. du 4 janvier 1937, concernant la constitution de la République Libanaise ;

Vu l'arrêté N° 133/L. R. du 6 octobre 1937 concernant la durée des pouvoirs du Président de la République,

Vu le décret du Président de la République française du 2 septembre 1939, plaçant les Etats sous mandat dans la zone des armées,

Vu l'arrêté du Haut-Commissaire N° 223/L. R. du 9 septembre déclarant l'état de siège dans les territoires sous-mandat,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'application des articles de la constitution de la République Libanaise, concernant l'exercice du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif

est suspendue en ce que ces articles ont de contraire aux dispositions du présent arrêté.

ART. 2. — La Chambre des Députés est dissoute. Il ne sera pas procédé à de nouvelles élections.

ART. 3. — Les pouvoirs dévolus par la constitution au Président du Conseil des Ministres et aux Ministres seront exercés par un Secrétaire d'Etat nommé par arrêté du Haut-Commissaire.

Le Secrétaire d'Etat sera assisté d'un Conseiller français nommé par arrêté du Haut-Commissaire et d'un Conseil consultatif de gouvernement, composé des Directeurs des Services généraux du Gouvernement Libanais.

ART. 4. — Le Président de la République nommera aux emplois dont la liste sera fixée par arrêté du Haut-Commissaire. Les autres emplois seront à la nomination du Secrétaire d'Etat.

ART. 5. — Le Président de la République aura qualité pour prendre, sur la proposition du Secrétaire d'Etat, des décrets ayant force de loi, notamment en matière budgétaire. Les décrets législatifs seront pris avec la sanction du Haut-Commissaire, qui les rendra exécutoires.

ART. 6. — Vu l'urgence et conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté 96/S. du 14 avril 1925, le présent arrêté entrera en vigueur par voie d'affichage à la porte du Haut-Commissariat.

Beyrouth, le 21 septembre 1939.

Le Haut-Commissaire.

Il ressort de cet arrêté que le Président de la République libanaise demeure en fonctions. Ses principaux collaborateurs sont un ancien gouverneur des Colonies, M. Schoeffler, dont les Alaouites avaient naguère apprécié les grandes qualités et la compétence à titre de conseiller français et (nous l'avons déjà dit à la page 304), M. Abdallah Beyhoum comme secrétaire d'Etat, qu'assiste un « Conseil des Directeurs » des différents services généraux. En entrant en fonctions, celui-ci a déclaré « être pour tous et non pour un parti au détriment de l'autre » et devoir s'efforcer de servir ses compatriotes « à quelque confession qu'ils appartiennent ». En même temps, il a indiqué comme un devoir pour « tous les Libanais sans exception » de « renoncer aux querelles de clans et aux considérations de politique locale ».

* * *

C'est là un des points sur lesquels a également insisté le Haut-Commissaire de France au Levant dans le message qu'il a, au début d'octobre, par l'intermédiaire du micro, adressé au peuple libanais. Ce message est encore un document qu'il convient de reproduire ici :

Le peuple libanais attend de son nouveau Gouvernement qu'il crée, sous l'inspiration de la France, un nouvel ordre de choses. L'opinion exige, à juste titre, que la réforme de l'Etat ait comme première conséquence une meilleure administration des affaires publiques. Aussi est-ce autour de la question des fonctionnaires que se font jour, dès maintenant, les interrogations, les espoirs et les appréhensions.

Afin que ce problème ne fasse pas l'objet de vaines polémiques et de luttes partisans, il convient de préciser avec clarté comment il se pose et dans quel esprit il doit être résolu.

Il y a, quelle que soit la forme du Gouvernement, deux conceptions opposées du pouvoir. Pour les uns, celui ou ceux qui se sont rendus maîtres de l'Etat, que ce soit par la force ou par un plébiscite, n'ont pas d'autre devoir que de répartir les places et les faveurs entre ceux qui les ont aidés dans leur entreprise. Le Gouvernement demeure ainsi entre les mains d'un clan, d'une clientèle ou d'un parti, qui en exploite les bénéfices sans autre considération que l'intérêt particulier de ses affiliés.

Pour d'autres, au contraire, monarques ou émirs, chefs élus ou gouverneurs nommés, l'exercice du pouvoir comporte plus de devoirs que de droits. Ils se considèrent comme les premiers serviteurs de l'Etat et ils exigent de tous ceux qui sont placés sous leurs ordres que le service de la nation soit la seule règle de leur conduite. Passionnément dévoués à leur tâche, ils mettent leur honneur à faire régner l'ordre et la justice dans toutes les relations des citoyens avec l'Etat.

Tant que, dans un pays, cette conception désintéressée du pouvoir n'est pas entrée dans les mœurs, il est vain d'espérer une bonne administration. Les partis peuvent se succéder au Gouvernement ou s'allier pour y accéder, les funestes résultats sont les mêmes, puisque les intéressés ne songent qu'à se partager son bien, et non point à le faire fructifier pour tous.

De même, si, dans un pays de confessions diverses, les communautés religieuses recherchent uniquement une répartition proportionnelle des places et des emplois, sans rien voir au delà, l'ensemble de la nation n'en retirera aucun bienfait, car une étiquette confessionnelle ne suffit pas à assurer la valeur d'un fonctionnaire. A quoi peut-il servir d'additionner, puis de diviser par religions et par rites le chiffre des traitements touchés par l'ensemble des fonctionnaires ? Ce qu'il faut, c'est obtenir de ceux-ci un travail intelligent, honnête et rapide.

Une sage administration exige donc avant tout une réforme de l'esprit public. Telle est la vérité première dont il faut que les Libanais fassent l'objet de leur méditation. La France serait condamnée à échouer dans sa tâche si elle n'était point soutenue par une opinion libanaise éclairée autant que disciplinée.

Pour l'heure, le premier devoir est de réparer les erreurs qui ont été commises par l'esprit de parti dans l'organisation administrative de l'Etat. Le mot « d'épuration » est celui qu'on est naturellement tenté de prononcer dans la circonstance, mais encore faut-il définir ce qui est impur, et ce serait une injustice nouvelle que d'éliminer des agents uniquement parce qu'ils ont été nommés sous tel ou tel régime.

Les seuls critères dont il convient de s'inspirer sont ceux de la valeur morale et professionnelle. Il ne s'agit pas de prononcer des condamnations massives, de même que l'on ne saurait envisager de mettre brusquement hors de leurs bureaux des centaines de fonctionnaires uniquement par raison d'économie.

Chaque cas mérite d'être examiné individuellement à la lumière de quelques principes nettement définis qui vaudront pour tous.

Il faut espérer que l'accord se fera sur un point : la première tâche du Gouvernement doit être d'éliminer ceux qui ont commis des fautes contre l'honneur et la probité. Certaines procédures disciplinaires avaient été malencontreusement retardées ; elles seront reprises et conduites à terme avec décision. Il y a des dossiers lourds de fautes successives, peut-être trop facilement oubliés ; sans revenir sur le passé, il devra être tenu compte dorénavant des expériences faites, de telle sorte qu'à la moindre rechute l'exécution soit immédiate.

Moins coupables, mais également indésirables, sont les fonctionnaires qui, par incapacité ou négligence, ne se montrent pas à la hauteur de leur tâche. S'il s'agit de faiblesse ou d'usure physique, la mise à la retraite pour raison de santé s'impose. Dans le cas de déficience, soit de l'instruction, soit de l'intelligence, soit de l'énergie, l'agent devra être changé d'emploi et affecté à un travail proportionné à ses moyens.

Une revision est également nécessaire dans le cas d'avancements illégaux ou de nominations contraires aux dispositions de la loi.

Si, par exemple, un illettré a été, par fraude, chargé d'une fonction d'Etat, la justice exige qu'il soit destitué. Si un emploi inutile a été créé par pur favoritisme, il devra être supprimé.

Il est enfin une mise au point qui s'impose, celle de la question des retraites. Dans un pays où l'Etat civil a été longtemps incertain, d'étranges rajeunissements se sont produits dont l'administration ne doit pas être dupe plus longtemps. Chaque cas sera examiné à la lumière de certains faits faciles à établir. La décision prise sera irrévocable.

Toutes ces mesures doivent être prises le plus tôt possible et aucune considération politique ou confessionnelle ne doit en entraver l'exécution. Il convient, à cet égard, que les amitiés politiques s'imposent silence et que les autorités religieuses ne se laissent pas guider par une trop charitable bienveillance. Libre à chacun de pardonner à ceux qui lui ont personnellement nuï. Mais celui qui a la charge de la puissance publique ne peut remettre les fautes ou excuser les insuffisances des serviteurs de l'Etat, car ils ont nuï à la communauté tout entière.

Tels sont les principes dont s'inspirera la réforme administrative du Liban. Ils se résument ainsi : pas de représailles politiques ; pas d'exécutions massives, mais une sélection impitoyable par l'élimination des consciences pourries, la rétrogradation des incapables et des arrivistes peu scrupuleux, la suppression des emplois inutiles et la mise à la retraite de ceux qui en ont atteint l'âge.

Dégagée de ces éléments indésirables ou inutiles, l'administration libanaise sera en mesure d'agir efficacement, mais, il faut le répéter, rien ne sera fait de solide si l'opinion tout entière ne soutient pas le nouveau Gouvernement, qui a toute la confiance de la France, en ne lui demandant ni faveur, ni passe-droit, mais simplement une gestion honnête et intelligente des affaires publiques.

Peut-être est-ce un destin étrange que celui de cette réforme réalisée sur les rivages de l'Asie au moment où un drame sanglant se joue en Europe. En entreprenant en de telles heures cette tâche, la France n'a d'autre ambition que de montrer aux Libanais qu'elle reste une amie fidèle et qu'elle entend ne rien abdiquer de sa millénaire mission spirituelle aux pays du Levant.

* * *

Avant même que M. G. Puaux eût adressé ce message au peuple libanais, le régime de l'état de siège appliqué par toute l'étendue des pays sous mandat avait entraîné certaines conséquences que nous avons signalées dans notre dernier numéro (cf. la page 304). D'autres ont suivi — les mêmes qu'en France, tout au moins en partie, car le service militaire obligatoire n'a été institué ni en Syrie, ni au Liban, — l'organisation de la défense passive, par exemple ; le parti communiste a été dissous par un arrêté 258/L. R. en date du 28 septembre, dont voici le texte :

ARTICLE 1. — Le groupement dit « Parti communiste », avec toutes les organisations qui en dépendent, est dissous.

Les locaux affectés à ses réunions sur les territoires du Liban et de la Syrie seront fermés par les autorités de police.

ART. 2. — Toute réunion, toute manifestation d'activité collective des membres du groupement dissous, tout acte tendant, soit à sa reconstitution ouverte ou clandestine, soit à la propagation de ses doctrines par l'un des moyens visés à l'article 2 de l'arrêté N° 4/Syrie du 12 février 1932 et à l'article 2 de l'arrêté

115/L. R. du 12 août 1932, sera réputé atteinte à l'ordre public.

Si les infractions visées au paragraphe précédent ne sont pas déferées aux tribunaux militaires en application des lois qui régissent la compétence de ces tribunaux, elles seront, quelle que soit la nationalité de leurs auteurs, poursuivies devant les tribunaux statuant en matière étrangère et punies des peines prévues par les arrêtés N° 4/Syrie et N° 115/L. R. susvisés.

Puis la France, tout en assumant seule la défense du territoire, mais en acceptant les engagements des Syriens et des Libanais dans des troupes spéciales, portait toute son attention du côté économique. Le commerce avec l'ennemi a été prohibé et les biens ennemis ont été saisis ; le commerce avec les nations amies a été encouragé (prorogation *sine die* des accords commerciaux passés avec la Palestine) ; des mesures spéciales ont été prises pour la consommation du pétrole, pour celle du sucre, pour celle du riz ; au cours des délibérations de la Conférence économique interalliée, il a été convenu que l'Egypte fournira aux pays sous mandat français les quantités de riz nécessaires pour subvenir aux besoins de leur consommation, et la liberté d'exportation du riz a été rétablie quelques jours plus tard par le Gouvernement égyptien.

Ainsi, en un mois, les Etats du Levant ont passé du régime de paix à l'état de guerre.

La Topographie Indochinoise

en 1938

Grâce au large esprit de compréhension du Gouverneur général Doumer, l'Indochine s'est trouvée dotée, dès la fin du siècle dernier, d'un *Service géographique* qui s'est affirmé comme un des éléments coopérant de la façon la plus active et la plus efficace à la vie de notre grande colonie d'Extrême-Orient. Doté de crédits suffisants, dirigé par des chefs qui unissaient à une haute culture scientifique un esprit orienté vers les réalisations pratiques, ce service a mené à bien, pendant ses trente premières années d'existence, une œuvre cartographique qui a été hautement appréciée sur place comme à l'étranger.

Malheureusement, il y a quelques années, les nécessités budgétaires avaient amené de très importantes réductions dans les sommes affectées au fonctionnement du *Service géographique*. On crut opportun de prononcer, sans ménagements, une compression massive du personnel, d'où résulta naturellement une diminution considérable de son activité. Au lieu des 10 à 15 brigades que l'on voyait auparavant partir chaque année sur le terrain, alignant un total de 87 (en 1904) à 123 (en 1911) officiers et sous-officiers qui essaïmaient à travers le pays, le chiffre des opérateurs fut réduit à quelques unités. Seul le personnel indigène, en raison du bon marché relatif de son emploi, fut maintenu à un effec-

tif assez élevé, ce qui permit du moins de poursuivre les travaux de cartographie proprement dite (dessin et impression des cartes) qui se font à Hanoï dans les ateliers du Service géographique. Encore assista-t-on en 1932 à la suppression complète du cadre des « Agents techniques annamites », dont — il faut le reconnaître — le rendement et les capacités professionnelles avaient donné des mécomptes.

C'est seulement depuis l'année dernière que l'on constate une reprise, encore modeste, de l'activité du Service géographique, vraiment si utile et qui a largement fait ses preuves par sa collaboration avec les autres grands services de la colonie.

*
**

L'effectif des dirigeants et des exécutants est encore maigre : 20 militaires hors-cadres (dont 13 officiers et 7 sous-officiers) et 6 Européens civils. Un renfort a été apporté par 5 militaires (2 officiers et 3 sous-officiers) détachés des corps de troupe.

Par contre, comme indigènes, on se trouve en présence de 105 fonctionnaires sédentaires employés à Hanoï, dont 52 dessinateurs, 32 ouvriers (imprimeurs, photographes, etc...), le reste comptables, plantons, manœuvres. Le recrutement des agents techniques, suspendu comme il a été dit depuis 1932, a été repris en 1938.

Le cadre actif, chargé des travaux sur le terrain, a été utilisé de façon intensive et n'a pu prendre que le minimum de repos compatible avec les nécessités de la mise au net et de la rédaction des travaux, et aussi nécessaire à la santé des exécutants. On a formé huit détachements, dont quatre groupes géodésiques et autant de brigades topographiques.

Les groupes géodésiques (1), comprenant chacun un officier et un sous-officier, avec un secrétaire indigène et une escorte de quelques gardes, sont chargés de la triangulation complémentaire, nécessaire aux levés topographiques de détails qui interviendront l'année suivante. Ce travail a été exécuté dans trois feuilles de la carte, représentant environ 11.000 kilomètres carrés (2) ; feuilles respectivement situées au Laos, au Cambodge et sur le plateau du Darlac. En Cochinchine, la triangulation de complétement entreprise dans la région de Soc-Trang, et qui devait servir à la reprise des levés au 20.000^e, n'a malheureusement pu être acceptée, l'opérateur n'étant pas arrivé à surmonter certaines difficultés ; elle devra être mise au point au cours de la campagne 1939-1940.

(1) Voici l'énumération du personnel employé en 1937-38 aux travaux de triangulation : 1^{er} Groupe géodésique, capitaine Gilles et maréchal des logis chef Lamotte ; 2^e Groupe, capitaine Fouquet et sergent Mille ; 3^e Groupe, MM. Falgueirettes et Moussin, géodésiens civils contractuels ; 4^e Groupe, capitaine Slouschz et sergent Le Fur.

(2) Au lieu de 4.370 kilomètres carrés triangulés l'année précédente.

On sait que la tâche essentielle à laquelle s'est attelé le Service géographique de l'Indochine consiste dans l'exécution d'une carte topographique à l'échelle du 100.000^e, qui doit couvrir en principe la totalité du pays, et qui donne une image exacte aussi bien de la planimétrie (villages, cultures, forêts, routes et pistes...) que des mouvements du sol. Toutefois, comme, en de nombreux points de la péninsule indochinoise l'accumulation des détails due à la densité de l'occupation humaine ne permet pas de tout représenter à l'échelle adoptée, on a préféré pour certaines parties une échelle plus forte, le 25.000^e : tels sont le Bas-Tonkin, la Cochinchine, les deltas côtiers de l'Annam. Au contraire, l'intérieur du pays, Haut-Tonkin, Laos, Chaîne Annamitique, Cambodge sont parfaitement représentés à l'échelle du 100.000^e. Rappelons également que les levés sur le terrain, en vue de la carte qui sera publiée au 100.000^e, s'effectuent à l'échelle du 80.000^e, et que les levés pour le 25.000^e s'effectuent au 20.000^e (1).

Depuis plusieurs années, les levés au 20.000^e étaient abandonnés. Leur reprise en Cochinchine, en 1938, marque un retour aux activités traditionnelles du Service géographique.

Au cours de la campagne 1937-1938, les topographes ont travaillé dans trois feuilles de la carte : au Laos, la moitié Nord de la feuille 86 Khé-kien, située immédiatement à l'Est de Xieng-Khouang (2) — ; dans le Centre-Annam, la moitié Est de la feuille 131 Am-Dien ; — au Kontum, également la valeur d'une demi-feuille, approximativement, a été levée par morceaux isolés au milieu de difficultés dont il sera question plus loin. Au 20.000^e, en Cochinchine, la demi-feuille levée auprès de Soc-Trang (3) est à reprendre par suite des défauts du canevas géodésique.

Il est de tradition en Indochine de faire coopérer le Service géographique aux travaux des autres grands organismes, rattachés soit au Gouvernement général, soit aux Gouvernements locaux, tels que Travaux publics, Hydraulique agricole, etc... : collaboration très utile pour le bon renom du Service géographique, et qui est appréciée à sa juste valeur par les bénéficiaires.

En 1938, le Service géographique a été appelé, à la dernière heure, à apporter diverses modifications à son plan de campagne, pour donner

(1) Pour plus de détails sur la conduite générale des travaux depuis l'origine, voir : 1^o Ed. DE MARTONNE, *Cartographie coloniale*, Paris, Larose édit., 1935 ; 4^e partie, *Etat présent de la cartographie, Indochine*, p. 274 - 279 ; 2^o *Avancement de la cartographie en Indochine en 1938*, dans *Bulletin de la Section de Géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Education nationale*, année 1938 (Impr. Nationale).

(2) En réalité, cette feuille est à cheval sur la frontière Laos-Annam.

(3) Ces levés, relativement plus faciles que ceux au 80.000^e, ont été exécutés par une brigade comprenant quatre sous-officiers ou hommes de troupe, sous la direction du capitaine Slouschz.

satisfaction à l'administration des Travaux publics. C'est ainsi, par exemple, que cette administration désirant étudier une variante à la route coloniale n° 14, et cette variante devant traverser des régions non encore cartographiées, on fut amené à abandonner la triangulation prévue dans la feuille 129 (feuille non dénommée au Moyen-Laos) pour la feuille 192 au Darlac.

De même les besoins de la défense ont appelé l'exécution, non prévue au programme, d'une triangulation très poussée en baie d'Along, en vue de la mise en place de détails relevés sur photos aériennes, et dont l'importance n'est apparue au commandant militaire qu'au mois de mars 1938.

Enfin, sur la demande de l'École française d'Extrême-Orient, un officier a été spécialement détaché pour opérer la mise en place de certaines ruines, ainsi que la révision ou le levé neuf de diverses enceintes récemment découvertes au Cambodge.

En résumé, en dehors de ces derniers petits travaux que l'on peut appeler accessoires, et qui ne rentrent pas dans le rendement général de l'année, les surfaces levées topographiquement en 1938 atteignent le chiffre de 6.000 kmq.

Ce chiffre, s'ajoutant au résultat des années précédentes, porte le total des surfaces levées en Indochine à un peu plus de 400.000 kmq., ce qui représente à peu près les deux tiers de la superficie de la fédération.

* * *

Maintenant que nous avons présenté, un peu sommairement pour les géographes, mais trop longuement peut-être au gré des lecteurs moyens, une simple récapitulation des travaux, nous voudrions essayer de faire voir, ou tout au moins entrevoir, ce qu'un pareil bilan cache dans la coulisse : les petites et grandes difficultés acceptées par les exécutants et alertement vaincues, l'allant continu, le dévouement de chaque jour à sa tâche, la volonté d'aboutir à tout prix dont ont dû faire preuve les topographes indochinois. Nous désirerions montrer, à côté de la partie purement technique, le rôle de ces jeunes hommes comme agents de la pénétration française, comment ils comprennent et mettent en pratique les relations avec les populations locales. Nous espérons ainsi faire admettre qu'en exécutant le levé de la carte on ne fait pas seulement de la science pratique, on fait en même temps de la colonisation dans le sens le plus élevé et le plus humain.

Tout d'abord les conditions atmosphériques de la campagne géodésique et topographique 1937-1938 ont été extrêmement dures, surtout au début de la campagne. Les pluies, incessantes en octobre, novembre et décembre, ont considérablement entravé les opérations sur le terrain. Imaginez la vie de cet opérateur isolé dans la grande forêt, qui ne demande qu'à avancer son

travail, et qui, pendant des jours et des jours, voit la nature noyée, l'horizon caché par un continu rideau de pluie : en dehors des répercussions sanitaires, une véritable angoisse morale étreint le blanc inoccupé et impuissant. Mais le *Rapport annuel* du Chef de service fait seulement allusion au rendement : le rendement, tout est là !... « Les rendements se sont ressentis de ces difficultés, malgré la ténacité des opérateurs et les fatigues supplémentaires imposées par ces circonstances défavorables. »

L'homme peut-il ruser avec la nature ? Oui, jusqu'à un certain point. Voyons comment les topographes arrivent à plier l'exécution de leur travail au rythme des saisons. Une belle leçon d'endurance, terminée par une belle réussite, nous sera fournie par l'histoire du *1^{er} Groupe géodésique*, chargé d'exécuter la triangulation de la feuille 58 Sam-Neua, au Laos, non loin de la frontière tonkinoise.

Le groupe comprend un officier, un sous-officier adjoint, un secrétaire et quatre gardes indigènes. Départ de Hanoï 14 octobre, arrivée sur le terrain des travaux deux jours plus tard. On commence obligatoirement par reconnaître les points fondamentaux, appartenant à la triangulation primordiale de l'Indochine, sur lesquels on doit s'appuyer : signaux détruits, pas de repère enterré. On reconstruit les signaux à leur emplacement approximatif ; puis, sans délai, on entreprend l'édification des nouveaux signaux secondaires, dont la plupart exigent d'énormes déboisements. Comme on se rappelle qu'il y a trois ou quatre ans à peine, un lieutenant a été tué par la chute d'un arbre, on prend des précautions.

Conformément au plan préétabli, le travail est conduit avec le souci de profiter de la saison favorable pour terminer les observations, en premier lieu dans la moitié orientale de la feuille : ainsi, si par malheur la feuille entière ne pouvait être achevée, on aurait tout de même un morceau homogène à livrer aux topographes. Cette moitié orientale est terminée au début de mars.

A ce moment, la météo prévoit que, dans cette région montagneuse, va régner pendant plusieurs semaines une « brume de soleil », sévère ennemie du géodésien : horizon bouché en permanence, observations rigoureusement impossibles. Vive ment les premières pluies, car chacun sait qu'après une averse les visibilités lointaines sont merveilleuses. Ces quelques semaines de battement sont occupées par la construction des signaux dans la moitié occidentale de la feuille.

Comme prévu, les premières pluies se déclenchent le 7 mai. Le chef de groupe s'active au théodolite, pendant que son adjoint poursuit les constructions de signaux à l'extrémité Ouest. Mais le sous-officier est rappelé d'urgence auprès de son chef, terrassé par un terrible accès de fièvre paludéenne. Le maréchal des logis chef Lamotte organise l'évacuation du Capitaine Gilles sur l'hôpital de Hanoï, examine où en sont les carnets, prend le théodolite... et continue froidement les observations.

Les travaux sont arrêtés le 13 juillet, le sous-officier ayant reçu l'ordre impératif du chef de service d'avoir à rallier Hanoï. « Mais je n'ai pas encore tout à fait fini... » — « Rentrez quand même. Êtes nommé adjudant. » Résultat : 78 signaux déterminés, dont seulement 3 points naturels, et 75 construits de main d'homme (pyramides en pierres sèches, mires en rondins, balises en bambou). Mission remplie.

Nous aurions bien d'autres enseignements intéressants à glaner dans les rapports de fin de campagne consciencieusement fournis par les chefs de brigade (celui du Capitaine Gilles a été rédigé à l'hôpital) : enseignements techniques, ethnographiques, météorologiques, géologiques, mais aussi, bien que non exprimés, enseignements moraux. Ce ne sont pas les moins beaux.

Mais, après les difficultés avec la nature, difficultés avec les hommes. Voici en quels termes elles sont évoquées par le Capitaine Fouquet, de l'artillerie coloniale, chef du 2^e Groupe géodésique chargé d'opérer au Cambodge, sur la frontière siamoise, au Sud de la chaîne des Cardamomes. Le rapport leur consacre deux lignes, sur 12 pages : « Cambodgiens et Laotiens de la région ont une horreur profonde pour le travail soutenu, et tout particulièrement pour le portage. Les Cambodgiens craignent également la grande forêt. » Traduisez : pendant six mois j'ai eu à lutter pour le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de ma mission... ; mes coolies désertaient en masse, mes bagages se volatilisaient avant l'arrivée à l'étape... ; je ne pouvais trouver de bûcherons pour exécuter les déboisements indispensables sur les sommets, hantés soi-disant par les génies, mais où je devais dresser mon théodolite. Mais tout cela... le Capitaine Fouquet se garde bien de le dire.

La conduite des travaux devient encore plus délicate quand on se rapproche de certaines contrées de l'Indochine où les populations sont encore insuffisamment apprivoisées. Somme toute, on ne peut faire un crime aux paisibles Cambodgiens de préférer la danse et le farniente aux incompréhensibles corvées que leur impose la fabrication de la carte. Mais il y a un peuple, les Moïs, habitant les régions montagneuses de la Chaîne Annamitique, qui jouit dans la colonie d'une réputation de sauvagerie bien établie. Que va-t-il se passer si on leur envoie des topographes, gens indiscrets par profession et qui ont besoin de tout voir ?

La chose s'est justement produite au cours de la dernière campagne, et nous n'apprendrons à personne qu'à ce moment-là, le pays moï était secoué par une effervescence et une hostilité non déguisées.

La 1^{re} Brigade topographique (1) a été envoyée

(1) 1^{re} Brigade topographique. Chef, capitaine Favier ; opérateurs, capitaine Rouyez, lieutenant Joly et adjudant Hode-mon, avec 5 tirailleurs et 12 gardes d'escorte. Avant la fin du premier mois, un des opérateurs, le capitaine Rouyez, est évacué sur l'hôpital.

pour opérer dans le Kontum, région située, comme on sait, en plein dans la Chaîne Annamitique ; elle doit lever deux feuilles, 148 Dak-to et 149 Kon-plong.

Dès le début de la campagne, on sent une gêne permanente peser sur l'exécution des travaux. Le pays Moï était en effervescence, et celle-ci n'était pas près de finir. Le 10 janvier 1938, un des opérateurs ayant été obligé de se rendre au chef-lieu pour voir le médecin, est retenu au poste par l'autorité administrative responsable de la sécurité : il se voit interdire de retourner à son campement, même pas pour y reprendre sa planchette et ses bagages !... Le Lieutenant-Colonel, chef de service, arrivé spécialement de Hanoï, se voit contraint de renoncer au travail commencé et de changer de champ d'opérations. On se transporte dans la feuille voisine au Sud, à proximité immédiate du poste même de Kontum. Mais l'extension du mouvement moï ne permit pas de continuer et la brigade fut dissociée. C'est là un fait très rare dans l'histoire de la topographie.

Pourtant les révoltés avaient fait preuve, au cours de la campagne, d'une certaine franchise à l'égard des topographes. A diverses reprises, ils avertirent ceux-ci qu'il valait mieux ne pas chercher à pénétrer dans certaines zones : ils y seraient reçus à coups de flèches. Les coolies eux-mêmes, influencés, refusaient d'accompagner les Blancs : force était donc de respecter ces interdits.

Dans la feuille 131 Am-Dien, située un peu plus au Nord dans la province de Quang-Nam, et à moins de 50 kilomètres au Sud de Hué, la 2^e Brigade topographique (1) connut des circonstances peut-être moins tragiques, mais également difficiles. Toutefois, grâce à l'attitude des topographes, à la fois ferme et bienveillante, la présence du détachement, loin d'être un élément de trouble, se trouva en dernier ressort concourir de façon imprévue au développement de l'influence française. Sur ce sujet délicat, il nous plaît de laisser la parole au Lieutenant-Colonel Solichon, chef du Service géographique, qui, dans son *Rapport annuel* de 1938, a tenu à rendre justice à ses subordonnés, moins pour leur habileté topographique que pour leur action profondément humaine et les heureux résultats qui en ont découlé ; il le fait d'ailleurs, comme on va le voir, avec une sobriété de termes et une élévation de sentiments qui sont autant à son honneur qu'à celui des officiers et sous-officiers qu'il a su conduire en ces circonstances.

Les rapports établis à la fin de la campagne précédente, dit le Colonel Solichon, faisaient ressortir les difficultés du travail dans ces régions. Extrêmement malsain, d'un parcours malaisé, dénué de ressources en vivres et en coolies, habité par des peuplades insoumises vivant dans un état d'anarchie totale, le

(1) 2^e Brigade topographique. Chef, capitaine Latouille ; opérateurs, capitaine Laurent-Champrosay, lieutenant Saux et sergent-chef Schmitz, avec un géodésien civil, M. Moussin.

pays semblait devoir réserver une somme exceptionnelle de déboires divers.

L'action politique de pénétration ébauchée l'année précédente n'avait donné encore que peu de résultats pratiques. Si quelques rares succès avaient été obtenus auprès des villages riverains de la Sékalam, il n'en demeurait pas moins que la presque totalité des peuplades de l'Ouest montrait encore une hostilité marquée. Une reconnaissance, dirigée par le Lieutenant de La Seiglière en mars 1937, avait dû rejoindre précipitamment le petit poste de Ben-Hiên, après avoir échappé d'extrême justesse à un guet-apens qui l'avait amené à user de ses armes pour se dégager. La saison des pluies, survenant peu après cet accrochage, avait interdit toute sortie de répression ultérieure durant l'été. En fait, l'état politique des régions situées plus à l'Ouest demeurait l'élément inconnu susceptible d'influer grandement sur la marche des travaux de la brigade en cas d'évolution défavorable.

En conséquence, chaque opérateur se voyait attribuer une escorte de sécurité de sept fusils, tout en recevant l'ordre formel de n'user de la force qu'en cas d'extrême danger.

Suivant les instructions reçues du Résident chef de la province de Quang-Nam, il était interdit au personnel de la brigade d'employer des coolies Moïs. L'on devait avoir recours exclusivement à des Annamites « volontaires », lesquels devaient être fortement payés, bien nourris et peu chargés. En fait, l'essai d'utilisation des coolies annamites amenait rapidement à un échec total. Les Annamites de la plaine avaient trop peur de la forêt pour qu'il y eût des volontaires ! Les équipes recrutées sous ce nom par les mandarins de la côte désertaient en masse, et, dès le second mois, les topographes furent obligés de faire appel aux Moïs du pays.

Rassurés, « apprivoisés » peu à peu par le caractère amical que les topographes s'efforçaient de donner à leurs relations avec les montagnards, ceux-ci collaboraient d'abord timidement puis assez volontiers, enfin, dès janvier, sans aucun sentiment de crainte ou de répugnance, parfois même avec un plaisir évident. C'est à ces Moïs insoumis et à eux seuls que la Brigade doit d'avoir pu, dans des conditions exceptionnellement défavorables, terminer ses travaux à la date prévue. Ces modestes collaborateurs méritent bien que justice leur en soit rendue ici.

Des contacts souvent empreints d'une entière confiance réciproque, voire même amicaux, s'établissaient parfois entre chefs indigènes et officiers. Tel le cas de ce chef du haut Kroum-Ma qui venait certain jour se présenter chez un opérateur en lui offrant une sculpture ancienne, véritable relique de famille, mais en refusant toute rétribution. Tel encore le cas de cet autre opérateur, isolé sous la pluie sur un massif du haut Ta-Trach, tous les chemins coupés par les torrents grossis, et qui, ses coolies refusant de le quitter, partageait avec eux ses dernières boîtes de lait et les quelques poignées de riz que possédaient encore les montagnards, jusqu'au jour où le passage enfin libre leur permettait de rejoindre la vallée.

Sans prétendre attribuer à ces opérateurs le mérite d'avoir amené la soumission d'une région qu'ils étaient les premiers à parcourir en tous sens, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont très largement contribué à la conquête des cœurs de ces hommes frustes, toujours prêts à donner leur confiance à qui sait la mériter.

Aux difficultés de recrutement des travailleurs venait s'ajouter, dès l'arrivée sur le terrain, l'obstacle décourageant de conditions climatiques particulièrement mauvaises. D'octobre à janvier inclus, c'était une suite ininterrompue de journées pluvieuses durant lesquelles le plafond de nuages noyait dans une brume dense les moindres accidents de terrain et masquait rigoureusement signaux, sommets et versants.

A l'affût d'une éclaircie durant des jours entiers, sous les rafales de pluie, dans la forêt mouillée, sur les sentiers boueux, à travers les rivières débordées, les opérateurs s'acharnaient envers et contre tout à réa-

liser quelques kilomètres de levés incertains. Tentatives décourageantes, attentes déprimantes, efforts infructueux, fièvres, fatigues, rien n'était épargné au personnel qui savait néanmoins conserver dans ces lamentables conditions un parfait ressort moral.

Février apportait enfin quelques périodes claires coupées encore de longues journées brumeuses. Alors seulement pouvait être entrepris un travail suivi qui, poursuivi sans répit jusqu'à la fin de mai, permettait aux opérateurs de réaliser intégralement leur mission.

Le 26 mai, après une campagne qui demeure assurément parmi les plus dures qui aient été effectuées au Service Géographique depuis dix ans, la Brigade rejoignait Hanoi. Par une chance surprenante sous ce climat meurtrier, nul accident grave ne s'était produit durant ces huit mois. Bilieuses, accès pernicieux, dysenterie, qui étaient le fléau de cette région, avaient heureusement épargné le personnel des équipes pourtant soumis à un dur régime.

* * *

Voilà ce que l'on fait, ce que l'on voit, et ce que l'on apprend tout en exécutant des levés topographiques.

Il a toujours été admis que les topographes sont, sur tous les points, à l'avant-garde de la civilisation. Peut-être beaucoup de nos lecteurs ignoraient-ils que ce rôle fut encore tel de nos jours, à moins de 50 kilomètres des régions les plus civilisées de l'Indochine.

Édouard DE MARTONNE.

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques Faits)

Les Japonais comme les Chinois (les premiers presque davantage que les derniers) désirent ardemment la paix après deux années d'une guerre qu'on classera probablement comme le plus grand fléau qui ait jamais affligé un continent pourtant accoutumé aux fléaux. Mais il est difficile de voir la paix apparaître dans un proche avenir, à moins que les Japonais ne soient prêts à opérer des retraites militaires de vaste envergure. Elles seront difficiles à effectuer rien que pour des raisons de prestige. Un obstacle à la paix encore plus grand réside dans l'attitude des deux pays à l'égard du communisme. Le Japon considère qu'il a pour mission de purger l'Asie de cette doctrine pernicieuse. Sa théorie politique et son idéologie sont basées sur la guerre au communisme. Chang Kai Shek, d'autre part, compte dans une très large mesure sur l'appui que celui-ci lui donne à son aile gauche et ne peut pas risquer une rupture avec lui.

Il y a eu récemment un mouvement étendu au Japon en faveur d'une solution rapide de l'affaire chinoise. Il est difficile actuellement d'envisager une solution quelconque. Quelle que doive être la solution éventuelle, nous pouvons être sûrs toutefois qu'on ne la trouvera pas dans un avenir immédiat. Le présent est trop complexe, trop chargé de tendances opposées et inconciliables. Des forces si puissantes ont été déchaînées et ont eu le temps de croître pendant ces deux années qu'il faudra des années, et non des mois, pour qu'elles puissent être une fois de plus maîtrisées.

(1) Voir le précédent article dans le numéro de septembre-octobre de l'Asie Française, p. 283-285.

Ainsi s'exprime le correspondant du *Times* à Tchongking, la capitale de la Chine nationale de Chang Kai Shek.

Le nationalisme japonais s'intéresse passionnément à l'expérience matérielle tentée et à tous les problèmes qui se posent. Il reproche déjà au Cabinet Abé d'avoir délibérément renoncé à l'expression « création d'un ordre nouveau en Extrême-Orient » — expression en usage depuis le 3 novembre 1938 — pour la formule « réalisation de relations nouvelles entre le Japon et la Chine ».

Pourquoi avoir rejeté la première expression, qui impliquait de la part des deux pays la volonté de réaliser un idéal commun et de se libérer de l'influence de l'Occident ? Le *Kokumin* redoute que la nouvelle formule, moins suggestive, rencontre peu d'écho dans les masses populaires.

Aux prises avec des difficultés d'ordre aussi bien intérieur qu'extérieur, le Cabinet Hiranuma fut contraint, on s'en souvient, de quitter le pouvoir (27 avril). Dès le lendemain, le Général Abé lui succédait à la tête du Gouvernement.

Il est bien certain, écrit le *Tokyo-Nichinichi*, que le général Abé ne jouissant ni de la popularité du prince Konoe, ni de la renommée du baron Hiranuma, on aurait désiré à la tête d'un « Gouvernement national » une personnalité plus « nationale ». Puisqu'il n'a pu en être ainsi, on souhaite au général d'acquiescer bientôt par ses actes le prestige qui lui manque aux yeux du pays.

Dans les principales sphères, on souhaite que le Cabinet Abé maintienne haut le respect des idéaux nationaux, fasse obstacle à toute espèce d'influence étrangère sur les destinées du pays et, pénétré de ses responsabilités, « poursuive une politique extérieure qui n'opère aucune discrimination à l'égard d'aucune race orientale et qui soit fondée sur la Voie morale impériale (*Kôdô*) ». En somme, on invite le Gouvernement à se conformer à la politique générale du Cabinet précédent. L'Etat nippon doit reposer sur des fondations morales, plus du tout sur des bases matérielles comme celles des pays occidentaux. Le Japon n'aurait absolument rien à redouter d'un isolement « temporaire ».

Le nouveau Cabinet a arrêté les points essentiels de sa politique à l'égard de la Chine ; d'après les journaux, cette politique aura pour but de venir en aide de façon positive à un nouveau Gouvernement central chinois en vue de mettre fin à « l'incident de Chine » aussi rapidement que possible et en conformité avec les principes qui sont à la base de la politique nationale nipponne. C'est dans cette intention qu'on vient d'unifier le haut commandement japonais en Chine. D'après une opinion autorisée, on a, en fait, constitué dans ce pays un grand quartier général qui sera responsable des opérations militaires sur tous les fronts de Chine. On supprime ainsi l'inconvénient principal que constituait la distance qui séparait les quartiers généraux de Pékin, de Nankin, de Canton, du G. Q. G. de Tokyo.

La nouvelle mesure a aussi une portée politique :

elle indique que le Japon n'a nullement l'intention de borner ses efforts de reconstruction à la Chine du Nord, « si cette région lui était concédée à titre de sphère d'influence par l'impérialisme étranger ». « L'idéal qu'on poursuit en créant un ordre nouveau en Extrême-Orient ne fait pas de différences entre une Chine du Nord et une Chine du Sud. » La Chine doit être unifiée sous l'autorité d'un Gouvernement central.

* * *

Toutefois, dans le domaine économique, cette différence existe, et s'accuse de plus en plus.

Ainsi, contrairement à ce qui se passe en Chine du Nord, le Gouvernement de la Chine Centrale ne veut pas imposer son contrôle à l'économie. Ce fait devient évident par la création de la Banque Hua Hsing (Banque pour le Développement Commercial de la Chine Centrale), qui, tout en possédant le monopole d'émission des billets, est une banque d'affaires et non un institut central d'émission. Ses transactions d'affaires ne diffèrent pas sensiblement de celles des banques commerciales ordinaires, mais elle attache une importance spéciale aux transactions concernant le commerce extérieur. Autrement dit, la Banque négociera les bons d'exportation pour les cargaisons à destination de tierces puissances, et les nouveaux billets émis du fait de ces transactions seront convertibles en devises étrangères.

Ainsi les autorités de la Chine Centrale ne prévoient ni le contrôle du commerce extérieur, ni le contrôle des changes. De plus, les billets émis par la nouvelle banque ne seront pas obligatoirement employés pour le paiement des impôts et pour les transactions commerciales.

Le rattachement de ces billets à la monnaie du Gouvernement de Chang Kai Shek en circulation dans la Chine Centrale a été opéré dans le but d'épargner à la population les conséquences d'un changement brusque du système monétaire. Dans ce fait, il y a une garantie pour la stabilité de la situation en Chine Centrale. C'est à cette conclusion qu'arrive l'*Oriental Economist* lorsqu'il constate que, « du moment que les nouveaux billets n'excluent pas la circulation d'autre monnaie et ne sont pas obligatoires dans la conclusion des affaires commerciales avec le Japon, comme d'ailleurs ils n'ont pas de rapport avec les billets militaires japonais, ni avec les billets en yens, la situation de la monnaie en Chine Centrale reste ce qu'elle a toujours été ».

De son côté, la Chine Méridionale est marquée de fortes caractéristiques.

Tout fait prévoir que, là comme ailleurs, l'action japonaise tiendra compte de celles-ci. Elle va s'exercer dans les parages côtiers du Sud. Après le règlement de la question de Koulangsou (concession internationale d'Amoy), Pakhoi était le dernier port de mer important restant entre les mains du Gouvernement national de Chang Kai Shek.

Le 15 novembre, le Quartier général impérial

communiqué que les forces japonaises viennent d'opérer avec plein succès un débarquement à Pakhoi, dans le Sud-Ouest des provinces du Kouangtong, et qu'elles avancent actuellement vers l'intérieur.

* * *

Pour la première fois, la pensée gouvernementale se dégage des régions obscures. On le vit le 21 novembre, quand le Général Abé, premier ministre, accorda aux journalistes une interview au cours de laquelle il s'est exprimé avec la plus grande franchise sur l'ensemble des questions abordées et, notamment, sur la formule de règlement de l'affaire de Chine, ainsi que sur le rajustement des relations avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

Faisant allusion au prochain établissement d'un nouveau Gouvernement central de Chine, avec M. Wang Ching Wei comme personnalité principale, le Premier Ministre a indiqué que le Japon reconnaîtrait le Gouvernement ainsi créé. Il a précisé que le Japon accordait tout l'appui possible à la formation de ce Gouvernement, de façon à le rendre digne d'être reconnu par lui.

Quant aux relations entre le régime de Tchoungking et le nouveau Gouvernement Central, elles dépendraient de la mesure dans laquelle serait compris l'esprit de coopération qui anime ce dernier. Une telle compréhension serait recherchée par tous les moyens. Il n'existe aucun changement dans la politique du Japon, qui entend respecter la souveraineté de la Chine. Cette souveraineté ne serait nullement compromise par l'aide et les conseils que le Japon compte apporter au nouveau Gouvernement Central.

Une telle attitude est justifiée, moralement, par la position dirigeante qu'occupe le Japon en Asie Orientale.

Par ailleurs, le général Abé a déclaré qu'en raison de sa situation géographique par rapport au Japon et au Mandchoukouo, comme aussi de facteurs politiques et économiques, il était naturel que la Chine du Nord jouisse d'un régime spécial dans ses relations avec ces deux pays. Aussi le Japon compte-t-il que la Chine du Nord et la Mongolie Intérieure lui sont reliées d'une façon plus étroite que le reste de la Chine, et cela surtout dans le domaine « anti-komintern », conformément à la déclaration Konoyé.

Cette déclaration prévoyait, en effet, le stationnement de troupes japonaises en Chine du Nord et en Mongolie Intérieure en vue de l'exécution de sa politique anti-komintern. Toutefois (ajoute le général) cela n'avait aucun rapport avec l'état actuel du pacte tripartite anti-komintern.

En ce qui concerne la liquidation de l'affaire de Chine, le Premier Ministre a mis ses interlocuteurs en garde contre un trop grand optimisme. Le Japon a dépensé plus de dix milliards de yens dans cette affaire et ce n'est pas à la seule génération actuelle qu'incombera la liquidation de ces charges. Aussi convient-il de se montrer plus résolu que jamais à rechercher un règlement fondamental de l'affaire de Chine, au lieu de s'attendre à une solution « facile » de la question, une telle solution étant impossible dans les circonstances présentes.

Les réformateurs chinois et japonais ont tous conscience de l'immensité de la tâche qu'impose relèvement de l'Extrême-Orient.

A. M.

La guerre Sino-Nippone ⁽¹⁾

III. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (suite)

C. — EN CHINE NON OCCUPÉE (2) ET DANS L'ENSEMBLE DE LA CHINE

Pour terminer la série d'articles commencés en mars dernier, nous voudrions essayer de mettre au point, dans la mesure du possible à de pareilles distances et dans les circonstances actuelles, la situation économique et financière en Chine jusque vers la fin de septembre. N'ayant passé en revue, en ce qui concerne la Chine « occupée », dans le dernier numéro, que ce qui avait particulièrement trait aux mesures (d'ailleurs plus en projet que réalisées) prises par les Japonais pour le développement des ressources de la Chine du Nord et du Centre — notamment de celles (charbon et fer) qui les intéressent davantage pour la conduite de la guerre, — nous sommes obligés, surtout au point de vue commercial et financier, et à celui, fort important pour l'objet propre de ces études, du développement de l'industrie et de la hausse du coût de la vie, de chercher à présenter un tableau plus complet, ne se bornant pas aux parties de cet immense pays qui obéissent encore, plus ou moins, au Gouvernement de Tsiang Kai Chek, toujours installé à Tchoung King ; d'autant plus qu'il est difficile, dans bien des cas, de distinguer les faits spéciaux à chaque partie de la Chine, étant donné leur interaction inévitable.

Nous voudrions aussi, en guise de conclusion, donner les dernières nouvelles que nous avons pu nous procurer sur la situation politique et militaire dans l'ensemble de la Chine.

I. — La situation du commerce extérieur en Chine

a) EN PAYS NON OCCUPÉ

Il ne faut pas perdre de vue que les seuls ports ouverts (dont quelques-uns situés, comme on le sait, à l'intérieur des terres) restés entre les mains du Gouvernement National chinois étaient, jusqu'à la fin de juin de cette année, outre Tchong-King, ceux de Mong Tseu, Sse mao et Teng Yuch au Yunnan ; Pakhoi, Long Tcheou et Nanning, au Kouang Si ; Leitchéou (Luichow des douanes chinoises), Kong Moon et Swatow au Kouang Tong ; et Wenchow, dans le sud du Tché Kiang ; plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, naturellement

(1) Suite et fin. — Voir l'Asie Française de mars (p. 82-93), mai (p. 163-169), juillet-août (p. 247-257) et septembre-octobre (p. 285-296) de la présente année.

(2) Pour la Chine occupée (du moins en ce qui concerne les efforts japonais pour le développement de certaines de ses ressources), voir l'Asie Française de septembre-octobre 1939 (p. 294-296).

peu importants, ou l'étant devenus par suite des circonstances.

C'était par exemple le cas de Swatow, occupé par les Japonais le 21 juin (1). Pakhoi, le plus important après Mong tse, a été pris à son tour, au début de novembre, après d'innombrables bombardements par l'aviation nipponne venant de l'île d'Hainan, où les Japonais avaient, on le sait, débarqué dès le début de février dernier.

Le plus intéressant de ces « ports » est, de beaucoup, celui de Mong tse, desservi par notre chemin de fer. Son commerce atteignait, en 1936, 31.700.000 dollars chinois (le dollar valait, à ce moment, 1 Sh. 2 d.), dont 23 à l'exportation (étaient des mines de Kotsiou surtout).

Nous n'avons pas le chiffre officiel de 1938, ni celui des six premiers mois de 1939. Mais la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan a eu l'obligeance de nous communiquer un relevé de son trafic qui permet de se rendre compte de l'augmentation acquise pendant les trois premiers trimestres de cette année par rapport à l'année dernière, qui avait déjà marqué un progrès sensible sur 1937 ; 46.700 tonnes en 1937 ; 69.500 tonnes en 1938 ; 91.400 tonnes pour les trois premiers trimestres de 1939. Il s'agit là des chiffres du *transit* Haiphong-Yunnan et Yunnan-Haiphong. Le trafic *local* du Yunnan, qui était de 148.200 tonnes pour toute l'année 1938, a atteint 127.000 tonnes pour les neuf premiers mois de cette année.

Nous aurions voulu pouvoir donner quelque idée du mouvement qui a dû se développer sur la route pour automobiles construite entre Kun-ming (l'ancien Yunnan fou, capitale de la province) et Lashio, en Birmanie, le terminus du chemin de fer venant du port de Rangoun. Les Chinois, qui l'avaient établie en un temps record, en 1938, entre Hsia Kouan (au sud de Tali) et la frontière birmane, y attachaient de grands espoirs, que nous ne partagions pas (2). Nous savons seulement que, même pendant la saison des pluies, la circulation a pu continuer, bien que ralentie à cause des éboulements que tous ceux qui connaissent la région et les conditions dans lesquelles la route avait été faite avaient prévus. On espère une reprise plus sérieuse en saison sèche.

D'autre part, d'après des renseignements datant de septembre, la construction de *trois lignes de chemins de fer* de Kun Ming, vers le Nord-Est (Souifou et le Setchouan), vers l'Ouest (Tali) et

(1) Les ports de Tchang Cha (Hou Nan) et Ou Tcheou (Kouang Si), n'étaient guère actifs. Celui de Kong Moon (Kiang Men, en langue mandarine), situé sur la branche occidentale du Si Kiang, en plein delta cantonais, a vu son trafic fort diminué par une menace constante d'occupation par les Japonais depuis leur installation à Canton. Nous n'avons pas de détails sur Long Tcheou, qui a dû voir cependant ses relations avec le Tonkin augmentées jusqu'à ces jours-ci.

(2) Voir notamment ce que nous avons dit dans notre article de la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} février 1939 ; et dans le *Monde Colonial Illustré* du 1^{er} mars 1939. Nous avons rappelé notamment qu'en dehors des difficultés du terrain, il fallait compter, après les 1.024 kilomètres de Kun Ming à Lashio, par la route, 800 kilomètres de Lashio à Rangoun par chemin de fer contre nos 850 kilomètres Haiphong-Kun Ming.

vers l'Est (Kouei Yang) était poussée avec vigueur. La province de Yunnan a commencé son développement industriel (1), sans qu'il faille s'exagérer les possibilités de celui-ci.

Autre symptôme. Il s'est créé cet été à Kun Ming une Chambre de Commerce internationale dont faisaient partie, à cette date, des représentants de firmes anglaises, allemandes et grecques.

Mais, pour mettre les choses au point, il faut dire que, dès la fin de mai, l'importance relative du Commerce extérieur en Chine non occupée d'une part et en Chine « occupée » d'autre part se présentait de la façon suivante :

COMMERCE EXTÉRIEUR	
en Livres sterling (dollar chinois à 8 d) (2)	
<i>Chine non occupée</i>	
Importations	4.209.600
Exportations	3.313.100
Total	<u>7.522.700</u>
<i>Chine occupée</i>	
Importations	30.343.900
Exportations	8.158.500
Total	<u>38.502.400</u>

Encore faut-il ajouter qu'en mai le Gouvernement de Tchong King contrôlait encore (ou recevait en tous cas des douanes non saisies par les Nippons), outre les recettes des ports énumérés plus haut, celles des ports de Lappa, Fou Tcheou, Santuaou, Ningpo, Tchangcha et Outcheou, si faible que pût être le trafic de ces deux derniers.

b) COMMERCE EXTÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CHINE

Exprimé en livres sterling, le commerce extérieur total de la Chine pour les six premiers mois de 1939 s'est inscrit comme suit, comparé au premier semestre de 1938 :

COMMERCE DU PREMIER SEMESTRE		
	1939	1938
Importations . . .	£ 43.545.000	£ 23.403.000
Exportations . . .	£ 13.394.000	£ 16.464.000
Total . . .	<u>£ 56.939.000 (3)</u>	<u>£ 39.867.000</u>
Excédent de l'importation . . .	£ 30.150.000	£ 6.939.000

On notera que l'augmentation dans la valeur du commerce extérieur de la Chine pour le premier semestre de 1939 s'est traduite exclusivement à l'importation (+ 20.000.000 £). La

(1) Un certain nombre de gros commerçants chinois des provinces envahies et de très nombreux étudiants des Universités dispersées se sont également réfugiés au Yunnan.

(2) Il a baissé de 100 p. 100 depuis (voir plus loin).

(3) Rappelons que, dans le tableau précédent, il s'agit de cinq mois de transactions commerciales et non pas de six mois.

balance commerciale est, au contraire, en déficit, et en déficit plus sérieux qu'en 1938. Pour un pays sans exportations indirectes, ce sont de mauvaises conditions, surtout en état de guerre. Au Japon, le déficit existe aussi pour le premier semestre de 1939 ; mais il s'est atténué par rapport à 1938, surtout, il est vrai, pour ses échanges avec les pays du « bloc-yèn » (Chine, Manchoukouo, Kouan Tong, Hongkong ; surtout avec le premier).

Revenant au commerce chinois, c'est d'ailleurs ce que confirme le petit tableau suivant pour les principales provenances ou destinations pendant les premiers six mois de 1939 (1).

COMMERCE EXTÉRIEUR CHINOIS

Pays	Importations de (en millions de \$ et %)					
	Janv.-Juin 1939			Janv.-Juin 1938		
Japon	170.4	23,5	%	60.9	13,7	%
Etats-Unis . . .	112.0	15,4	—	86.1	19,3	—
Inde britannique	65.5	9,0	—	4.2	0,95	—
Allemagne . . .	51.3	7,0	—	67.1	15,0	—
Grande - Bretagne	39.5	5,4	—	39.8	8,9	—
Hong Kong . . .	"	"	"	"	"	"
Australie	39.4	5,4	—	8.4	1,9	—
Indes Néerlandaises	33.0	4,5	—	21.8	4,9	—
France	5.5	0,76	—	13.8	3,1	—
Indochine	17.0	2,3	—	19.1	4,2	—

Pays	Exportations vers (en millions de \$ et %)					
	Janv.-Juin 1939			Janv.-Juin 1938		
Japon	32.9	7,9	%	55.6	17,2	%
Etats-Unis . . .	67.0	16,2	—	31.6	9,8	—
Inde britannique	7.6	1,9	—	5.7	1,7	—
Allemagne . . .	30.7	7,4	—	23.4	7,2	—
Grande - Bretagne	33.0	8,0	—	23.2	7,1	—
Hong Kong . . .	104.2	25,2	—	112.4	34,8	—
Australie	"	"	"	"	"	"
Indes Néerlandaises	"	"	"	"	"	"
France	13.6	3,3	—	7.5	2,3	—
Indochine	23.3	5,6	—	5.6	1,3	—

On voit la place prépondérante qu'a occupée le Japon (dans la Chine du Nord et du Centre) pendant les six premiers mois de cette année en ce qui concerne les importations. Pour l'année entière 1938, il avait pris la même place. Mais, en 1937, il n'occupait que la deuxième place (avec 15,73 p. 100 de la valeur de l'import total) ; les États-Unis venaient en tête (avec 19,75 %). Cette même année 1937, l'Allemagne s'inscrivait au troisième rang comme fournisseur, avec 15,31 p. 100 pour les valeurs, et avait conservé ce rang en 1938, devant la Grande-Bretagne, classée quatrième et suivie des Indes néerlandaises. Pendant le premier semestre de 1939, les importations allemandes ont encore dépassé celles de la Grande-Bretagne.

(1) Extrait de *Oriental Affairs*, septembre 1939.

La guerre européenne actuelle va lui porter un grand coup. On notera que la Chine a exporté notablement plus (en valeur absolue) vers l'Indochine pendant le premier semestre de cette année (grâce au chemin de fer du Yun-nan) que l'an dernier. La valeur des importations a un peu baissé. La France n'occupe qu'une place peu importante dans le commerce chinois, surtout comme fournisseur. Son rang, dans les pourcentages, est un peu meilleur comme client, à cause de nos achats de soie. En ce qui concerne les achats en Chine, le Japon a beaucoup perdu, Hong Kong a conservé de beaucoup la première place, suivi par les États-Unis ; mais Hong Kong réexporte un peu partout, notamment en Indochine.

Si l'on s'attache — ce qui est plus sûr avec les fluctuations du dollar chinois — aux valeurs en livres sterling, rappelons comme élément de comparaison avec les chiffres, cités plus haut, du premier semestre de 1939, que le commerce total de la Chine s'est présenté comme suit pour les deux années complètes qui ont précédé celle en cours (1) :

	(Millions de £)			
	Import.	Export.	Total	Excédent de l'import
1937	56.7	49.7	106.5	7.0
1938	49.7	31.4	81.1	18.2

Le décalage entre l'import et l'export est en train de s'accroître encore au détriment de ce dernier, comme on l'a vu plus haut (—30 millions pour le premier semestre 1939 contre —18 millions pour toute l'année 1938, et —7 millions pour 1937). C'est une conséquence inévitable de la guerre. Mais on peut se demander si certaines importations n'ont pas été trop fortes pour la puissance d'achat actuelle du pays. Le Gouvernement de Tchong King a cherché à y parer en interdisant, le 3 juillet dernier, l'importation de 240 articles figurant au tarif douanier. Il espérait économiser ainsi 230 millions de dollars de son bilan déficitaire. Mais, à côté de produits de luxe comme le tabac, etc., et d'autres que la Chine peut confectionner elle-même, comme les tissus de soie, de coton, etc., on est un peu étonné de trouver le bois, qui manque complètement en Chine, les pâtes de bois, le savon, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir surtout de ces statistiques, c'est la baisse du commerce d'exportation chinois, et l'augmentation au contraire de ses importations, avec, pour son stock d'or et pour sa monnaie, les conséquences que nous allons voir.

II. — Situation de l'industrie en Chine

Le bombardement de Changhaï pendant l'automne de 1937 avait eu la répercussion la plus fâcheuse sur l'industrie de la ville, — de beau-

(1) D'après l'excellent *Bulletin Commercial d'Extrême-Orient* de la Chambre de Commerce française de Chine, à Changhaï, avril 1939.

coup la plus florissante en Chine, — où elle était d'ailleurs en grande partie aux mains des étrangers en ce qui concerne les établissements les plus importants. Pour les filatures de coton par exemple, en dehors des 30 établissements chinois, comportant (en 1936) 1.128.000 broches, on comptait également 30 filatures, à capitaux (en majeure partie tout au moins) japonais, avec 1.331.000 broches, employant 44.000 ouvriers (ou plutôt ouvrières et enfants en grande majorité). Les 3 filatures anglaises ne comptaient que 261.000 broches, mais, bien que venant en tête des industries de la ville, la filature et le tissage du coton étaient loin de les constituer à eux seuls. Il s'y ajoutait d'autres industries textiles, ou rattachées aux textiles : filatures et tissages de la soie, tissages de laine, bonneterie, teinturerie, etc., etc. ; les industries du cuir et de la porcelaine ; des fabriques de papier et de nombreuses manufactures de tabac, surtout de cigarettes ; des fabriques d'allumettes ; d'importantes minoteries et rizeries ; des huileries ; la construction navale ; le gaz, l'électricité et les eaux ; de nombreuses imprimeries, dont une extrêmement importante ; des cimenteries et briqueteries ; d'innombrables ateliers de constructions mécaniques et métalliques ; des industries chimiques, etc., etc.

Les statistiques chinoises — qu'on ne peut d'ailleurs accepter que sous réserve — accusaient, après les trois mois de bombardement de Changhaï, 5.235 établissements, d'importance diverse, détruits ou plus ou moins atteints. Les pertes d'ensemble (y compris celles de certains établissements japonais) se seraient élevées, d'après un calcul chinois, à plus de 4 milliards de dollars, tout compris (1). Mais une estimation américaine, qui paraît mieux fondée (2), les ramène (y compris les destructions et dégâts subis par les universités et les écoles) à 854 millions de \$, dont 350 millions seulement pour les établissements industriels et leur outillage ; ce qui est déjà joli (3).

Malgré son importance prépondérante (rappelons qu'elle comptait : ville chinoise, concessions et banlieue (*Greater Shanghai*), 3 millions et demi d'habitants (Paris 2.800.000)), Changhaï n'était pas la seule ville où l'industrie moderne se fût développée : Wusih, Sou Tcheou (pour la soie surtout), Tcheng Kiang, Nankin, dans cette même province du Kiang Sou ; Hang Tchou et

Ningpo, dans la province voisine du Tché Kiang ; Tsingtao (où les filatures de coton japonaises, représentant plus de 500.000 broches, ont été détruites par les Chinois au début de la guerre), et Tsi Nan, dans le Chan Tong ; Tien Tsin dans celle du Ho Pei (ancien Tché Ly) ; Han Kéou et Wou Tchang, Fou Tcheou et Canton, et quelques autres villes de l'intérieur avaient commencé de s'outiller assez sérieusement au point de vue machines, sans parler des ateliers artisanaux indigènes qui y existaient déjà. Il nous est impossible d'entrer dans le détail. Peut-être le chiffre qui soit le mieux susceptible (en l'absence d'éléments plus précis) de donner quelque idée de l'aménagement industriel commencé en Chine est-il celui que j'ai rappelé ailleurs (1), de 1.204.000 ouvriers pour les usines « modernisées » (2) des neuf provinces du Kiang Sou, du Tché Kiang, de Ngan Houei, du Kiang Si, de Hou Pé, du Chan Tong, du Kouang Tong, du Kouang Si (Outcheou et Nanning) et du Fou Kien. C'est fort peu évidemment pour un pays de plus de 400 millions d'habitants. Mais le mouvement s'était accentué entre 1930 et 1937. On peut en déduire, d'une part que les destructions, dans les grandes villes attaquées par les Japonais, ont été sérieuses, et que, bien qu'il y ait eu — mais *aux mains des Japonais* — à Changhaï surtout (3), à Tsing Tao, à Tien Tsin, une certaine reprise, il y aura bien des usines à reconstituer après la guerre ; et un développement énorme à donner à l'industrie dans l'ensemble du pays. Ça aurait été là une occasion exceptionnelle et fructueuse de placements de capitaux européens, à en juger par les placements industriels de Changhaï. Mais que restera-t-il de capitaux européens exportables en Asie avec les reconstructions auxquelles nous obligerait la nouvelle guerre qui nous a été imposée, si elle se prolonge et s'intensifie ? Ce sera l'heure des Etats-Unis en Chine (comme en Europe), car le Japon sera lui-même épuisé.

Quoi qu'il en soit de ces vues d'avenir et pour en revenir à la situation actuelle, on a beaucoup parlé des initiatives prises par le Gouvernement national de Tchong King pour la reconstitution des usines des territoires envahis et l'installation d'industries locales nouvelles dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest où son autorité s'exerce encore directement (4). Il ne faut pas,

(1) Article sur le *Communisme en Chine*, dans *Sciences Politiques* d'août 1939.

(2) On notera qu'il n'est pas question du Ho Pei, où il y a eu un développement assez important à Tien Tsin.

(3) Ils y ont du reste — et ailleurs — imposé une participation aux capitaux chinois, qui ont dû apporter *gracieusement* l'usine, ou la reconstruire à leurs frais là où elle avait été détruite ou endommagée.

(4) Il s'est occupé aussi, dans une mesure que nous ignorons à la fois au point de vue de la portée exacte de son effort et au point de vue de ses résultats, de l'installation d'une partie de la population paysanne évacuée et de l'amélioration des procédés agricoles ainsi que de l'organisation du *crédit agricole* dans la partie « non occupée » de la Chine. Mais ce sujet nous entraînerait trop loin. On avait annoncé notamment l'installation de plus de 6 millions de réfugiés (?), sur 30 millions cet été (?) (ce qui équivaut aux 3/4 de la population de la France), dans le Hou Nan, à l'Est de la capitale, Tchong Cha, sur plus de 900.000 hectares de terres disponibles (?); mais

(1) C'est-à-dire non seulement les destructions ou pertes infligées aux établissements industriels et commerciaux, mais aussi celles que subirent les immeubles des particuliers, les routes, le port, les écoles et établissements « culturels » et officiels, etc. ; et aussi le manque à gagner du commerce et de l'industrie, etc.

(2) *Oriental Affairs*, mai 1938. Le chiffre de 854 millions de dollars chinois s'applique aux mêmes éléments que le calcul chinois.

(3) A ce sujet, rappelons que l'ensemble des investissements étrangers dans toute la Chine, s'élevait, d'après une étude américaine d'avant la guerre, à 3.500 millions de dollars américains. Les pertes totales auraient été de 800 millions de dollars, dont 400 pour la Grande-Bretagne, 200 pour les Américains, etc. ; le reste pour les Français, les Allemands, etc., mais pour toute la Chine et non pas uniquement pour Changhaï.

pensons-nous, se faire trop d'illusions sur l'importance réelle de cet effort, si méritoire qu'il soit ; non plus que sur l'effet décisif, pour une victoire finale, de la prolongation, si remarquable qu'elle soit, de la résistance militaire dans l'Ouest et le Sud-Ouest (1).

Sous toutes réserves (2), signalons cependant que plus de 200 usines (dont nous ignorons l'importance exacte) auraient été transférées de la côte vers l'intérieur : au Se Tchouan (surtout), au Hou Nan (en partie menacé), au Kouei Tcheou, au Yunnan, et au Chen Si, dès la fin de 1937. Au début d'août 1938, 38 usines de Han Kéou et de Wou Tchang, représentant 35 millions de \$ de capitaux, auraient été évacués sur le Se Tchouan. Mais, encore une fois, nous ignorons ce que ces transferts représentent réellement comme puissance industrielle et il ne faut pas se laisser hypnotiser par ce chiffre de 200 usines.

En ce qui concerne la création d'industries nouvelles, un « plan de cinq ans » (suivant la méthode appliquée dans plusieurs pays, en Turquie par exemple, depuis l'initiative russe) a été élaboré pour le Se Tchouan, le Kouei Tcheou et le Yunnan. Les raids d'avions japonais ont dû gêner son exécution, au moins en ce qui concerne Tchong King et Tchengtou dans la première de ces provinces. Il s'agit surtout de l'industrie de la soie, du coton, du sucre, et du développement des mines de charbon et de fer ainsi que de l'industrie métallurgique de guerre ; au moins pour la fabrication d'un petit armement.

Au Yunnan, d'après une déclaration officielle remontant au mois de septembre ou d'octobre de cette année, les Chinois avaient investi, à cette date, 200 millions de \$ dans diverses industries de cette province, notamment dans celle du coton (qui concurrencera notre industrie tonkinoise), de la soie ; dans les industries minières. On espère que la production de la soie atteindra 10.000 piculs (600.000 kgrs) d'ici à cinq ans, ce qui nous paraît bien optimiste, car tout le plateau yunnanais, avec son altitude moyenne de 1.500 à 1.800 mètres, ne se prête pas spécialement à la sériciculture. Elle trouve son milieu le plus favorable dans les vallées basses de l'Ouest, mais celles-ci sont, à part quelques « plaines », étroites, malsaines et extraordinairement chaotiques, ce qui rend les transports difficiles et

coûteux, même pour une marchandise de valeur. Les riches Chinois de la Birmanie et de la Péninsule malaise s'intéressent au développement du Yunnan. Ils auraient fourni 30 millions de dollars de capitaux rien que pendant les six premiers mois de 1938. Mais on espérait des contributions s'élevant à 600 millions pour toute l'année dernière, ce qui nous paraît bien douteux. Une banque importante, la « Kun Ming Bank », au capital de 100 millions de dollars, vient d'être créée en octobre dernier à Yunnan fou.

Une des sphères économiques dont le Gouvernement national s'est le plus préoccupé est le développement des richesses minières de l'Ouest et du Sud-Ouest (1). En ce qui concerne le Yunnan, la principale consiste dans la grande mine d'étain (Kotsiou, près de Mong Tse) dont le minerai est exporté par notre chemin de fer (7 à 8.000 tonnes en moyenne). Le charbon existe aussi en quantités notables, et, partiellement, de bonne qualité. Il y a aussi une certaine quantité de minerai de fer, de zinc, de plomb et de cuivre. Mais ce dernier, fort exploité autrefois, de même que dans la province voisine du Kouei Tcheou, n'a plus fourni, ces dernières années, que 480 tonnes à l'exportation, c'est-à-dire quelque chose d'insignifiant.

Le *China Institute of Economic and Statistical Research* a rappelé que les réserves en charbon des six provinces du Se Tchouan, du Hou Nan, du Kouang Tong, du Kouang Si, du Kouei Tcheou et du Yunnan s'élevaient à 15 milliards 500 millions de tonnes d'après l'enquête du Service géologique officiel de Chine. Si important que soit ce chiffre, cela n'équivaut qu'à 6,5 p. 100 environ des réserves totales du pays (2).

Les réserves de manganèse, escomptées à 950.000 tonnes, se trouvent au contraire surtout dans le Sud-Ouest chinois (provinces du Kouang Si, qui vient en tête ; du Kouang Tong, du Hou Nan et du Kiang Si). L'exportation maxima de minerai (teneur moyenne, 45 p. 100) a été jusqu'ici de 21.500 tonnes en 1932, réduite à 2.000 tonnes en 1934. Le tungstène (source principale : sud du Kiang Si ; on le trouve aussi dans le sud du Hou Nan et le nord du Kouang Tong) (3) avait atteint, à l'export, 9.000 tonnes en 1929, 6.300 tonnes en 1934, sur une production mondiale totale de

(1) Je me permets de rappeler que cette question des ressources minières du Yunnan, du Kouei Tcheou et du Se Tchouan, a été étudiée par mon camarade Ducloux, de la Mission lyonnaise, il y a quarante ans (1895-1897), et depuis par le Service des Mines de l'Indochine, notamment par son éminent Directeur, maintenant Inspecteur général honoraire des Mines en France, M. Lantenois.

(2) Rappelons en effet que le même service (voir *Asie Française* de sept.-oct. 1939, p. 295) a estimé les réserves totales en houille de la Chine à 238 milliards de tonnes ; surtout dans le Chan Si, en partie occupé par les Nippons. 88 p. 100 de ces réserves sont dans les provinces du Nord.

(3) A propos du tungstène, il a été révélé, en juillet dernier, qu'un « plan de trois ans », initié en juillet 1936, comprenait l'établissement d'une usine pouvant produire 2.000 tonnes de ferro-tungstène par an. L'ensemble du plan portait, paraît-il, sur 45 usines (?), dépendant de 12 « industries lourdes » différentes. Le programme comportait 230 millions de dollars de dépenses. Mais qu'est-il devenu en fait ?

c'est tout de même une confirmation de la thèse que nous avons toujours soutenue de l'existence d'un « espace vital » encore disponible à l'intérieur de la Chine). Mais qu'a-t-on pu faire, en fait, avec l'avance nipponne ? Au Se Tchouan aussi, on a parlé de nouvelles distributions de terres et de perfectionnement de méthodes agronomiques, notamment par la distribution des semences sélectionnées de riz et de coton, et de plants sélectionnés de canne à sucre ; etc. Un « Bureau de Crédit aux Fermiers », disposant d'un crédit de 60 millions de dollars et dépendant du Ministère des Finances, a créé, paraît-il, 86 King Kou (banques rurales), dont le capital a été fixé à 100.000 dollars pour chacune et qui auraient fait des prêts s'élevant à plus de 4 millions de dollars.

(1) Voir mon article de la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} février 1939.

(2) Ces renseignements d'après quelques-uns des articles mensuels de M. Y. S. Shen dans *Oriental Affairs*.

14.000 tonnes (en 1932). Les réserves seraient importantes. Pour l'*antimoine* aussi (Hou Nan surtout), la Chine jouait, dans ces dernières années, un rôle mondial prépondérant avec 18.400 tonnes en 1935. La production totale de minerai de zinc (d'après les dernières statistiques accessibles) avait été de 13.000 tonnes ; et celle du minerai de plomb de 6.600 tonnes. Pour ces deux minerais, au contraire, le rôle de la Chine est insignifiant, la production mondiale dépassant le million de tonnes.

Pour le développement de l'*industrie minière*, de même que pour un certain nombre d'autres activités économiques, le Gouvernement national chinois intervient maintenant *directement* (comme le Gouvernement japonais) (1).

Il a beau soutenir, dans un discours récent du Ministre des affaires économiques, qu'il ne s'agit que de *coopération* avec l'industrie privée, et qu'il n'entreprend de conduire lui-même les entreprises que dans des cas spécifiques : 1° nécessité de la défense nationale ; 2° nécessité d'un « plan général » ; 3° entreprises au-dessus des ressources financières privées ; 4° industries indispensables pour assurer l'alimentation du peuple ; 5° fourniture de l'énergie électrique, ou du combustible aux industries privées ; on voit par cette énumération même que la sphère de « l'industrie libre » est assez restreinte. Et ces interventions s'étendent quelquefois au commerce — comme le monopole gouvernemental qui a été constitué pour l'*huile de bois* — (*tong yeou* ; *Aleurites Fordii*), objet de trafic fort important dans tout le Sud-Ouest, par exemple.

Le Gouvernement s'occupe aussi de « coordonner les industries privées, de subventionner et d'accorder des garanties et des avantages spéciaux à certaines d'entre elles (au nombre de neuf actuellement, mais nous ne savons pas lesquelles).

Enfin, les amis du Gouvernement de Tsiang Kai Chck font grand cas des petites entreprises artisanales à forme industrielle *coopérative* qui ont été lancées par lui, notamment dans la province du Chen Si, où elles sont très nombreuses (peut-être en partie sous l'influence communiste), et qui ont même fondé des œuvres sociales. Elles ont été formées en six groupes (textiles, alimentaires, produits chimiques, travail des métaux, articles nécessaires à l'enseignement, divers). Ce mouvement date d'ailleurs d'avant la guerre, mais s'appliquait surtout alors à l'agriculture, notamment à la culture du coton qui comptait 1.096 coopératives, avec 77.300 membres en 1936 (2). Nous manquons malheureusement de détails sur ces coopératives industrielles. On affirme seulement que 30.000 (?) ont été créées et qu'un

(1) Voir *Asie Française*, septembre-octobre 1939, pp. 290, 291.

(2) Le Conseil National Économique, dont elles dépendaient leur avait fait des prêts s'élevant, d'après le *China Year Book* de 1938, à 2.364.000 dollars à la fin de 1936, pour l'achat de semences sélectionnées, de petites égrenouses, etc.

crédit de 5.500.000 \$ en leur faveur a été inscrit au budget. Les deux chiffres sont difficilement conciliables.

III. — La question de l'effondrement du dollar chinois

On se souvient peut-être que le dollar chinois était coté à 15,2 d. $\frac{1}{2}$ au début des hostilités (1). Au mois de mars 1939, en présence d'une baisse réelle qui n'était pas reconnue officiellement, le Gouvernement britannique, dans le but d'aider le Gouvernement chinois et d'essayer de supprimer des variations trop brusques nuisibles au commerce, avait donné sa garantie pour la part apportée par deux grandes banques anglaises d'Extrême Orient, dans la proportion de 50 p. 100, à la constitution d'un *fond de stabilisation* de 10 millions de livres sterling, destiné à obtenir le maintien du dollar chinois à la parité de 8 d. $\frac{1}{4}$, qu'on estimait, à ce moment, correspondre à sa valeur réelle sur le marché des changes. Le Comité de gérance de ces fonds, composé de banquiers britanniques et chinois, avait été installé à HongKong (2).

Le 7 juin dernier, sans avis préalable, ce Comité décidait brusquement d'abandonner le dollar chinois aux fluctuations du marché libre, et, dès le lendemain, il s'abaissait à 6 d. $\frac{1}{2}$ au lieu de 8 d. $\frac{1}{4}$. Un peu plus d'un mois après, le 18 juillet, le Comité annonçait officiellement qu'il n'interviendrait plus pour soutenir le dollar, et celui-ci s'effondrait à 4 d. et même au-dessous. La dernière cote que nous connaissions (samedi 14 octobre) l'inscrivait à 3 d. 96 sur Londres et 7 cents $\frac{1}{2}$ sur New-York. Le plus haut point de la semaine précédente avait été 4 $\frac{11}{16}$ d., et 7 cents $\frac{7}{8}$.

En dehors de ses effets sur le commerce, les salaires et le coût de la vie, cet effondrement a atteint durement tous les étrangers résidant à Changhaï recevant des émoluments ou réalisant des gains en monnaie locale, et qui ont des dettes en livres sterling, ou dollars (ou même en francs) à acquitter en Europe ou aux États-Unis (primes d'assurances, pensions à payer à leurs femmes ou pour l'éducation de leurs enfants restés au pays ; passages de retour, etc., ou naturellement achats de marchandises). Il y a seulement six ans un Anglais pouvait acquitter une dette d'une livre sterling avec 12 \$. Après la réorganisation monétaire de 1935, il fallait déjà 16 \$ 55. Il en fallait 29 \$ 09 après la « stabilisation » du mois de mars 1939, 36 \$ 92, après la première chute du 8 juin ; le double en sus de ce que le dollar valait

(1) La cote du dollar chinois en francs avait été, en moyenne, de 7 fr. 28 en 1937 et de 7 fr. 18 en 1938. Mais il faut tenir compte des fluctuations du franc lui-même. Rappelons, d'autre part que les statistiques de la Douane sont présentées en *Gold Units* (G. U.). Le G. U. a valu 16 fr. 51 en 1937 et 22 fr. 01 en 1938. Nous n'avons pas de chiffre pour 1939.

(2) *Oriental Affairs* a fait remarquer avec raison (notamment dans son numéro de sept. 1939) que c'avait été une faute, et qu'il eût été bien préférable qu'il fonctionnât à Changhaï, principal marché de la Chine, notamment au point de vue du change.

en mars après l'effondrement du 15 juillet dernier (4 d. au lieu de 8 d.). Il faut maintenant, pour acheter un objet coté en livres sterling à 100, 5.318 dollars chinois alors que 2.909 suffisaient encore en mars dernier. On voit d'ici la *répercussion sur les importations* provenant des pays-or, ou à change-or stabilisé.

Quant aux causes de cet abandon du dollar par le Comité de stabilisation, on explique qu'il tient, en dehors de causes plus générales, et d'une spéculation des Japonais, et même des banques chinoises sur leur propre devise (de connivence peut-être quelquefois avec des personnages officiels bien placés pour connaître les intentions du Comité et pour en profiter), au jeu des importations énormes de coton par les filatures (japonaises surtout) de Changhaï. Alors que les importations de coton sur cette place n'avaient pas dépassé 146.000 quintaux pour toute l'année 1938, elles avaient déjà atteint 575.000 quintaux de janvier à fin avril 1939. Sans doute cela tenait-il à une remise en marche, pendant ces quatre mois, de nombreuses filatures endommagées en 1937; et aussi à une moindre arrivée de coton du Nord de la Chine par suite des guérillas — mais les achats dépassaient la mesure; — et le fonds de stabilisation s'épuisait au maintien d'un dollar constamment attaqué. De sorte que la combinaison imaginée pour venir en aide à la Chine jouait finalement, — les profits d'un *agio* massif japonais sur le dollar chinois (1) s'y ajoutant, — au profit des Nippons. Il aurait fallu une surveillance et une réglementation beaucoup plus sévères du marché des changes, surtout à Changhaï, qui ne pouvaient s'exercer de Hong Kong.

IV. — Effets sur le coût de la vie et les salaires

On comprend fort bien que la chute du dollar ait amené, comme nous l'avons déjà fait pressentir, une hausse considérable des prix des marchandises importées. Pour prendre quelques exemples concrets sur le marché de Changhaï (2), la farine américaine, qui valait 8,25 \$ les 49 lbs le 1^{er} août 1937, était montée à \$ 13 le 15 août 1939; l'australienne (pour la même unité de vente) passait de 6,25 \$ à 11 \$; les pommes de terre de 2,50 \$ à 10, 64 \$ le picul. Le beurre (en boîtes de conserve) cotait 5,20 \$ au lieu de 1,75 \$; le lait Nestlé 48 \$ au lieu de 20 \$. D'une façon générale les prix pour les articles d'alimentation importés, autres que la farine, avaient haussé de 100 à 150 p. 100.

Mais, par solidarité inévitable, et aussi pour d'autres causes, notamment par suite des pertes

de la guerre et de la difficulté de la circulation à l'intérieur, les prix des denrées chinoises étaient aussi en forte hausse. Le riz indigène (en sacs de 80 kgrs) qui valait de 10,90 \$ à 13,60 \$, suivant qualité, en février dernier, était monté à 24 \$-30 \$ le 31 août dernier. Il a encore monté depuis. Le riz de Saïgon, obligé de tenir compte de la hausse des prêts, était passé de 15,20 \$ à 39 \$. La viande de porc, autre élément essentiel de l'alimentation indigène, de 30 à 57 cents la livre (lb).

D'autre part, même pour les loyers indigènes, par suite du retour de la population dans une ville et des faubourgs où tant de logements avaient été détruits, la hausse enregistrée fin juillet 1939 par rapport à l'avant guerre était de 182 p. 100, taux véritablement désastreux pour les ouvriers qui subissaient déjà une hausse moyenne de 75 p. 100 pour les denrées alimentaires et de 63 p. 100 pour l'habillement. En ce qui concerne le logement, les Européens n'étaient pas plus favorisés que pour la nourriture. Un locataire qui payait 360 \$ par mois en 1938 s'en voyait imposer 840 en août dernier; sans compter une augmentation du prix du gaz et de l'électricité, énorme même (120 p. 100) pour celle-ci, le prix du charbon à Changhaï ayant augmenté lui-même de 245 p. 100.

Les salaires ont dû naturellement suivre, dans une certaine mesure, ces hausses énormes, mais nous ne disposons pas d'exemples concrets, et les classes populaires souffrent certainement beaucoup, ce qui ne peut pas ne pas avoir une certaine influence sur la guerre.

Tout ce qui précède s'applique à Changhaï. Il est incontestable que la hausse du prix de la vie et celle, consécutive, mais à un degré bien moindre, des salaires, s'est produite à l'intérieur. Il suffit de donner quelques exemples en ce qui concerne la capitale actuelle du Gouvernement national : Tchong King (1). Le riz y aurait augmenté de 96 p. 100, malgré une bonne récolte; le blé de 132 p. 100; les légumes de 74; la viande de porc de 83; le sel de 114 (à cause des impôts, et bien qu'il y en ait dans les provinces); le bois de construction de 79; les briques et tuiles de 83; le fer et le cuivre, à cause des besoins militaires, de 374; le savon, de 217; le papier, de 231; les allumettes, de 287; le pétrole, de 394; les cigarettes, de 316; le tabac indigène, de 121; enfin les médicaments, de 416 p. 100. Evidemment, le cas est un peu spécial, à cause d'une augmentation de la population, malgré les bombardements, par suite de l'arrivée des réfugiés et de la présence du Gouvernement. Mais, toutes proportions gardées, il est légitime de supposer que le même phénomène s'est produit partout, au moins dans les villes du Sud-Ouest, les mêmes causes ayant joué (afflux des réfugiés; et, pour certaines marchandises, difficultés des communications). Les salaires ont dû croître plus ou moins en proportion; mais avec un décalage qui doit entraîner, dans les centres

(1) Ils achetaient notamment à tour de bras, si l'on peut dire, du change, grâce aux recettes des douanes dont ils étaient maîtres, et avec les billets de banque « nationaux » chinois, rafiés par eux contre les billets de la « Banque fédérale de Réserve » qu'ils avaient créée dans le Nord et ceux de la « Hua Hsing Bank » dans la Chine du Centre, également organisée par eux.

(2) Nous les extrayons d'une étude publiée dans *Oriental Affairs* de septembre 1939.

(1) D'après le *Bulletin Commercial d'Extrême-Orient* de juillet-août 1939.

importants, particulièrement exposés aux bombardements japonais (voir plus loin le cas de Lei Tchou par exemple) de grandes misères.

V. — La situation financière en Chine

En dehors des conséquences inévitables, pour certains achats de guerre qu'il est obligé de faire, de la chute du dollar, nous ignorons complètement où le Gouvernement national chinois en est au point de vue de son budget. Rappelons d'ailleurs que le projet du dernier budget national connu (1^{er} juillet 1937-30 juin 1938) (1) ne s'élevait (projets d'emprunts intérieurs compris) qu'à 990.658.000 \$, soit, au change moyen de 1938 (7 fr. 18), 7 milliards de francs. Nous avons insisté déjà sur cet élément de faiblesse pour un pays de 425 millions d'habitants (2). Les recettes des douanes entraînent pour 36,90 p. 100 et celles de la gabelle du sel pour 22,85 p. 100 dans ce total. L'autre principale source de revenu (17,55 p. 100) provenait des « taxes consolidées » sur le tabac, la farine de blé, les filés de coton, les allumettes et le ciment Portland.

Or ces 77 p. 100, au total, des ressources budgétaires échappent, pour une énorme part, au Gouvernement de Tchoung King. Nous avons vu plus haut (*Situation du commerce extérieur*) qu'il ne disposait plus que d'une douzaine de « ports ouverts » où se font les recettes douanières, sur les 40 (Mandchourie exclue) que comporte la Chine. Ils sont loin, d'autre part, d'être les plus importants, et leur nombre même (prise récente de Pakhoi) diminue. D'autre part, les principales salines maritimes, surtout dans le nord, sont maintenant aussi aux mains des Nippons, le Gouvernement national chinois ne pouvant guère disposer que de celles — importantes il est vrai, — du Se Tchouan (3) et de celles, beaucoup moins intéressantes, du Yunnan. Il va de soi que les « taxes consolidées » étaient surtout perçues dans les grandes villes de la côte et de la vallée du Yang Tsé où les Japonais font maintenant la loi, si les campagnes leur échappent.

Il faut reconnaître qu'avec une très courageuse loyauté — surtout si on la compare à l'attitude de certains autres Gouvernements — le Gouvernement chinois a continué, aussi longtemps qu'il l'a pu, à contribuer (4) au service des emprunts

extérieurs contractés par lui. Ce n'est que le 15 janvier 1939 qu'il a déclaré être dans l'obligation de suspendre le service de ceux garantis par les douanes. Il avait avancé 175 millions de dollars pour suppléer au déficit des recettes douanières. Il se plaignait d'ailleurs des manœuvres japonaises contre la devise chinoise, qui, nous l'avons vu, ont contribué à la chute de celle-ci.

Le montant des emprunts à long terme gagés sur les recettes douanières s'élevaient à 2.500 millions de dollars, nécessitant des ressources mensuelles de 18 millions de dollars. Ces recettes avaient été fournies dans la proportion de 46 p. 100 par Changhaï, 11 p. 100 par Tien Tsin, 7,30 p. 100 par Han Kéou, 6,30 p. 100 par Tsing Fao, 3,40 p. 100 par Canton, soit au total pour 74 p. 100 par des ports aux mains des Japonais.

Pour l'ensemble des *dettes* (y compris certaines dettes intérieures) dans le détail desquelles il est impossible d'entrer (1), le projet de budget de 1937-1938 avait inscrit un montant d'intérêts et d'amortissements de 324 millions de dollars, soit 32,45 p. 100 des dépenses totales.

Nous ne savons pas, encore une fois, comment le Gouvernement national arrive à financer la guerre et ses dépenses générales, même avec l'aide des souscriptions plus ou moins bénévoles des riches Chinois de l'intérieur, et de celles, plus spontanées, mais moins importantes au fur et à mesure que le temps s'écoule, des Chinois établis à l'étranger; et avec la collaboration, plus ou moins forcée, des innombrables banques indigènes, les plus prospères d'ailleurs de celles-ci étant restées en pays « occupé ».

S'il faut en croire les assurances du Gouvernement chinois et même les calculs de certains spécialistes européens de Changhaï, la *dette chinoise par tête* n'avait encore passé — vers le milieu de cette année — que de 10 à 13 \$, tandis que la dette japonaise s'accroissait de 160 à 260 *yens* (284 *yens* d'après un renseignement plus récent). Mais il faudrait savoir exactement la valeur respective d'une « tête » japonaise et d'une « tête » chinoise.

En ce qui concerne la *circulation intérieure des billets* des quatre banques d'émission gouvernementales (Banque de Chine, Banque centrale de Chine, Banque des Communications et, pour une part beaucoup moins importante, Banque

(1) D'après le *China Year Book*, 1938.

(2) Sans doute faudrait-il tenir compte des budgets *provinciaux* et des grandes municipalités. Mais le plus important des premiers ne dépassait pas (pour 1935-1936) 43.695.000 dollars pour le Kouang Tong; et le budget (chinois) de Changhaï ne s'élevait qu'à 10.528.000 dollars. Le « Settlement » international l'en avait un de 23.613.000 dollars; et la Concession française de 9.976.000. En ce qui concerne la Chine intérieure, il y a l'immense inconnue du *squeeze*, qui existe encore malgré certains progrès; et des recettes illégales sur l'opium.

(3) Étudiées par la Mission lyonnaise, et concentrées surtout dans le grand centre de Tse liou ts'in, où il y a également des traces de gisements de pétrole, dont on n'a pas encore pu tirer parti malgré de nombreuses autres missions techniques, et sur la valeur desquelles les spécialistes ne paraissent pas d'accord.

(4) Un accord anglo-nippon du 5 mai 1938 avait d'ailleurs prévu que les recettes douanières des ports occupés par les Japonais seraient déposées à la Yokohama Specie Bank

et qu'un pourcentage serait prélevé pour le service des emprunts extérieurs gagés sur ces recettes. Cet accord n'a pas été reconnu par le Gouvernement chinois. Les Japonais, d'autre part, n'ont fait qu'un seul versement sur les recettes des douanes de Changhaï, croyons-nous.

(1) Les dettes pour les *chemins de fer*, par exemple, sont aussi multiples que compliquées; et leur service est souvent assuré par des recettes *locales*, c'est-à-dire provinciales, dont le fonctionnement nécessiterait de très longues explications qu'il est impossible de donner dans un article d'ensemble comme celui-ci.

Il y a eu aussi d'autres *dettes provinciales*, ces provinces équivalent souvent, qu'on s'en souviennent, à elles seules, à un pays européen. Le Se tchouan, par exemple, avec ses 270.000 kilomètres carrés et ses 48 millions d'habitants, est plus grand et plus peuplé que le Royaume-Uni (244.000 kmq; 44 millions et demi d'habitants, en 1935).

des Fermiers) (1), elle atteignait, à la fin de juin 1939, 2.626.900.000 \$, contre 1 milliard 688.400.000 \$ à la fin de novembre 1937. Cette circulation était, paraît-il, garantie par 1 milliard 150.000.000 de \$ en or, argent et devises ; la proportion de la circulation à l'encaisse aurait donc été, il y a six mois, de 44 p. 100 (?!) supérieure à celle du Japon qui (voir *Asie Fr.* de septembre-octobre 1939, p. 292) avait vu les « notes convertibles » de la Banque du Japon passer de 1.425 à 2.297 millions en février 1939 contre une encaisse or d'environ 460 millions de yens au début des hostilités, mais bien diminuée depuis ; les autres « sécurités » consistant, d'après la méthode fort discutable d'évaluation japonaise, non seulement en devises, mais, si nous comprenons bien, en bons de certains emprunts publics garantis par le Gouvernement.

Si ces conditions sont exactes, d'ailleurs, on s'explique difficilement que le *yen* ait pu continuer jusqu'à ces derniers temps à être coté à 1 s. 2 d. pendant que le dollar chinois s'effondrait de 1 s. 2 d. à 4 d. Même en tenant compte que le Japon a pu continuer à exporter, mais bien moins qu'avant la guerre, et avec même un excédent des importations en ce qui concerne les pays *ne faisant pas partie du bloc-yen* ; et, par conséquent, une balance déficitaire vis-à-vis de ces pays, qu'il faut bien qu'il compense par des sorties d'or.

VI. — La situation militaire et politique

Bien que nous manquions de renseignements précis, il nous faut formuler quelques conclusions — provisoires — à cette longue étude, dire quelques mots des dernières nouvelles (très fragmentaires) reçues d'Extrême-Orient en cette fin de novembre.

En ce qui concerne les hostilités proprement dites, l'événement récent le plus marquant (et qui d'ailleurs nous touche particulièrement à cause de notre Indochine) vient d'être le débarquement d'une colonne nipponne à Pakhoi, dans le golfe du Tonkin — ou, plus exactement peut-être, dans le port voisin de Yam Tchao (Kin Tchou, en langue mandarine). Nous ignorons si elle poussera jusqu'à la ville importante de Nanning (2) (qui, en tout cas, a été abondamment bombardée) ; ou jusqu'au port ouvert de Leng Tchou, dont les relations avec le Tonkin se sont intensifiées. On va voir ce que va faire la fameuse armée du Kouang Si dont il a été si souvent question comme d'une armée très « modernisée » et modèle. Depuis le milieu d'août, les raids d'avions, venant d'Hai Nan, étaient presque constants. Dans la région voisine de la péninsule de Lei Tchou, les bombardements de la ville du même nom furent particulièrement destruc-

teurs le 22 juillet dernier et depuis. A Nanning, il y avait eu aussi, du 1^{er} au 15 septembre, 11 alertes et plusieurs attaques. Il semble bien également qu'une poussée ait lieu vers le Kouang Si en partant de Canton, bien qu'on signale toujours des mouvements de guérillas chinoises dans le delta du Fleuve des Perles et sur la frontière du territoire anglais de Kowloon, en face de Hong Kong.

On est sans nouvelles de l'avance que les Nippons avaient annoncé, il y a deux mois, avoir reprise sur la capitale du Hou Nan : Tchangcha, en partant de Han Kéou, que des avions chinois venant du Se Tchouan ont, par contre, récemment bombardé. Pas de renseignements sûrs non plus sur la situation militaire dans la province du Chan Si où les deux parties annoncent des succès. Les Nippons sont toujours arrêtés à la frontière du Chen Si. On parle aussi d'engagements dans la région du lac Po Yang, au Kiang Si ; d'attaques de guérillas près de Hang Tchou, au Tché Kiang, etc. Dans le Ho Peï et le Ho Nan, la situation paraît au contraire plus calme. Dans l'ensemble, on a l'impression que l'accalmie dans les opérations qui s'était produite, avec les mauvaises conditions des chaleurs et des pluies de l'été, se prolonge (sauf dans le golfe du Tonkin), malgré une grande conférence récente (milieu d'octobre) convoquée par le nouveau commandant en chef des forces expéditionnaires nipponnes en Chine, le général Nishio, et l'ordre de reprise des hostilités qu'il aurait donné. On est un peu étonné, d'autre part, de ne voir se manifester aucune activité spéciale de la part des armées de Tsiang Kai Chek qu'on disait devoir se produire à l'automne. Sans doute, la *défensive* continue-t-elle à être la stratégie la plus sage de la part des Chinois.

En ce qui concerne ceux-ci, d'ailleurs, il semble bien que la situation politique y contribue. Wang Tching Wei, l'ancien « Vice-Dictateur » à côté du généralissime Tsiang, vient sans doute (15 octobre) d'être dénoncé de nouveau comme traître par les 1.400.000 membres (civils et militaires) du parti Kouo Min Tang. Mais son initiative de rapprochement (sous certaines conditions) avec le Japon paraît faire quelques progrès néanmoins. On signalait notamment l'autre jour qu'un certain nombre de Cantonais (il l'est lui-même) s'y ralliaient, parmi lesquels un vieil ennemi de Tsiang Kai Chek, le Général Tch'en Tchi-t'ang, qui a joué longtemps (1931-36) un rôle prépondérant dans la province du Kouang Tong, dont il est aussi originaire.

D'autre part, la fusion, dont on parle depuis si longtemps, des deux « Gouvernements » installés par les Japonais : le « Nouveau Gouvernement » du Nord à Pékin, et le Gouvernement « modernisé » de la vallée du Yang Tsé, siégeant à Nankin, ne semble pas s'être encore réalisée. La formule la plus récente paraissait être une sorte d'organisation « fédérale », dont certains Japonais, comme le fameux Général Doihara, sont, naturellement, les protagonistes. Mais il y a des résis-

(1) Jusqu'à la réforme monétaire de 1935, la circulation des billets émis par les banques privées était très importante dans certaines provinces, jusqu'à concurrence d'environ 200 millions de dollars.

(2) Oui, d'après les dernières nouvelles (8 décembre 1939).

tances; notamment de la part du chef actuel du Gouvernement de Pékin, le vieux mandarin, à tendances d'ancien régime, Wang Keh Ming. Le Maréchal (non moins « ancien régime ») Ou Pei-fou sur lequel les Japonais, et Wang Tching Wei lui-même, paraissent compter, ne se décide pas à sortir de sa retraite. Il serait d'ailleurs partisan, paraît-il, d'une réconciliation générale, même avec Tsiang. Mais il est douteux que les deux protagonistes actuels, Tsiang et Wang, s'y prêtent. Cependant, avec les intrigues invraisemblables et les subtilités inattendues dont la politique extrême-orientale foisonne, il ne faut jurer de rien, pourvu que « la face » reste sauve.

Du côté japonais, la démission subite (28 juillet) du Cabinet Hiranuma, comme contre-coup immédiat de l'accord de l'Allemagne avec les Soviets, et son remplacement le jour même par le Général Abé, dont on souligne la modération, a apporté un changement inévitable et notable dans la politique nipponne vis-à-vis de l'Occident. Il n'est plus question du tout d'un renforcement du pacte « Anti-Komintern » (1), et encore moins de son remplacement par une véritable alliance. Il est certain que la collusion germano-russe a été un rude coup pour les Japonais, qui ont toujours considéré la Russie comme leur ennemie principale; ce qui ne les empêche pas, au surplus, d'essayer de régler des différends « locaux » avec elle, comme l'extraordinaire — et inexplicable — dispute de frontière mongole de cet été (2), la question des pêcheries et des gisements de pétrole de Saghalien, etc. En ce qui concerne la situation en Chine, les Nippons appuient, mais avec une certaine prudence, le mouvement de Wang Tching Wei.

CONCLUSION PROVISOIRE

Si l'on veut bien se souvenir des faits exposés depuis neuf mois dans nos articles précédents; tenir compte des pertes considérables en hommes des deux côtés; des souffrances extrêmes du paysan chinois, si habitué qu'il soit à pâtir, depuis la révolution, des guerres civiles, à l'état presque permanent depuis toujours, du brigandage qui continue de sévir, des inondations, des sécheresses et, en bref, des famines traditionnelles; si l'on ne perd pas de vue la date, bien fraîche, de son patriotisme enfin éveillé; sa profonde indifférence à part un petit groupe d'intellectuels, aux problèmes politiques; son amour foncier de la paix et son génie de la « combinaison » et du compromis; si l'on n'oublie pas non plus les souffrances,

(1) Ou, plus exactement, le Japon cherche en ce moment à constituer un pacte « Anti-Komintern » exclusivement « asiatique », dans lequel il voudrait voir entrer le Siam et même paraît-il l'Iran (?).

(2) Dans une région du désert de Gobi, sur le flanc ouest des Monts Khingan, que tous ceux qui l'ont visitée proclament n'offrir aucun intérêt à aucun point de vue. Il semble que cela ait été, de la part des Soviets se servant des Mongols, une simple « épreuve de forces ». On a annoncé, des deux parts, des pertes d'avions absolument invraisemblables.

dans les deux pays, des populations des grandes villes, où le prix des denrées et le poids des impôts augmentent terriblement; et enfin, et surtout (nous l'avons fait entrevoir dès le début), l'épuisement économique et financier progressif des deux protagonistes, on peut se demander si, à condition encore une fois, que la « face » soit sauvegardée, que les Japonais se montrent « raisonnables », une paix — qui, comme toujours, ne donnera satisfaction complète à aucun des combattants, — n'est pas tout de même moins éloignée qu'on ne pourrait le croire. L'année 1940 ne la verra-t-elle pas luire au moins à l'horizon, à l'intense soulagement d'un bon quart de l'humanité, et au profit des Etats-Unis, beaucoup plus que des vainqueurs, s'il y en a?

Henri BRENIER.

*Ancien directeur de la Mission
lyonnaise d'exploration en Chine,
Correspondant de l'Institut.*

Le rattachement du yen japonais au dollar

Le gouvernement japonais a, dans les derniers jours d'octobre, décidé de désolidariser le yen de la livre sterling et de le rattacher au dollar des Etats-Unis.

Le yen, rattaché à la livre sterling depuis la fin de 1932, avait suivi la devise anglaise au moment de la baisse de cette dernière. *The Economist* du 28 octobre 1939, en enregistrant cette décision, fait remarquer que ce changement a été opéré sans affecter la valeur du yen. Le rapport entre la monnaie japonaise et le dollar a été fixé au taux de 23 7/16 cents pour le yen. C'est la parité indiquée par le taux de change de 1 sh. 2 d., auquel le yen était précédemment établi pour le sterling et le taux du sterling-dollar de 4 dollars 03. Notre confrère de Londres dit que la décision du Japon n'a causé aucune surprise. Le yen n'a jamais été un membre réel du groupe sterling de monnaies. Le Japon n'a jamais été un adhérent de l'arrangement tripartite et les conditions techniques pour le maintien de la stabilité du yen par rapport au dollar (maintien qui a duré sept ans) ont, en tous temps, été essentiellement unilatérales. Le désir qu'avait le Japon de maintenir ces conditions devait inévitablement être affecté par le contrôle auquel le sterling a été assujéti à la déclaration de guerre. Une monnaie contrôlée n'est pas un étalon monétaire particulièrement désirable. La décision du Japon a été provoquée par la baisse du sterling qui a précédé immédiatement la déclaration de guerre. Cette décision consacre du même coup la baisse qu'avait entraînée, par rapport à la monnaie américaine, la dernière dépréciation de la livre et la parité de dollars 23 7/10 pour 100 yens.

Cours du yen à New-York

Moyenne de janvier 1939	27,20
juillet 1939	27,28
août 1939	26,87
septembre 1939	23,48
30 septembre 1939	23,65
26 octobre 1939	23,50

On fait remarquer à cette occasion que 50 p. 100 des exportations japonaises jusqu'à présent étaient libellées en sterling, 25 p. 100 en dollars des États-Unis et 25 p. 100 en yen, alors que 70 p. 100 des importations étaient en sterling et 30 p. 100 en dollars. Depuis le début de la guerre, la part des importations en dollars tend toutefois à augmenter.

Les autorités monétaires du Mandchoukouo et des provinces du Nord de la Chine ont suivi l'exemple donné par Tokyo, comme cela devait être, puisque le *yuán*, monnaie circulant dans leurs territoires respectifs, est lui-même basé sur le *yen*.

Dans la première quinzaine de novembre, le Portugal a lui-même pris une décision analogue à celle du Japon. Le 7 novembre, le taux de 110 escudos pour une livre sterling a été abandonné et le sterling déprécié à 108 escudos. La nouvelle parité pour l'escudo sera de 27,55 escudos pour 1 dollar, taux correspondant à l'ancienne parité de 100 pour 1 livre sterling et un taux de change de 4 dollars à la livre. On voit que, suivant le précédent japonais, les autorités portugaises ont transféré le lien de leur monnaie du sterling au dollar, après avoir suivi la première dans sa dépréciation par rapport à la seconde.

Edouard PAYEN,
de l'Institut.

Les États-Unis et les Philippines

Les Iles Philippines constituent la plus importante possession des États-Unis dans le Pacifique. Comprenant plus de 7.000 îles ou îlots égrenés entre la Chine, l'Indochine et l'Insulinde, cet archipel est, pour ses possédants, d'une valeur stratégique considérable. Elle lui a valu de passer dès 1521 sous la domination des premiers navigateurs d'Occident, les Espagnols, qui se hasardèrent dans ces parages. En 1898, au terme d'une guerre victorieuse, les États-Unis se firent attribuer par le traité de Paris les Philippines moyennant le versement à l'Espagne d'une indemnité de 20 millions de dollars. L'opinion américaine, cependant, était peu favorable à une annexion : elle appréhendait des dépenses excessives, des complications avec les puissances riveraines du Pacifique, la résistance de 14 millions d'indigènes qui avaient poursuivi pendant de longues années une lutte ardente contre la domination espagnole. Sans doute les Philippines

avaient salué avec joie le départ de maîtres jugés trop tyranniques, mais la satisfaction de leur délivrance s'associait à l'espoir d'accéder à l'indépendance politique, pour laquelle les chefs de l'insurrection, et notamment le général Aguinaldo, avaient combattu pendant si longtemps. Après cette lutte épuisante les Philippines étaient-ils capables de se gouverner eux-mêmes ? Beaucoup d'Américains le souhaitaient, mais tous ceux qui avaient acquis la connaissance personnelle des choses de l'archipel étaient portés à en douter. Non seulement, malgré trois siècles d'occupation espagnole, l'analphabétisme était demeuré à peu près général, mais trop rares encore étaient les indigènes ayant acquis un degré de maturité intellectuelle et surtout politique qui leur permit d'assumer la charge des affaires du pays. Dans ces îles où tous les sangs chinois, japonais, portugais, hindous et espagnols s'étaient mêlés à celui des tribus primitives, pour la plupart malaises d'origine, mais très diversifiées, il était impossible de trouver un élément ethnique dominant. Seuls, quelques politiciens ou chefs de clans disposant d'une certaine autorité exploitaient une masse le plus souvent réduite à un état social très arriéré au point de vue matériel et économique. Certaines peuplades, telles les Igorotes chasseurs de têtes et les Ibos, s'adonnaient aux rites les plus primitifs, tandis que l'islamisme et le catholicisme, introduit par les Espagnols comme religion officielle, étaient pratiqués par la majorité de la population.

Aussi les Américains, après quelque trois ans d'hésitation et d'observation, se décidèrent-ils, sous la contrainte des faits, à suivre une politique dite de « *benevolent assimilation* », d'assimilation bienveillante, vis-à-vis de leurs nouveaux sujets, rappelant celle que nous avons pratiquée dans notre Empire partout où la suppression de chefs connus pour leur tyrannie ou l'absence de hiérarchie compétente et organisée nous en avait fait une obligation.

La politique suivie par les Américains aux Philippines ne s'apparente ni à celle du Protectorat adoptée par les Hollandais et les Anglais dans de vastes districts des Indes orientales ou de la Malaisie et par nous-mêmes en Annam ou au Cambodge, ni à celle du mandat.

Réprimer les abus auxquels les Espagnols n'avaient que faiblement remédié, s'efforcer de distribuer à tous une justice appréciée, améliorer le niveau matériel et intellectuel des indigènes par un développement général de l'instruction publique et une rénovation de l'agriculture, telles furent, dans l'ordre social, les directives de l'action américaine sous l'inspiration vigoureuse du Président Mac Kinley.

Tous les témoignages concordent pour affirmer le succès de la politique mise ainsi en œuvre par les États-Unis. Depuis quarante ans, l'archipel philippin s'est couvert d'écoles et d'universités ; partout des routes magnifiques ont été tracées, des ports ont été creusés, des lignes de

navigation superbement équipées relient entre elles les innombrables îles de l'archipel. Les villes ont été transformées, Manille est devenue une cité moderne. La station d'altitude de Baguéo est à peu près unique en Extrême-Orient ; seule notre Dalat en Indochine pourrait lui être comparée. Cebu, où Magellan fut assassiné, de simple village indigène est devenu une ville de 100.000 habitants. Les efforts d'une administration ordonnée et méthodique ont porté leurs fruits. Dans son livre *L'homme de couleur*, M. Paul Mousset note avec raison, dans les pages consacrées aux îles Philippines, que « dans cet archipel où les soulèvements contre l'Espagne furent pour ainsi dire hebdomadaires, on n'enregistre pas, depuis 1901, le moindre essai de révolte contre les Américains, le plus minime attentat contre un blanc fonctionnaire ou commerçant. Deux peuples coexistent en harmonie. »

Dans cette atmosphère de paix, la situation économique des îles s'est transformée rapidement. Alors qu'en 1908 la plupart des terres restaient en friche, que les bêtes de labour manquaient, que les Philippines étaient parmi les plus gros importateurs de riz et de bétail de l'Extrême-Orient, maintenant les rizières et le cheptel ont été reconstitués, le sol enrichi et mis en valeur suffit à l'alimentation de ses habitants. Du rapport du « Joint Preparatory Committee on Philippines Affairs » (20 mai 1938), il ressort que le commerce s'est développé remarquablement, et en direction surtout des Etats-Unis : les échanges entre les deux pays sont passés de 11 p. 100 du commerce total des îles en 1900, à 65 p. 100 en 1920, à 71 p. 100 en 1937. Cette interpénétration économique toutefois s'est révélée avantageuse surtout pour les Philippins : riches producteurs de sucre de canne, de tabac, de chanvre, appréciés, ils importent aux Etats-Unis plus qu'ils ne leur achètent.

L'ampleur de ce mouvement n'a pas été sans répercussion sur une partie au moins de l'opinion dans certains milieux américains. De même que l'on a vu en France l'agriculture métropolitaine s'émouvoir de la concurrence faite à la betterave par la canne des Antilles, aux céréales secondaires par des importations massives de riz et de maïs indochinois, aux huiles de Provence par l'utilisation des arachides africaines, les Etats du Sud ont craint pour leurs cannes et leurs tabacs les conséquences des exportations. Leurs doléances ont trouvé très vite un écho jusque dans les cercles politiques les plus influents.

En peu de temps, une évolution s'est faite dans l'esprit des Américains quant à l'avenir de leur domination aux Philippines. Dès le début de l'occupation, les Etats-Unis avaient ouvert à leurs nouveaux sujets l'espoir d'une indépendance complète, le jour où, considérant avoir achevé leur mission de relèvement et de progrès dans les îles, ils renonceraient à leurs méthodes de « benevolent assimilation » pour rendre aux Philippins eux-mêmes la maîtrise de leurs des-

tinées. Ces promesses n'avaient pas peu contribué au maintien de la tranquillité publique et à atténuer les effets des protestations des politiciens indigènes héritiers des doctrines d'Aguinaldo.

Mais une expérience de « self government » philippin, faite pendant la guerre de 1914-1918, s'était rapidement révélée désastreuse et facilitant les abus du « caciquisme » déjà honni durant les dernières années de la domination espagnole. D'autre part, les Philippins éclairés n'étaient pas sans se rendre compte que deux graves dangers les menaçaient dans l'ordre économique ; ils se voyaient sujets à perdre leur principal débouché, le marché des Etats-Unis ; dans l'ordre politique, ils s'exposaient, trop faibles pour faire respecter à eux seuls leur jeune liberté, à passer, dans des délais assez proches, de la dépendance légère des vainqueurs de l'Espagne au joug plutôt rude des expansionnistes japonais en marche vers le sud du Pacifique. Une mission philippine envoyée aux Etats-Unis fut chargée d'y porter aux pouvoirs publics le vœu des populations que l'Amérique ne les abandonnât pas.

C'est ainsi qu'au moment où devait se consommer, selon le désir même des Américains, la rupture du dernier lien entre les Etats-Unis et les Philippines, ceux-ci intervinrent pour que le moment en fût, au moins pour quelque temps encore, ajourné.

Partagé entre des courants d'opinion opposés, le Congrès américain s'arrêta à un moyen terme. Dans les cadres de « l'Independance Act » de 1934, un Gouvernement du « Commonwealth in Philippines » a été institué le 15 novembre 1935. La constitution rédigée et adoptée par le peuple philippin, après approbation du Président des Etats-Unis, est entrée en vigueur, mais la complète indépendance n'interviendra que le 4 juillet 1946. Durant cette période transitoire, les Etats-Unis s'engagent à garantir « la sécurité » de l'archipel.

A la suite de la vaste enquête du « Joint preparatory Committee on Philippines Affairs », divers engagements ont fait l'objet d'un message public du Président Roosevelt :

- a) Le régime préférentiel commercial entre les deux pays continuera pendant quinze ans, à partir du 4 juillet 1946 ;
- b) Des ajustements graduels des taxes d'importation et d'exportation seront appliqués aux produits américains et philippins ;
- c) Les congrès des deux pays légiféreront en vue de l'ajustement des droits des citoyens américains et philippins dans l'un et l'autre pays ;
- d) Enfin, dès la proclamation de l'indépendance un traité commercial sera négocié entre Washington et Manille.

Ainsi, conduit par les Etats-Unis jusqu'au seuil d'une complète indépendance politique, le peuple philippin, après des siècles de lutte pour la conquérir, hésite à s'engager plus avant dans la voie d'une liberté totale. C'est que, de cette liberté, il appréhende les responsabilités et les

risques. Dans un monde où l'Extrême-Orient n'est pas la partie la moins troublée, les Philippines s'inquiètent et de leur prospérité menacée, et de leur sécurité, qui ne le sera pas moins quand leur manquera la protection de la bannière étoilée. Le Haut-Commissaire Mac Milt, homme de confiance du président Roosevelt, a pu dire en étant l'interprète fidèle de leurs sentiments : « Aussi longtemps que notre drapeau flottera sur les îles, aucune puissance étrangère ne violera les Philippines, quelles que soient les forces qui y seront stationnées. Mais je n'hésite pas à dire que si notre drapeau disparaissait, il en résulterait des troubles pour une génération du moins. »

Il n'a pas moins répondu à l'attente des Philippines lorsque, disant que les États-Unis devaient maintenir leur souveraineté dans l'archipel, il a ajouté qu'il convenait aussi d'accorder la plus grande anatomie possible à ce pays.

Sages paroles que d'autres peuples que l'Europe a appelés à une rénovation en Asie peuvent utilement méditer. A des signes certains, il apparaît qu'ils ont, les uns et les autres, déjà le sentiment profond que c'est leur bonheur que la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis leur aient apporté une assistance indispensable et que leur avenir consiste à s'élever progressivement au rang de nations dans les cadres impériaux de ces puissances d'ordre qui, les ayant amenés au niveau de leurs propres progrès, leur garantissent la sécurité et la prospérité à l'intérieur de leurs commonwealths.

P. B. DE LA BROUSSE.

VARIÉTÉS

A LA RECHERCHE DU DALAÏ-LAMA

Feu le Dalaï-Lama mourut, on se le rappelle, à Lhassa en novembre 1933, à l'âge de 60 ans. Selon la croyance tibétaine, il se réincarne en un jeune enfant, né à l'instant précis où mourait le Lama, qu'il s'agit de découvrir. Dans le numéro de mai 1938 de *l'Asie Française* (pp. 149-150), nous avons résumé un article publié par sir Charles Bell dans le *Times* du 2 juillet 1936 et indiquant le rôle que jouent dans cette recherche divers moyens magiques, prophéties, oracles, visions, et en particulier le lac sacré de la déesse Kali (dont la reine Victoria aurait été une incarnation).

Les investigations commencèrent en 1936, mais elles étaient malaisées : l'oracle de Ne-choung se trouvait en disgrâce, car il avait indiqué des remèdes inopérants durant la dernière maladie du Dalaï-Lama ; des difficultés s'élevaient autour du sanctuaire de Sam-ye ; le Tashi Lama, second digni-

taire de la hiérarchie tibétaine, était en exil en Chine depuis 1925.

Or, en juillet 1936, le régent du Tibet eut une vision lors de sa visite au lac sacré : à la surface de ses eaux, il aperçut les mots *ah ka ma*, ainsi que le Tashi Lama assis sur un trône avec un enfant sur un autre trône près de lui.

Peu de temps après, le Tashi Lama écrivit au gouvernement tibétain pour lui signaler le fait suivant. C'était à l'époque du « carnaval de Purification », à Jyekoundo (autrefois au Thibet, maintenant dans la nouvelle province chinoise de Chingai, mais tout près de la frontière) ; Jyekoundo est le lieu de naissance de Tsongkapa, fondateur de la *Secte Jaune*. Il y avait là des milliers de bouddhistes venus de Chine et du Tibet ; une femme, portant dans ses bras un enfant de deux ans, s'approcha du Tashi Lama et lui toucha la barbe, puis le corps. Cette femme s'appelle Kamatso, son mari est originaire de la région d'Amdo.

Cela semble coïncider étrangement avec la vision du Régent : *ah* indique Amdo et *ka ma* Kamatso.

A la suite de ces révélations, le bruit courut que le gouvernement de Lhassa suivait cette piste et allait soumettre cet enfant à d'autres épreuves. D'autre part, le Tashi Lama aurait décidé de rentrer au Tibet. En novembre 1937, une nouvelle de source japonaise annonçait sa présence à Moukden ; mais c'était une confusion : il s'agissait d'un dignitaire bouddhiste de très modeste importance, l'Anchin Lama ; connu au Tibet sous le nom de Nagchen Rimposhi, principal agent à Lhassa du Tashi Lama. Il était venu au Mandchoukouo sur l'invitation des Japonais, « pour lesquels, dit un correspondant du *Times*, il peut avoir une certaine valeur de propagande en Mongolie. Le Tashi Lama, qui se trouvait à Tyc-kimdo, en Chine, près de la frontière nord-est du Tibet, mourut en novembre 1937 ; selon une information venant de son entourage et reçue à Delhi le 9 février dernier, sa réincarnation doit avoir lieu dans le sud-est du Tibet avant la fin de l'année (1).

Comme on le voit, les intrigues ne manquent pas autour de la découverte du nouveau Dalaï-Lama. Selon sir Charles Bell, les dirigeants tibétains redouteraient la main-mise de la Chine et l'envahissement du pays par les communistes.

(1) Nous ne savons rien au sujet de la réincarnation du Tashi Lama ; mais une dépêche de Chungking, du 20 juillet, a annoncé qu'un jeune paysan de cinq ans, appelé Tanchsu, avait été récemment reconnu par un conclave des autorités monacales tibétaines comme le Dalaï-Lama dans le village de Taherhszé, province de Kou-kounor. Cf. le *Times* du 21 juillet 1939. (*Rédaction*).

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Décisions administratives. — Pour renforcer l'encadrement des réserves indigènes, il est institué un système d'engagements militaires pour les jeunes gens dispensés du service actif, qui justifieront d'une certaine instruction.

A partir de janvier 1944, l'accession aux emplois publics sera exclusivement réservée aux Indochinois qui auront effectivement servi sous les drapeaux.

Mais, en attendant que cette décision ait reçu son plein effet et à titre transitoire, des avantages particuliers seront accordés aux candidats qui auront fait leur service militaire.

Le Ministre des Colonies a décidé que les jeunes savants indochinois pourraient désormais être admis à l'École d'Extrême-Orient, et dans les mêmes conditions que ceux de France.

Un décret modifie la composition du grand Conseil des intérêts économiques et financiers. Cette assemblée comprenait, jusqu'à ce jour, un certain nombre de Conseillers désignés par l'Administration. Tous ses membres seront désormais élus et le nombre des sièges réservés aux représentants de la population indigène sera accru.

La mesure ainsi prise constitue la première des réformes annoncées touchant les institutions de notre colonie d'Extrême-Orient. Elle sera suivie, à bref délai, de la réorganisation des Assemblées locales indigènes, notamment de celle de la Chambre des représentants du peuple au Tonkin et en Annam. Les attributions de ces Assemblées seront étendues et leurs Membres désignés par un corps électoral fortement augmenté.

L'Indochine économique à la veille de la guerre. — L'Indochine, comme la France, était en pleine santé au moment où se sont ouvertes les hostilités. Quelques chiffres de son commerce extérieur arrêtés à la fin d'août 1939, c'est-à-dire aux deux tiers de l'année, font apparaître un mouvement d'accélération parallèle à celui de l'économie métropolitaine.

L'indice du volume des exportations, calculé sur la base de prix invariables, s'est élevé pour les huit premiers mois de l'année à 157, contre 132, 132 et 129 pour les périodes correspondantes des années 1938, 1937 et 1936.

Les importations ont marqué, en volume, une augmentation de 25 p. 100 sur les deux années antérieures.

La balance commerciale reste favorable, mais l'excédent, à peu près stable en valeur absolue par rapport aux précédentes années, se trouve donc avoir diminué en valeur relative. Cet état de choses est dû au fait que la hausse des prix a été plus rapide à l'importation qu'à l'exportation.

Il est à noter que — chose rare — le solde des

échanges est déficitaire avec la France. Le solde positif des échanges avec l'étranger est donc d'autant plus élevé; il se trouvait déjà, au 31 août, supérieur aux chiffres valables pour les douze mois des années précédentes.

Ainsi, si l'on considère l'ensemble de l'économie de l'Empire, « l'Indochine manifeste son activité par un appréciable apport de devises étrangères ». Aucun autre groupe de colonies ne se trouve, semble-t-il, dans le même cas.

Le progrès des exportations se manifeste pour trois des quatre grands produits indochinois. Les sorties de riz et dérivés ont augmenté de près de 20 p. 100 sur 1938, de près de 20 p. 100 sur 1937; elles restent très légèrement inférieures à celles de 1936. Pour le caoutchouc, l'augmentation est de plus de 17 p. 100 sur 1936, de plus de 48 p. 100 sur 1937. Elle est, pour le charbon, respectivement de l'ordre de 25 p. 100 et de 15 p. 100. Seul, le maïs a diminué d'environ 25 p. 100 par rapport à 1938; mais les quantités exportées restent sensiblement égales à celles de 1937.

Le mouvement des transports suit une courbe analogue à celle du commerce extérieur. Le tonnage des navires visitant le port de Saïgon a augmenté, par rapport aux huit premiers mois de 1938, de 40 p. 100. Les recettes des chemins de fer non concédés se sont accrues de 30 p. 100, comme le nombre de wagons chargés. Le nombre des véhicules nouveaux admis à circuler est de 50 p. 100 plus élevé.

Quant à la production d'énergie électrique en vue de la distribution publique, calculée sur la base 100 en 1933, son indice passe à 120 en 1937, à 132 en 1938, et à 147 pour le premier semestre 1939.

L'amélioration des ports. — L'extension du port de Saïgon, que rendait nécessaire la croissance du trafic, se poursuit. Le programme quinquennal de travaux neufs (de six à sept millions de francs par an, à partir de 1936) a pour but de satisfaire aux exigences d'un trafic considérablement accru. On espère qu'en 1941, le port aura remboursé ses emprunts et pourra engager des dépenses annuelles de huit à neuf millions.

Les travaux d'extension comprennent des quais sur 12 kilomètres de berges dans le périmètre de Saïgon, et ils protègent, hors de ce périmètre, 52 kilomètres de berges de canaux. Notons, en passant, que Saïgon, déjà relié à la France, chaque semaine, par avion Air-France, a vu ses communications complétées par le service aérien direct Saïgon-Hanoï. Un service Sydney-Batavia-Singapour-Saïgon-Hanoï et Hong-Kong a été également ouvert au trafic.

Le mouvement de la navigation, dans les ports indochinois, a été le suivant en 1938: aux entrées, 69.576 navires, jaugeant ensemble 10.685.389 tonneaux nets; aux sorties, 62.511 navires, jaugeant 10.757.369 tonneaux.

La prévoyance sociale. — Quelle que soit l'origine d'un Indochinois, qu'il soit Annamite,

Cambodgien, Laotien ou Moï, sa mentalité est réfractaire à la notion de prévoyance et d'assistance telle que la conçoit un Européen d'après ses traditions religieuses et ses lois sociales.

On constate en général, chez ces cultivateurs d'Extrême-Orient, une sorte de fatalisme, d'indolence naturelle, d'imprévoyance généralisée dont les conséquences sont souvent aggravées par le recours au crédit usuraire, par la passion du jeu, par certaines dépenses traditionnelles. Surtout en terre d'Annam, l'état social, basé sur la forte constitution de la commune et de la famille, a donné naissance à des institutions de coopération, à des traditions d'assistance et de solidarité collectives, de sorte que le souci de l'avenir, qui est à l'origine de l'esprit de prévoyance, se trouve atténué chez l'individu. Enfin, les besoins des collectivités, au moment des calamités publiques, s'accroissent avec une soudaineté et une intensité capables de déjouer les précautions humaines.

Sous le climat tropical de l'Indochine, brutal et excessif, alternent sans cesse sécheresse et inondations, les pluies torrentielles et les typhons dévastateurs s'abattent fréquemment sur des régions surpeuplées où ils provoquent destructions, disettes, épidémies.

Ces circonstances ont amené l'administration à organiser tout un ensemble de moyens en faveur de la protection des indigènes et du développement des œuvres d'assistance.

A. — *La protection des indigènes* s'est intensifiée en 1937-1938 sous l'impulsion du Gouverneur général Brévié. Elle lutte surtout contre trois fléaux : les cataclysmes naturels, les disettes, l'usure, qui rendent précaire l'existence des foules indigènes.

Les principaux cataclysmes sont causés par la sécheresse et les inondations. Les inondations provoquées par les crues de 1937 ont été graves et se sont étendues à tous les pays de l'Union.

A la suite de ces désastres, le Service des Travaux Publics a entrepris l'amélioration des digues de protection du Delta tonkinois et, d'autre part, en Basse Cochinchine, la régularisation de la crue du Mékong. Au seul Tonkin, une dépense de 1.400.000 piastres a été consacrée aux travaux effectués dans le bassin du Song Thai Binh. On a poursuivi, en outre, les aménagements hydrauliques destinés à augmenter la production du riz au Tonkin, en Annam et au Cambodge.

Les secours aux victimes de ces inondations (distributions d'argent et de rations, de semences et de boutures, création de centres d'hébergement, etc...) provenant de l'Administration et de la Charité publique, ont été largement répartis. Sans compter les dépenses pour travaux dans les régions sinistrées (environ 2.275.000 piastres), on a pu distribuer en secours 970.000 piastres provenant de la colonie et 3 millions de francs accordés par la Métropole (près de 13 millions de francs au total).

On s'est préoccupé à la fois de supprimer les disettes momentanées résultant des cataclysmes

qui dévastent les récoltes et les habitations et d'atténuer la sous-alimentation chronique qui règne dans certaines régions.

Pour ne rien laisser à l'improvisation, dans l'aide à apporter aux victimes des cataclysmes, les Pouvoirs Publics ont organisé un système comportant : des offices provinciaux d'alimentation indigène ; des greniers de prévoyance ; un service des approvisionnements.

Les offices provinciaux d'alimentation, constitués en 1937, centralisent les informations sur la situation agricole de leur région, contrôlent l'approvisionnement indigène, surveillent les stocks alimentaires, établissent un programme de lutte contre la disette et contribuent à la répartition des approvisionnements des semences et des secours divers.

Dans chaque pays de l'Union, les Offices provinciaux sont contrôlés par un office local.

Les greniers de prévoyance, institués en 1938, sont destinés à mettre à la disposition des collectivités indigènes éprouvées le riz et les semences nécessaires à leurs besoins immédiats. En cas d'inondation ou de soudure difficile entre deux récoltes, ils consentent des prêts remboursables en nature moyennant un faible intérêt.

Le service des approvisionnements, créé en 1938, a pour mission de préparer l'achat, en cas de besoin, de stocks de riz sur les marchés producteurs et d'acheminer les quantités achetées vers les centres de distribution. Ce service comprend un Comité Central à Saïgon, principal marché de la colonie, un Comité local dans chaque pays de l'Union et un Comité provincial dans chaque circonscription.

L'usure est une des plaies sociales de l'agriculture indochinoise. Elle est pratiquée par des prêteurs Annamites, Chinois ou Hindous et gagée sur la propriété du paysan. Les emprunts exigent un taux d'intérêt allant *par mois* de 3 à 10 p. 100 ; ils permettent à l'usurier d'acquiescer promptement et avantageusement la propriété foncière de ses victimes.

Pour protéger les indigènes contre cette honteuse spéculation, un décret de 1936 (promulgué en 1937 en Indochine) a soumis à diverses formalités les actes sous seings privés constitutifs de prêts d'argent. Ces actes devront être signés et les fonds versés en présence d'un fonctionnaire qualifié qui apposera son visa.

B. — *Les œuvres d'assistance* comprennent les Sociétés de Secours Mutuels, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les Habitations à bon marché, la Protection des métis franco-indochinois abandonnés.

Depuis longtemps s'était fait sentir la nécessité de réglementer l'organisation des sociétés de secours mutuels. Un projet de décret soumis au Ministre des Colonies a pour but d'adapter la législation métropolitaine sur la matière aux conditions locales.

Il n'existe actuellement en Indochine qu'une seule Caisse d'Épargne Postale, celle de Saïgon ;

mais on envisage la création d'une Caisse d'Épargne Postale locale, de façon à développer le sens de l'économie chez les indigènes.

Plusieurs entreprises commerciales et industrielles de la Colonie ont constitué des Caisses de Prévoyance à l'aide de versements patronaux et ouvriers.

De nouveaux organismes de cette nature se sont créés à la suite de l'attribution d'un sursalaire aux employés européens.

Ce mouvement est encouragé par l'Administration.

La Municipalité de Hanoï a construit des immeubles salubres et à bon marché sur des terrains lui appartenant. Elle a été autorisée à les aliéner, sous forme de location-vente, pour permettre leur acquisition par des personnes peu fortunées.

La région de Saïgon-Cholon a construit des habitations de même nature pour y loger les ouvriers de ses services.

En ce qui concerne la protection des métis franco-indochinois abandonnés, l'Administration continue à s'intéresser aux enfants abandonnés d'un Français et d'une femme indigène. Le Gouverneur général a soumis au Ministre des Colonies un plan d'action pour leur éducation et leur placement. Ce projet augmente le nombre d'admissions de ces enfants dans les institutions chargées de leur éducation et crée à leur usage une ferme-école et des écoles d'enfants de troupe.

Le loyalisme annamite. — Le Général Catroux, a adressé la lettre suivante à M. Pham Duy Khiem, Agrégé de l'Université, Ancien élève de l'École Normale Supérieure, qui a demandé et obtenu d'aller servir en France sur la ligne de combat :

Monsieur, dans quelques jours, vous quitterez l'Indochine ; dans quelques semaines vous serez soldat, et les temps sont rapprochés où vous serez jeté dans la bataille coude à coude avec les Fils de la France. Vous avez voulu ce noble destin. Sans ostentation et avec une fermeté tranquille, vous m'avez demandé de vous l'offrir. Vous m'avez dit que vous devez à la France tout ce que vous étiez, que vous ne souffririez pas de laisser protester cette dette et que vous n'entendiez l'acquitter nulle part que sur la ligne de feu. Le soldat que je suis n'a pu que vous comprendre, vous remercier et vous frayer une voie. Maintenant, Monsieur, je vous dis simplement : Honneur à vous. La France, qui reconnaît en vous son fils spirituel, reçoit votre offrande avec gratitude et avec fierté. Croyez, Monsieur, à mon estime de Chef et désormais de Camarade.

Le 11 Novembre. — La Fête Nationale du 11 Novembre a été célébrée cette année avec une ferveur et un éclat particuliers. Dans toutes les capitales et les centres importants de l'Union, des revues ont eu lieu. Les troupes ont rendu les honneurs devant les Monuments aux Morts de la Grande Guerre.

A Hanoï, la revue a été passée par le Général d'Armée Catroux, gouverneur général, qu'accompagnait le Général de Corps d'Armée Martin,

commandant supérieur des Troupes en Indochine. La foule a longuement applaudi les formations de l'Infanterie Coloniale, les Tirailleurs et la Légion Étrangère. Elle n'a pas été moins vivement frappée par la présentation des unités motorisées et notamment de la D. C. A., dont l'abondance de matériel moderne a donné à tous les assistants un sentiment profond de force et de sécurité, tandis que les avions Morane 406 passaient dans le ciel à la vitesse de bolides.

Les sentiments de fierté et de confiance de la population dans les destinées de l'Indochine et de l'Empire français ont été confirmés par cette manifestation qui lui a permis, d'autre part, d'apprécier les résultats de l'effort financier consenti naguère par elle.

COCHINCHINE

Au Conseil colonial. — La session ordinaire du Conseil colonial a commencé le 16 octobre.

Après sa réception par M. Narthe, doyen d'âge, le Gouverneur Veber, qui ouvrait pour la première fois la session, a exprimé sa fierté de voir l'unanimité morale qui unit tous les habitants de la Cochinchine, puis il s'est félicité de l'amélioration du rythme d'extension du Crédit Agricole Mutuel en ce qui concerne les questions foncières. Il a dit ensuite :

L'action de l'assistance médicale est dominée par le souci de protéger la santé publique dans les cantons les plus reculés et de l'étendre jusqu'au foyer indigène perdu dans la brousse au bénéfice de ses œuvres. Elle a multiplié, pour cela, les tournées médicales et les formations rurales dans la mesure où les disponibilités financières et les possibilités en personnel l'ont permis. Parallèlement au développement des constructions hospitalières, l'Administration n'a pas cessé d'améliorer l'aménagement de l'outillage et du matériel dont sont dotées les formations hospitalières. L'assistance médicale justifie, par les résultats obtenus, le poids dont elle charge les finances de la Colonie.

Sur le plan social, l'école a développé une activité généreuse qui ne cesse de s'amplifier. Les caisses des écoles, les foyers d'altruisme et de philanthropie sont en pleine prospérité ainsi que les œuvres qu'elles soutiennent. Parmi ces œuvres, une place spéciale revient aux cantines scolaires qui distribuent aux écoliers près d'un million de repas par an, et aux colonies de vacances, au préventorium de Phulam qui a pu, grâce à de libérales dotations, accueillir un nombre accru de pupilles. Les cours d'adultes de Saïgon et de Cholon sont en grande faveur auprès de la population laborieuse de ces villes.

ANNAM

Les sentiments patriotiques à la Cour. — Le 6 novembre eut lieu à Hué, la cérémonie traditionnelle du Van Tho qui a réuni au Palais de Thai Hoa, autour des autorités françaises, les Ministres de la Cour d'Annam, son Altesse le Régent le Prince Buu Liem, et de nombreux représentants de la Famille Royale et du Corps mandarinal venus accomplir les salutations rituelles du Bai-Khank.

A l'occasion des vœux d'heureux anniversaire formulés au nom du Président de la République, du Ministre des Colonies et du Gouverneur général, M. Graffeuil a exprimé les sentiments de reconnaissance de la Communauté Franco-Annamite pour le rôle éminent joué par le souverain en vue d'accroître la participation de toutes les forces vives de l'Annam en collaboration avec la Mère Patrie. Sa Majesté a répondu en exaltant le dévouement annamite à la cause de la défense des idéaux du droit et de la civilisation humaine qui est la cause de la France. Le Gouvernement Impérial la fait sien avec enthousiasme et prie le Résident Supérieur d'en renouveler l'assurance au Gouvernement Protecteur.

A la Porte d'Honneur Ngo Mon, eut lieu ensuite un défilé auquel participèrent des milliers d'élèves de toutes les écoles de la capitale, qui acclamèrent leurs souverains.

L'aide aux industries familiales. — Si l'agriculture constitue la base fondamentale de la structure économique de l'Indochine, l'artisanat en est un des éléments les plus importants. L'habileté manuelle de l'artisan annamite est un fait depuis longtemps reconnu. Dans son atelier familial, avec son outillage traditionnel, il réussit de façon étonnante les fabrications les plus diverses, aussi bien pour les besoins intérieurs que pour l'exportation.

Jusqu'ici, diverses causes ont empêché l'artisanat de l'Annam de prendre toute l'extension désirable. Aussi une Ordonnance royale vient-elle d'instituer un Office de l'Artisanat dont le but est de favoriser le développement des industries familiales par le contrôle et l'amélioration des procédés de fabrication, le lancement des produits et la recherche des débouchés nouveaux. L'Office, administré par un Directeur, relève d'un Conseil présidé par le Ministre de l'Economie rurale à la Cour d'Annam, et comprenant, entre autres membres, le Conseiller technique français auprès de ce département.

Dans la pratique, cet organisme aura pour rôle de mettre en rapport direct les artisans et la clientèle, locale, métropolitaine, étrangère, sédentaire ou touristique, et d'assurer une large publicité pour les produits artisanaux, soit en participant aux manifestations économiques intéressantes, telles que les expositions, les foires, soit en nommant des dépositaires dans les autres pays de l'Union, en France, dans les diverses parties de l'Empire français, et à l'étranger.

Les objets exposés et mis en vente par l'Office seront sélectionnés et présentés au public avec la garantie du Gouvernement annamite et sous le contrôle du Protectorat français. Les prix seront fixés d'après les cours des matières premières et le barème des salaires établi après entente avec les artisans de façon à permettre une juste rémunération du travail. La clientèle sera ainsi exactement fixée sur la valeur des objets et sur l'authenticité de leur provenance. D'autre part, elle sera assurée de pouvoir trouver à Hué, au siège de l'Office qui deviendra ainsi une sorte de foire permanente, ou chez des dépositaires, les produits sélectionnés qui l'intéresseront.

L'Office sera habilité à acquérir les produits qui

lui paraîtront d'un écoulement certain et à consentir aux artisans des avances en argent, outillage ou en matières premières.

Tel est le plan d'action de cet organisme, qui fonctionnera pleinement après que le premier travail de prospection aura été entièrement accompli. Ce travail, confié au Conseiller technique français auprès du département de l'Economie rurale, a pour but de reconnaître les objets susceptibles d'être retenus immédiatement sans changement, pour être mis en vente, et ceux auxquels il faudra apporter des améliorations dans la matière et dans l'exécution. Tous les ateliers familiaux seront examinés, leurs produits étudiés. Un inventaire sera dressé de tout ce qui est ouvré de main d'artisan dans le pays.

Jusqu'à présent, l'enquête a porté, du Nord au Sud ainsi qu'en haute région, sur la céramique, les broderies, la vannerie, les boîtes de bambou, les éventails à monture en os, les nattes et les carrés de rotin, les sculptures sur bois, sur marbres, et sur matière similaire, les bronzes, les dentelles, les chapeaux, les sandales, les soieries, l'orfèvrerie, etc... Quelques articles sélectionnés ont été envoyés, à titre d'essai de vente, à Alger, à Saïgon et à Pnom-Penh.

L'accueil que leur réservera le public permettra d'orienter la production dans le sens le plus favorable aux buts poursuivis.

TONKIN

Sessions des Assemblées locales. — La séance d'ouverture de la session ordinaire de la Chambre des Représentants du Peuple s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel, le 16 octobre.

Le Chef du Protectorat fut accueilli, par le Président de la Chambre, M. Pham-lê-Bông, qui, dans son allocution, exprima d'abord au Résident Supérieur les sentiments de loyalisme et d'entière confiance de la population. S'adressant ensuite à ses Collègues, il leur demanda d'apporter tout leur concours à l'œuvre qu'entreprend le Gouvernement pour le maintien normal de la vie économique du pays, pour la conservation du calme dans l'esprit du public et pour la sauvegarde de la sécurité collective.

Le Résident Supérieur Rivoal passa ensuite en revue la situation politique, économique et financière du Tonkin au cours de l'année administrative écoulée et conclut par cet appel à la confiance :

Acculée par l'ambitieuse folie d'une nation turbulente et avide de domination à une guerre qu'elle a fait tout ce qui était humainement possible pour éviter, la France joue son sort et celui de la civilisation sur sa frontière de l'Est. Cette guerre, qui lui a été imposée, elle la gagnera parce qu'elle est sûre de la justice de sa cause, parce qu'elle est forte de l'union de tous ses fils et de tous les peuples de son Empire, parce qu'elle forme avec ses alliés un bloc militairement et économiquement invincible.

Le Conseil Français des Intérêts Economiques et Financiers du Tonkin s'est réuni un peu plus tard, le 6 novembre, sous la présidence du Résident Supérieur. Il a constaté une détente dans l'ordre social depuis 1937, les différends étant devenus plus rares et ayant pu être aisément réglés par l'Inspection du Travail.

A la suite de la réforme fiscale de l'impôt personnel indigène d'une part et, d'autre part, des augmentations de charges dues à la dévalorisation de la monnaie et aux dépenses imposées par les circonstances, la situation du budget est délicate ; recettes et dépenses devront être équilibrées en 1939 par un prélèvement sur la caisse de réserve. Des réformes fiscales sont à l'étude et devront intervenir dès que possible.

La situation économique est bonne. Le commerce s'est développé. Les récoltes de riz ont été satisfaisantes, les cultures secondaires se développent peu à peu et les prix se sont améliorés. Il en est de même de ceux des produits miniers.

L'Administration fait des efforts persévérants pour développer le Crédit agricole et l'Artisanat.

Hôpitaux, infirmeries, maternités. — L'activité du Service de Santé s'exerce sur un double domaine.

D'un côté, il faut prodiguer les soins nécessaires aux particuliers, de l'autre prévenir les maladies par des vaccinations et des mesures d'hygiène sociale.

L'assistance sociale aux populations rurales a été intensifiée cette année. Le système instauré à Thanh-Hoa depuis deux ans, a servi de modèle pour l'exécution d'un programme général : dans toutes les provinces côtières, des secteurs ont été ouverts. Les intéressés se rendent compte de l'effort fait pour leur venir en aide et répondent déjà avec empressement à l'appel qui leur est adressé. Le succès de l'organisation promet d'être général.

Une politique d'assistance médicale analogue a été entreprise dans les régions habitées par les minorités ethniques : l'assistance mobile permet d'atteindre les tribus les plus éloignées et de répandre parmi ces populations attardées les bienfaits de la médecine européenne. Ces tournées médicales sont progressivement complétées par l'établissement d'un réseau d'infirmeries rurales.

En ce qui concerne les malades soignés ou hospitalisés dans les formations sanitaires, leur nombre augmente tous les ans. Au cours des douze derniers mois, les journées d'hospitalisation ont dépassé le million et les consultations se sont élevées à quatre millions et demi. Le service se développant de plus en plus, on a dû augmenter le nombre des locaux : de nouvelles maternités, de nouveaux pavillons ont été construits et ouverts à Hué, à Tourane, à Quang-Ngai, à Quinhon, à Nhatrang, à Dalat, à Ban-Mé-Thuot. Neuf infirmeries rurales ont été bâties et mises en service ; l'ambulance de Phu-Dien a été reconstruite.

La conséquence naturelle de l'augmentation du nombre des malades soignés, c'est l'accroisse-

ment des dépenses : personnel, achat de médicaments, entretien des hospitalités. Le service de santé s'est efforcé de faire face à ces charges croissantes en aménageant au mieux les heures de travail, en surveillant strictement l'emploi des médicaments.

D'autres moyens sont étudiés. Le service de santé envisage de mettre à la disposition du public des provinces, à bas prix, des médicaments très simples et nontoxiques. Ces médicaments seront répartis dans des dépôts ruraux, facilement accessibles à la population des campagnes. Les premiers essais effectués permettent d'espérer que cette organisation, à but éminemment social, pourra se développer.

CAMBODGE

L'Ecole d'art de Pnompenh. — Le jeune Cambodgien épris d'art et désireux de s'y consacrer, trouve à Pnompenh le pur enseignement Khmer, ressuscité et dispensé suivant les antiques méthodes de ses ancêtres, à l'Ecole d'art fondée par S. M. Sisowath et dont la direction nous fut confiée en 1918.

Avant de quitter son village, l'élève a reçu des mains de son maître le traditionnel certificat du chef de pagode. Il est donc initié à la savante écriture cambodgienne. Il sait la lire et la transcrire, seule condition exigée pour fréquenter l'école d'art et y faire un stage à la section de dessin.

Le Cambodgien a des dispositions pour la décoration, et divers ateliers s'offrent à lui à la sortie de la section de dessin. Des ateliers de bijouterie, de ciselure, de sculpture, de fonderie, de laque, lui permettent de choisir ce qui convient le mieux à ses aspirations. Etant obligé de se spécialiser, il arrive à exceller dans son art. Notons qu'une sélection sévère est opérée dès l'admission des élèves. Sur 135 élèves régulièrement inscrits, il est prévu 20 places d'aspirants, réparties suivant les sections et leur importance. Au bout d'un an d'atelier, les élèves exécutent le chef-d'œuvre de sortie. Celui-ci est-il accepté par le Jury, l'auteur reçoit le diplôme de l'école qui lui permettra de s'inscrire à la corporation correspondante à son art. Celle-ci lui trouvera un emploi.

Cependant la section du dessin reste la plus importante et retient à elle seule 17 aspirants. Les trois autres vont à celle du tissage. Ce dernier atelier est réservé aux jeunes filles. Elles y tissent les pagnes cambodgiens, les « Sampots », et teignent elles-mêmes leurs fils à la teinture végétale selon les procédés anciens. Ces « Sampots », très demandés des touristes, leur permettent de vivre de leur travail à leur sortie de l'école.

L'atelier de bijouterie est très fréquenté à cause des débouchés de plus en plus nombreux que cette branche offre aux artisans. Ces bijoux, pour la plupart en argent, sont très appréciés. Les élèves travaillent d'abord sur cuivre et fabriquent

eux-mêmes leurs instruments de travail. La forge est des plus primitives et le four est en briques. Cela leur permettra de s'installer rapidement et à peu de frais à la sortie de l'école.

Cet atelier reçoit quelquefois des commandes officielles ; il effectua, par exemple, l'urne funéraire en argent doré qui contient les cendres de S. M. Sisowath recueillies après l'incinération.

Les articles produits par l'École d'art de Phnompenh jouissent d'une vogue considérable en Indochine, et aussi en France et, depuis cette année, aux États-Unis, où diverses expositions les ont mis à la mode.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Une conférence économique interalliée à Alexandrie. — Du 21 au 23 septembre, s'est réunie à Alexandrie une conférence économique interalliée à laquelle ont participé les délégués de tous les pays arabes. Le but de cette réunion était de travailler à promouvoir une politique d'union économique entre les États participants. Elle a pris un certain nombre de mesures intéressantes au point de vue du ravitaillement des pays représentés et mis à l'étude différentes questions d'un grand intérêt pour les peuples riverains ou voisins de la Méditerranée orientale.

PAYS DU LEVANT SOUS MANDAT FRANÇAIS

Suppression de l'octroi entre Syrie et Liban. — Un Comité nommé par le Haut-Commissaire a décidé à la fin d'octobre, après examen de la question, que l'octroi existant jusqu'alors entre la Syrie et le Liban serait aboli, afin de resserrer davantage les relations économiques existant entre les deux pays et d'améliorer leur situation économique respective.

Cette décision, que les milieux commerçants ont accueillie avec une grande satisfaction, est entrée en vigueur dès la date où a été signé l'arrêté du Haut-Commissaire qui la ratifiait.

L'accord tripartite d'Ankara et l'économie syrienne. — A la suite de la signature de l'accord d'Ankara, les établissements bancaires des États sous mandat se sont montrés plus disposés à accorder de grandes facilités et des crédits à leur clientèle. Le taux du trafic (importation et exportation) augmentera sensiblement, semble-

t-il, l'attitude de la Turquie offrant de sérieuses garanties pour un développement favorable de la situation dans le Proche-Orient.

Les commerçants syriens en Guinée française. — Dans un intéressant travail sur le rio Nunez, dont le territoire est englobé dans notre colonie de Guinée (Afrique Occidentale Française), M. A. Demougeot a indiqué quelle importance les négociants syriens ont prise dans le pays depuis le début du xx^e siècle. Le premier d'entre eux est arrivé à Conakry en 1897 ; il ne tardait pas à écouler sa pacotille, si bien que, moins d'un mois après son apparition sur la place du marché, il était rejoint par sept ou huit autres Levantins. Tous pratiquaient le commerce du troc, acceptaient des boules de caoutchouc en paiement de leurs marchandises et s'en allaient chaque soir vendre leurs recettes collectives à la maison de commerce qui en offrait le plus haut prix. Aussi, dès 1907, comptait-on 700 Syriens en Guinée française.

En dépit de la solidarité des négociants européens du rio Nunez, les Syriens sont parvenus à y prendre pied, si bien qu'ils y sont actuellement 57, avec femmes et enfants de toutes nuances, alors que l'on compte seulement deux commerçants français. On en trouve dans tous les centres commerciaux, à Boké, à Victoria, à Bintimodia, et on rencontre leurs boutiques jusque dans les villages de brousse les plus lointains. Au total « le commerçant français disparaît peu à peu du Nunez, chassé par l'invasion syrienne », conclut M. Demougeot.

Ajoutons que ces Syriens, comme ceux du Sénégal et des autres parties de l'A. O. F., ont tenu à ne pas le céder en loyalisme à ceux du Levant et qu'ils se sont, eux aussi, déclarés en faveur de la Puissance mandataire, à qui ils ont, par l'entremise du gouverneur général de la colonie, exprimé leur attachement et témoigné leur intention de l'aider de toutes leurs ressources dans la guerre contre le nazisme allemand.

PAYS SOUS MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

L'apaisement en Palestine. — Le grand mufti Hadj Amin Effendi el Husseini, a mystérieusement quitté le Liban en avion pour gagner l'Irak en passant par Mossoul (16 octobre). Il a fait savoir, de Bagdad, aux membres du Comité suprême arabe de Palestine, qu'il approuvait les dernières propositions adressées par le Gouvernement britannique aux Gouvernements des pays arabes pour la solution du problème palestinien. Pour lui comme pour les membres du Comité suprême arabe, ces propositions constituent une base satisfaisante de négociations. Le Gouvernement de Bagdad a officiellement informé Londres de cet accord du Mufti et a fait savoir au

Cabinet britannique que lui-même approuvait ces propositions, et de même en a-t-il été du Ministère égyptien.

Ainsi s'est trouvée consolidée une tendance à l'apaisement que diverses manifestations judéo-arabes ont nettement attestée par la suite, tout comme la cessation des hostilités entre Arabes et Israélites par toute la contrée.

On se rappelle que le Mufti de Jérusalem s'était réfugié au Liban en octobre 1937, qu'il y était sous la surveillance des autorités françaises et locales et qu'il avait été, en mai dernier, tenu pour responsable, par le Secrétaire d'Etat des Colonies, de l'organisation de la campagne terroriste en Palestine. Le 26 septembre dernier, il avait affirmé à M. Gabriel Puaux le loyalisme des Arabes de son pays (cf. le dernier numéro de *l'Asie française*, p. 305).

Pour l'assainissement de la région du Houlé. — Après accord avec les autorités centrales de Londres, le Gouvernement palestinien a décidé de consacrer une somme de £ 235.000 au développement de la région du Houlé, ou, plus exactement, à son assainissement.

Peut-être se souvient-on que cette partie de la Haute Galilée avait été concédée, il y a quelques années, à un groupe israélite qui se chargeait de sa mise en valeur sous la direction de la Palestine Land Development Co. Mais, avant de la mettre en valeur, il importait de la rendre habitable, autrement dit de la drainer et de l'assainir. C'est à ces travaux préalables que sera affectée la somme dont il vient d'être question ; ainsi seulement sera-t-il possible de songer au repeuplement et à la mise en valeur des alentours du lac Houlé.

La Transjordanie et la guerre. — Par la bouche de son Président du Conseil, l'émir Abdallah, en inaugurant la troisième session du Parlement transjordanien, le 1^{er} novembre, s'est plu à souligner les avantages de la situation politique nouvelle dont bénéficie le pays grâce à l'appui de la Grande-Bretagne. Il a également affirmé le complet dévouement de la population à la cause des Alliés et sa confiance dans leur victoire.

L'adaptation de l'Irak à l'état de guerre. — Comme la Palestine et la Transjordanie, l'Irak s'est attaché dès le mois d'octobre à l'organisation de la contrée en temps de guerre. Les intérêts allemands en Irak, que gérait d'abord la Légation de Suisse à Bagdad, sont maintenant gérés par la Légation de l'Iran ; de leurs campements dans les régions du Nord du pays, 140.000 soldats ont été ramenés dans leurs casernes ; les efforts tentés par la propagande nazie pour créer en Irak un mouvement pro-allemand ont été efficacement combattus et rendus impuissants. Ce sont là autant de preuves de l'attachement de la contrée au traité anglo-irakien, attachement que

le Régent Abdul Illah s'est plu à proclamer en prononçant, le 1^{er} novembre, le discours du trône par lequel a été inaugurée la nouvelle session parlementaire.

TURQUIE

Ratification de l'accord tripartite. — Notre dernier numéro annonçait (à la p. 306) la signature d'un important traité anglo-franco-turc ; on trouvera bientôt, dans *l'Asie Française*, toutes les indications utiles sur la valeur de cet acte, comme aussi sa teneur même. Bornons-nous à noter à cette place que ce traité, déposé le 5 novembre sur le bureau de l'Assemblée Nationale d'Ankara à fin de ratification, a effectivement été ratifié à l'unanimité par les 360 membres du Kamutay présents, le 8 novembre, à la séance où le Ministre des Affaires Etrangères, M. Saradjoglou, en demanda l'approbation.

Du très important discours prononcé dans cette occasion par l'homme d'Etat turc, nous ne détacherons ici que le passage dans lequel il a expliqué « qu'il serait absolument erroné de considérer que ce traité n'est pour la Turquie qu'un simple document militaire et diplomatique ». M. Saradjoglou tient que le pacte anglo-franco-turc marque pour son pays « le début essentiel d'une ère heureuse et féconde, aussi bien dans le domaine politique et le domaine militaire que dans le domaine social et économique ».

En effet, explique-t-il, la Turquie n'est plus un élément que les deux nations les plus grandes et les plus civilisées du monde regardent avec hostilité, voire avec indifférence. Elle n'est pas, non plus, un simple élément dont ces deux mêmes nations souhaiteraient cordialement la prospérité et la grandeur. La Turquie, avec sa science, sa culture, son armée, constituée, aux yeux de la grande nation anglaise et de la grande nation française, un élément indispensable et très utile pour la civilisation, pour le progrès, la paix de l'humanité et en particulier pour leur propre existence. La signification du traité réside dans ce prix qu'on y attache.

Cette solidarité contribuera au bien-être de la nation turque et fera que la grande nation turque approchera un peu plus près de son but.

Les négociations turco-soviétiques d'octobre. — Nous avons signalé dans notre dernier numéro, l'arrivée de M. Saradjoglou à Moscou (cf. la p. 306) ; mais nous n'avons rien dit de la brusque interruption des conversations des membres dirigeants de l'U. R. S. S. et du Ministre des Affaires Etrangères de Turquie. Dans une déclaration faite le 31 octobre devant le Soviet suprême, M. Molotov a indiqué le sujet de ces conversations :

Il s'agissait, a-t-il dit, de la conclusion d'un pacte bipartite d'assistance mutuelle limité aux régions de la Mer Noire et des Détroits. L'U. R. S. S. estimait en premier lieu que la conclusion de ce pacte ne pouvait l'engager à des actes de nature à l'entraîner

dans un conflit armé avec l'Allemagne, et, deuxièmement, elle voulait avoir la garantie que la Turquie ne laisserait pas passer, par le Bosphore dans la Mer Noire, des navires de guerre appartenant à des puissances non riveraines de la Mer Noire. La Turquie déclina ces deux réserves de l'U. R. S. S., et rendit par là impossible la conclusion du pacte.

On devine maintenant, après les événements qui se sont passés sur les bords orientaux de la Mer Baltique, ce que pouvait être exactement le pacte proposé par M. Molotov, et on comprend le départ de M. Saradjoglou, comme aussi la conclusion consécutive de l'accord tripartite. Dès le 21 octobre, la *Neue Zürcher Zeitung* avait écrit à ce sujet :

Quoi que les Russes puissent avoir exigé — fermeture des Dardanelles et liberté dans les Balkans — Saradjoglou ne s'est pas laissé troubler par la pression de l'expansion russe vers l'ouest, et il s'est refusé à abandonner des positions qui eussent affecté les intérêts vitaux de la Turquie. Peut-être cette résistance n'a-t-elle pas été fort inopportune pour les Russes qui augmentaient leurs exigences de jour en jour, prétendument sur le désir de l'Allemagne. En tout cas, ils se sont hâtés de déclarer que les relations amicales avec la Turquie n'avaient subi aucune atteinte, et qu'ils continuaient de désirer maintenir le plus étroit contact avec Ankara. En échange, Moscou reçut la certitude que la Turquie ne ferait entrer dans son pacte avec les puissances occidentales aucune disposition dirigée contre l'U. R. S. S. Ce point de vue, du reste, était depuis longtemps connu des puissances occidentales ; dans tous leurs projets, la nécessité de maintenir d'étroites relations russo-turques a toujours été reconnue comme un facteur invariable. Ainsi leur projet d'alliance avec la Turquie n'avait besoin à cet égard d'aucune modification, et il semble que dès le début, tout à fait indépendamment de l'issue de ses négociations avec Moscou, le Gouvernement turc ait été résolu à mettre en vigueur, quoi qu'il advînt, le pacte avec les puissances d'Occident.

...L'Allemagne n'a plus rien à espérer de la Turquie. Une poussée allemande contre la Mer Noire ou contre les Balkans aurait comme conséquence l'entrée en guerre de la Turquie. L'expansion allemande, que la Russie elle-même a barrée inopinément en occupant la frontière roumaine, voit maintenant tous les chemins barrés. Même les tentatives indirectes pour mettre en mouvement la Hongrie et la Bulgarie contre la Roumanie devraient compter avec la résistance turque.

Un récent effort allemand en direction des Détroits. — D'après le correspondant balkanique du *Tunis*, l'assassinat de M. Calinesco, adversaire résolu de l'influence allemande autant que de la Garde de fer, a été projeté avant que le Chancelier Hitler se doutât que Staline allait, par sa prompte ruée à travers la Pologne méridionale, lui barrer sur les Karpates la route de la Roumanie. Le complot qui aboutit, le 21 septembre, à Bucarest, à la mort du Ministre roumain devait donner le signal à une révolte des Gardes de fer dont les Allemands attendaient la naissance, en Roumanie, de désordres suffisants pour justifier leur intervention dans le quatrième bassin du Danube, permettre leur arrivée jusqu'à la Mer Noire et les mettre en mesure d'imposer leur volonté à la Bulgarie et, par là même, au régime de ces Détroits, vers lesquels ils ne cessent

de tourner les yeux. Si l'énergique action du jeune Roi Carol a empêché la naissance des désordres sur lesquels on comptait à Berlin, l'Allemagne nazie n'en continue pas moins à porter le plus vif intérêt aux Balkans et aux Détroits ; une preuve formelle s'en trouve, entre beaucoup d'autres, dans ce jugement de la *Koelnische Zeitung* du 3 novembre dernier, sur le traité d'Ankara :

La Turquie s'est laissée prendre pour instrument de la politique de la France et de l'Angleterre et, au lieu d'accroître sa sécurité, elle l'a ainsi compromise. Elle a donné accès, dans les régions de la Mer Noire et des Balkans, à des forces qui n'ont rien à chercher là-bas, parce que ces régions de l'Europe ne font pas partie de leur espace vital.

Un traité de commerce avec la Lithuanie. — Le 7 juin dernier, a été signé à Kaunas un traité de commerce entre la Lithuanie et la Turquie. Par ce texte s'est trouvé inauguré, entre les deux pays signataires, la série des actes diplomatiques de ce genre.

ARABIE

Une mission diplomatique saoudienne à Paris. — On sait que le Roi Ibn Saoud a créé à Paris une mission diplomatique d'un caractère permanent. Le 4 novembre, le chef de cette mission, qui a le titre de Ministre, Fouad bey Hamza, un des conseillers les plus écoutés du souverain d'Arabie, a remis ses lettres de créance au Président de la République française et prononcé à cette occasion un discours dans lequel il a constaté que :

Le voisinage de l'Arabie saoudienne avec la France en sa qualité de mandataire en Syrie et au Liban est d'une grande importance. Les considérations raciales, culturelles et religieuses, sans énumérer celles de la politique et de l'économie, donnent aux relations de nos deux pays un aspect particulier dont on ne peut nier les conséquences.

M. Albert Lebrun, à son tour, a montré la cordialité des liens qui unissent l'Arabie saoudienne et son souverain à la France.

Amie traditionnelle de l'Islam, qui place si haut la solidarité familiale et les obligations de l'hospitalité, la France sait tout ce dont les adeptes du Prophète sont redevables à celui à qui incombe la noble mission d'assurer la garde tutélaire des lieux saints de leur foi. Partout où s'étend son autorité, la France s'applique à assurer aux musulmans les moyens de se conformer aux préceptes coraniques. Elle n'ignore pas la sollicitude avec laquelle ceux de ses enfants qu'appelle à La Mecque et à Médine l'accomplissement du plus révérend de leurs devoirs religieux sont accueillis en Arabie saoudienne.

Avec Sa Majesté le Roi, la France est liée aussi par les intérêts que leur crée mutuellement la proximité de leurs domaines. Convaincue que les bienfaits de la liberté ne sont féconds que s'ils se conjuguent avec ceux de l'ordre, elle s'emploie à asseoir sur des fondements solides la prospérité de la Syrie et du Liban. Elle n'a pas d'autre orgueil que de mériter la gratitude

de ceux qu'elle s'est assigné la tâche de conduire et d'aider.

La création de cette mission permanente et la cérémonie du 4 novembre ont inspiré au *Journal d'Égypte* les réflexions que voici :

Quant à l'Arabie saoudite, il est à noter que c'est au moment où la France est en guerre contre le Reich qu'elle se fait représenter à Paris, où son Ministre prononce les paroles les plus significatives sur l'amitié du Roi Ibn El Saoud pour la grande démocratie en lutte contre la dictature hitlérienne. Le moment choisi pour cette représentation diplomatique et les déclarations de Fouad Bey Hamza prennent les proportions d'une manifestation politique et d'une prise de position nette aux côtés des Alliés.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Recensement chinois hors de Chine. — D'après l'organe *Diamond*, la répartition des colons et des commerçants chinois dans le Nanyô (Extrême-Orient méridional) est la suivante (statistiques de septembre 1939) :

Siam	2.500.000
Malaisie britannique	1.729.316
Indes Néerlandaises	2.233.649
Indochine française	381.470
Philippines	110.500
Bornéo septentrional	75.000
Total	7.029.935

CHINE

Chiffres de population et de commerce. — La population de Nankin, qui était de 360.000 âmes en 1923, avait passé à 1.019.000 à la veille de l'« incident » sino-japonais. En 1936, les importations de Nankin se chiffraient par 17 millions de dollars chinois ; les exportations, par 1.600.000 dollars. La population chinoise actuelle était d'environ 650.000 âmes à la fin d'avril ; la population japonaise a passé de 145 à 6.000 âmes. Les importations n'atteignent que 3 millions de yens, les exportations 300.000. Presque tous les édifices et institutions gouvernementaux étant occupés par les soldats japonais, deux fois plus nombreux que les civils, on ne saurait dire que Nankin a retrouvé son état normal.

On annonce officiellement que la population de Pékin est de 1.700.000 habitants alors qu'elle n'était que de 1.500.000 au début de l'année. Sur ce chiffre, on compte 1 million de personnes du sexe masculin. Au cours du mois d'août, il y a eu 1.857 naissances contre 3.284 morts.

On estime aujourd'hui à 4 millions le nombre des habitants du Settlement international au

Sud de Soutcheou Creek (c'est-à-dire en dehors de la zone occupée par les Japonais) et de la Concession Française. Dans les premiers mois de l'année 1937, la population globale du Settlement et de la Concession Française était d'environ 1.500.000 habitants. Cette augmentation de près de 170 p. 100 dans un district de superficie très réduite est naturellement due, dit la publication *Oriental Affairs*, aux hostilités sino-japonaises. Des réfugiés en panique ont pénétré dans les territoires étrangers des faubourgs, de la campagne avoisinante et des villes menacées du Nord, du Centre et du Sud de la Chine. Bien que des Comités d'évacuation organisés au début du conflit aient fait un excellent travail en rapatriant les réfugiés, il en reste encore plusieurs centaines de milliers qui ne semblent pas devoir partir avant le retour de conditions plus ou moins normales.

Situation des cotonnades. — Durant la période qui s'est écoulée entre le début des hostilités et l'occupation de Canton, le commerce du coton à Changhaï fut marqué par une plus grande activité des filatures anglaises et chinoises situées dans les concessions, et les entreprises japonaises ne pouvaient prospérer qu'autant que le leur permettait la suprématie de ces filatures, qui imposaient les prix qu'elles voulaient.

La situation a été tout à fait renversée depuis la chute de Canton. Avec l'expansion continue de l'occupation japonaise dans les territoires de la Chine Centrale et de la Chine du Sud, la demande en cotonnades produites par les manufactures japonaises a fait des progrès rapides. Les prix du marché pour les produits cotonniers des filatures anglaises et chinoises ont augmenté par suite des prix plus élevés des filatures japonaises.

Avant le début des hostilités, il existait approximativement 5.000.000 de broches à Changhaï et dans ses environs ; mais la moitié d'entre elles a été détruite par la guerre et les broches en activité sont actuellement estimées à quelque 2.500.000. Cette forte réduction et l'accroissement de la demande en produits cotonniers expliquent le redoublement d'activité du commerce du coton à Changhaï. Autrement dit, cette reprise est attribuable en partie à la disproportion entre l'offre et la demande créée par la guerre.

Changhaï étant devenu le seul marché libre d'Extrême-Orient, un grand nombre de commerçants en cotons et en cotonnades ont déplacé leurs bureaux du Japon à Changhaï et ont fait des achats massifs de coton brut et de cotonnades. En voici la preuve : le nombre des commerçants japonais en fils de coton et cotonnades à Changhaï s'élève actuellement à 30 contre 10 à l'époque précédant les hostilités ; quant aux négociants en coton brut, ils ont augmenté de 8 à 10, y compris les filatures étrangères.

D'autre part, la production mensuelle des filatures japonaises est d'environ 30.000 balles et le prix des filés de coton se maintient actuelle-

ment à 375 yuans par balle. Cela signifie un bénéfice de 40 yuans en moyenne ou un bénéfice global et mensuel de 1.200.000 yuans pour les filatures japonaises.

La situation de l'industrie cotonnière s'est également améliorée à Tsingtao. Les neuf filatures japonaises détruites par les soldats chinois avant l'évacuation de la ville ont été reconstruites et ont repris leur activité. Le nombre des broches employées par ces filatures était de 320.000, celui des broches à fil tordu de 26.000 et celui des métiers de 5.500. Ces chiffres représentent 80 p. 100 du total projeté pour la première période du programme de reconstruction.

JAPON

Le Japon au B. I. T. — « Le retrait du Japon du Bureau International du Travail a été vivement regretté à la dernière session du Comité directeur qui a eu lieu en février », a déclaré M. Iwao Ayusawa, directeur de l'Office de Tokio du B. I. T., qui vient de fermer ses portes. Dans une déclaration faite à la presse, M. Ayusawa a souligné le rôle important que le Japon a joué au sein du B. I. T. comme membre permanent du Conseil et comme l'un des huit États les plus développés au point de vue industriel. Depuis la création du B. I. T., c'est-à-dire depuis 1919, le Japon a toujours collaboré de la façon la plus amicale avec les autres États membres de l'Office International du Travail. De son côté, le B. I. T. a toujours montré une loyauté parfaite vis-à-vis du Japon et a toujours apprécié les progrès que ce pays a réalisés dans le domaine social. M. Ayusawa a cité à ce propos les différentes enquêtes qu'a faites le B. I. T. au sujet des conditions sociales au Japon.

L'expansion industrielle du Japon et ses succès commerciaux sur les marchés internationaux ne sont dus qu'à des méthodes très perfectionnées de rationalisation, a constaté en 1937, M. Harold Butler, ancien directeur du B. I. T., au cours d'un voyage d'études en Extrême-Orient, qui, par suite du conflit sino-japonais, a été restreint aux Indes et à la Malaisie. Dans le rapport de ce voyage publié en 1938 sous le titre : « Problèmes du travail en Orient », M. Butler donne un témoignage éloquent de ce développement industriel :

Depuis le début du xx^e siècle, le Japon a prouvé que l'Orient était également capable de concurrencer l'Occident dans le domaine industriel. Grâce à une organisation intelligente, à une étude appliquée des problèmes de la gestion scientifique de l'industrie et de la vente des marchandises, et grâce au soin mis à trouver des travailleurs qualifiés, le Japon est devenu un pays manufacturier de premier plan. On estime que, depuis le début du présent siècle, sa production d'articles fabriqués a augmenté de douze à quinze fois, tandis que sa population s'accroissait d'environ 60 p. 100.

Les attaques les plus violentes ont été dirigées contre le Japon lorsque, en 1929-1930, les produits japonais ont envahi le marché mondial.

Le Japon a été accusé de tous côtés de faire du dumping social. Le B. I. T. a envoyé son Sous-Directeur, M. Fernand Maurette, qui, dans son rapport publié en 1934 sous le titre « Aspects sociaux du développement industriel du Japon », s'est élevé contre ces allégations.

Il est une de ces questions, écrit M. Maurette, pour laquelle nous n'hésiterons pas à assumer la responsabilité d'une réponse positive et nette. C'est celle du dumping social. On a vu que, au moins sur ce point, tous les Japonais que nous avons vus ou dont nous avons lu les écrits sont unanimes. Nous sommes d'accord avec eux. Par analogie avec le dumping commercial, opération qui consiste à exporter les produits à des prix inférieurs au prix de revient accru d'un bénéfice licite, en vendant, d'autre part, ces mêmes produits sur le marché intérieur à des prix supérieurs au prix de revient accru d'un bénéfice licite, on peut appeler « dumping social » une opération qui consisterait à accroître les chances d'exportation des produits nationaux en diminuant leur prix de revient par l'abaissement des conditions du travail dans les entreprises qui les fournissent ou par le maintien de ces conditions à un niveau bas, si elles y sont déjà. Si cette définition est admise, nous déclarons : il n'y a pas au Japon de dumping social. Les conditions du travail n'ont pas été aggravées dans les grandes usines exportatrices pour diminuer le prix de revient. Au contraire, à mesure que la production y gagnait en rationalisation et en technicité, à mesure que l'écoulement des produits se faisait mieux, ces conditions de travail ont été améliorées. Rien ne nous permet de penser que le mouvement d'amélioration dans ce sens ne continuera pas et que, à mesure que le progrès dans la production, dans l'exportation et dans la prospérité ira de l'avant, l'amélioration des conditions du travail ne marchera pas de pair.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'augmentation des exportations est accompagnée par le relèvement des conditions sociales. Ainsi, parallèlement à une exportation grandissante, on peut constater, non point un abaissement des conditions du travail, mais, ici, une tendance de relèvement, là déjà un relèvement réel.

La Corée industrielle. — L'industrie métallurgique ne s'est pas beaucoup développée jusqu'ici en Corée : la fonderie de Kanjippo était la seule qu'elle possédât. Pourtant cette région renferme beaucoup de mines de fer, mais l'insuffisance des moyens de communication et la faible teneur du minerai constituaient les raisons principales de cette inactivité.

Depuis le commencement du conflit en Chine, le prix du fer a augmenté et, d'autre part, l'amélioration des moyens de communication et l'utilisation de la force électrique ont beaucoup facilité l'exploitation des mines coréennes. L'établissement de plusieurs fonderies est actuellement envisagé ; entre autres, les plus importantes seraient celles de Mitsubishi et de Nittetsou à Seichi. La fonderie de Mitsubishi occuperait une superficie de 100 hectares, et celle de Nittetsou, 400 hectares environ. Ces deux fonderies seraient alimentées par le minerai de fer extrait des mines de Moyamé, dont les réserves sont estimées à 1.200 ou 1.500 millions de tonnes. Bien que sa teneur soit peu élevée (40 p. 100 seulement), ce minerai de fer magnétique est

facile à traiter, ce qui en augmente le rendement.

Outre les deux fonderies déjà mentionnées, la « Compagnie de l'Industrie lourde Nippone » envisage de créer à Joshin une usine pour la fabrication des aciers spéciaux. Une usine de la Compagnie Coréenne de Likien est en voie de construction à Chinnampo; elle aussi produira des aciers spéciaux, ainsi que de l'aluminium et du magnésium. La Compagnie Métallurgique Toyo prévoit la construction d'une usine pour la production de l'aluminium. L'usine Konan, appartenant à la Compagnie du Magnésium du Japon, exploite la mine de Fankawa, dont les réserves sont évaluées à 650 millions de tonnes de magnésium.

D'autre part, le développement de l'industrie de la construction des machines est à signaler. Parmi de nombreux établissements fondés à Séoul, Jensen et Fousan, on peut citer, comme les plus importants, ceux de la Compagnie Coréenne des Perforeuses et de la Compagnie Coréenne de l'Industrie lourde. La Compagnie de Construction Aéronautique Showa et la Compagnie de Construction d'Automobiles prévoient chacune la création d'une nouvelle usine, la première à Heijo et la seconde à Séoul.

Quant à l'industrie chimique, la première branche d'industrie qui se soit développée en Corée, elle continue à progresser. L'usine de Konan est connue pour la production des explosifs et de la soude. Par ailleurs, la Compagnie Coréenne de Charbons entreprend à présent la liquéfaction du charbon. Les usines de Kanébo à Shingishou et à Heijo fabriquent de la soie artificielle. La Compagnie pour le Développement de la Corée Centrale s'occupe de la production des carbures et de l'azote.

Enfin, sur l'initiative des industriels coréens et mandchous, une vaste centrale électrique est en voie de construction au bord de la rivière Yalou. Il est donc permis d'espérer que, lorsque ces travaux seront terminés, l'industrie coréenne sera en mesure de se développer encore davantage.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire Universelle des Arts, des temps primitifs jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Louis RÉAU. Tome IV : *Arts musulmans, Extrême-Orient*. Paris, Armand Colin, 1939, in-4° de X-496 pages avec 353 illustrations et 5 cartes.

Les quatre volumes de l'*Histoire Universelle des Arts*, publiée sous la direction de M. Louis Réau, tiennent le milieu entre les manuels élémentaires, les précis classiques, trop sommaires pour satisfaire les esprits curieux que rebute par ailleurs leur forme ingrate, et les séries considérables de tomes traitant le sujet avec ampleur. Ils ne négligent aucun art digne de ce nom et suivent dans toutes ces manifestations l'évolution de l'art dans tous les pays de l'Ancien Monde, et à toutes les époques. Toutefois

c'est aux manifestations de l'art classique que les rédacteurs de l'ouvrage s'arrêtent surtout; mais le directeur de la publication ne pouvait pas ne pas réserver une place aux arts musulmans et à ceux de l'Extrême-Orient. Cette place, il la leur a faite large, et il a eu raison de se comporter ainsi.

Le tome IV, qui leur est exclusivement consacré, est l'œuvre de quelques-uns des spécialistes les plus qualifiés que possède actuellement la France. M. René Grousset, dont il n'est pas besoin de faire l'éloge, en a écrit l'introduction en montrant de façon très attachante, encore que sommaire, les cadres historiques et l'évolution de l'art en Asie. A M. Georges Salles a échu la lourde et complexe tâche de traiter les arts musulmans — y compris le mauresque et le mongol — aussi multiples que ceux de la chrétienté. M. Philippe Stern a étudié l'art de l'Inde et son expansion vers l'Est : par la route maritime vers l'Insulinde et l'Indochine (ainsi a-t-il indiqué quels liens rattachent l'art javanais, l'art khmer, l'art du Tchampa et celui du Siam à l'art de l'Inde) et par la route terrestre vers le Tibet; mais il ne s'est pas occupé de la pénétration de l'art indien en Asie centrale, laissant à M. J. Hackin (dont on sait les importants travaux dans cette région) le soin de parler des sanctuaires rupestres du pays, comme aussi celui de montrer le contact des influences iraniennes et des influences indiennes en Kachgarie, et la pénétration de l'influence indienne jusque dans un sanctuaire perdu de la Kachgarie orientale, relativement proche de la Chine. C'est à M. Serge Elisséev qu'a incombé la tâche de parler de l'art de la Chine et de celui du Japon. Enfin notre collaboratrice, M^{me} G. de Coral-Rémusat, a consacré quelques pages à ce rameau chinois qu'est l'art annamite et montré qu'il apporte jusqu'à nous, presque intactes, les traditions millénaires de la Chine ancienne.

Si rapide soit-elle — car elle effleure à peine une foule de questions du plus vif intérêt — cette synthèse n'en a pas moins son mérite, ou plutôt ses indéniables mérites. Elle est accompagnée de très nombreuses illustrations, le plus souvent fort belles (quelques reproductions de peintures chinoises sont cependant trop réduites); on aura plaisir à les regarder et à les étudier, comme aussi à lire le texte, très clair et très vivant, qui les accompagne, les commente et en fait comprendre tout l'intérêt. Des bibliographies et un index complètent très heureusement ce beau volume.

H. F.

Chr. MONHEIM : *Colonisation* : principes et réalisations. Anvers-Paris, l'Avenir Belge et Larose, 1937, in-8, de 132 pages avec 11 cartes dans le texte.

Des deux parties de ce bref précis, la première expose successivement les principes fondamentaux sur lesquels repose la colonisation, puis, après en avoir donné la définition, il s'attache à différencier les uns des autres divers types de colonies, et ensuite à résumer dans leurs grandes lignes les systèmes coloniaux appliqués aujourd'hui. Passant alors du domaine théorique aux applications, l'auteur raconte comment, dans le passé, les différents peuples coloniaux ont travaillé à la création d'empires dont il esquisse brièvement, pour terminer, l'étendue actuelle et les ressources. Il est naturel qu'un Belge, un bibliothécaire de l'Université Coloniale de Bruxelles, fasse une place un peu privilégiée à la Compagnie d'Ostende et aussi à l'empire colonial de la Belgique, dont on sait toute l'ampleur; il l'est moins de dire que la France a possédé, en un temps antérieur à 1870, face à Aden, grâce à l'ilot de PÉRIM, un droit de regard sur le trafic entre l'Afrique Orientale et l'Arabie (p. 72).

Le Gérant : F. GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France

GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie française. — Liste des souscripteurs, 6, 42, 82, 122, 186.
 A nos Adhérents, 5, 81, 313.
 A nos Lecteurs, 225, 273.
 Les souscriptions pour 1939, 39.
 Les souscriptions pour 1940, 314.
 Une chaire d'histoire de la Colonisation au Collège de France, 122.

Réunions du Comité. — Réunion du 27 janvier : conférence de M. le gouverneur Pagès sur la Cochinchine, 41. — Réunion du 17 février : conférence du capitaine Rondot sur les Kurdes, 81. — Assemblée générale du 24 mars : exposé de M. R. Saint-Pierre sur l'évolution du conflit sino-japonais, 121. — Réunion du 2 juin : exposé de M. François Chevallier sur le conflit sino-japonais vu du Japon, 185.

Nos Morts. — Le baron Antonin de Mandat-Grancey, 186. — Le lieutenant-colonel de Thomasson, 314.

Questions générales. — *Articles.* — L'Allemagne a-t-elle repris sa marche vers l'Est ? par F. TAILLAR, 42. — Le surpeuplement du Delta tonkinois et l'immigration intercoloniale, par P.-B. DE LA BROUSSE, 130. — L'Indochine et la défense de l'Empire, par P.-B. DE LA BROUSSE, 197. — La justification de l'Empire, par R. C., 274.

Chroniques. — L'Italie et le canal de Suez, 31. — La Compagnie du canal de Suez et le statut du Canal, 111. — L'Italie et le canal de Suez, 144. — L'Italie et le canal de Suez, 176. — Le Congrès colonial de Vienne, 212.

Bibliographie. — *Histoire des Finances coloniales de la France*, par Albert DUCHÊNE, 118. — *Les origines orientales de la guerre mondiale*, par Jean PICHON, 151. — *Traité de l'immigration et de la Greffe interraciale*, par le Dr René MARTIAL, 311. — *Histoire universelle des Arts*, publiée sous la direction de Louis RÉAU ; tome IV, *Arts musulmans, Extrême-Orient*, 346. — *Colonisation. Principes et Réalisations*, par Chr. MONHEIM, 346.

Rapports de l'Asie et de l'Europe. — *Articles.* — Le traité franco-siamois, par P.-B. DE LA BROUSSE, 17. — France et Iran, par Henri MASSÉ, 54. — Le Japon à Haïnan : II. L'occupation japonaise et la France, par P.-B. DE LA BROUSSE, 97. — Le Transiranien et les rapports économiques russo-persans, par J. O. LÉVINE, 126. — L'accord sur Alexandrette, 225. — Les populations du Levant sous mandat français et la Guerre, par H. F., 275. — L'Inde et la Guerre, par Paul MARTIN, 278. — L'Indochine devant la Guerre, par P.-B. DE LA BROUSSE, 281.

Documents. — Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et le Siam, 19. — Arrangement commercial et douanier entre la France et le Siam concernant l'Indochine, 23. — Arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Turquie et la Syrie signé à Ankara le 23 juin 1939 entre la France et la Turquie, et documents annexes portant la même date, 227.

Chroniques. — Consommation du riz indochinois en France, 66. — Reprise des relations franco-iraniennes, 79. — La propagande italienne et le Levant sous mandat français, 111. — La conférence de Londres sur la Palestine, 113. — Revendications italiennes sur la Turquie, 114. — Négociations russo-japonaises sur les pêcheries, 117. — La conférence paléstinienne de Londres, 146. — Relations franco-turques, 147. — Vers un nouveau traité de commerce britannique avec Mascate, 147. — Un accord commercial du Japon avec la France, 148. — L'accord russo-nippon sur les pêcheries, 149. — Une exposition indochinoise à Paris, 173. — La

station Radio-Saïgon, 173. — La propagande étrangère 176. — Islam et Italie, 176. — Le Liban et la crise européenne, 177. — La Turquie et l'axe Rome-Berlin, 179. — Négociations anglo-turques, 179. — Les négociations franco-turques, 179. — Le royaume séoudien et l'accord anglo-italien du 16 avril 1938, 179. — L'accord commercial entre le Japon et la France, 181. — L'Empereur d'Annam en France, 207. — Les accords anglo-transjordanais, 215. — Négociations anglo-turques, 216. — Négociations franco-turques, 216. — Pour l'essor du commerce franco-turc, 267. — Missions militaires française et anglaise à Ankara, 267. — Rapports de la Turquie avec l'Allemagne et avec l'Italie, 267. — Le commerce germano-mandchou, 268. — Nouvel accord commercial franco-japonais, 269. — Loyalisme de la population palestinienne devant la Guerre, 305. — En Transjordanie, 305. — En Irak, 305. — Fidélité de la Turquie à ses engagements, 306. — Une mission française au Yémen, 306. — Les sultans de la côte arabe du Golfe Persique et la Guerre, 306. — Attitude des sultans arabes du protectorat d'Aden, 307. — Respect de la neutralité du Siam, 307. — Un accord nippon-soviétique, 309. — Ratification de l'accord tripartite, 342. — Les négociations turco-soviétiques d'octobre, 342. — Un récent effort allemand en direction des Détroits, 343. — Un traité de commerce turco-lituanien, 343. — Le Japon au B. I. T., 345.

Rapports de l'Asie et de l'Afrique. — *Chroniques.* — Le Congrès interparlementaire du Caire, 143. — Liaison routière Palestine-Egypte, 178. — Une visite du Ministre égyptien des Affaires Étrangères en Turquie, 268. — Exportations du Japon vers le Maroc, 270. — Les commerçants syriens en Guinée française, 341.

Rapports de l'Asie et du Nouveau Monde. — *Articles.* — Le rattachement du Yen japonais au Dollar, par Edouard PAYEN, 332. — Les Etats-Unis et les Philippines, par P.-B. DE LA BROUSSE, 333.

Chroniques. — La question des Philippines et l'opinion américaine, 38. — Attitude du Président Roosevelt et du Peuple américain dans le conflit sino-japonais, 77. — L'Indochine à l'Exposition de San-Francisco, 139. — Japon et Venezuela, 310.

La question du Pacifique. — *Chroniques.* — Contre l'immigration des Asiatiques de l'Extrême-Orient à Tahiti, 33. — L'importation du minerai de fer australien au Japon, 78. — Le commerce du Japon avec la Nouvelle-Calédonie en 1937, 149. — Relations maritimes de la Westralie avec l'Extrême-Orient, 216. — Evolution du commerce ausralo-nippon, 219. — L'importation des débris de fer australiens au Japon, 219. — Exploitation du minerai de fer néo-calédonien par les Japonais, 219. — Succès coloniaux japonais dans le centre du Pacifique, 310.

ASIE FRANÇAISE

(INDOCHINE, ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE)

I. — INDOCHINE

Articles. — Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine, par P.-B. DE LA BROUSSE, 55. — Les Îles Spratly, par B. B., 123. — Le surpeuplement du Delta tonkinois et l'immigration intercoloniale, par P.-B. DE LA BROUSSE, 130. — L'Indochine et la défense de l'Empire, par P.-B. DE LA BROUSSE, 197. — Fiscalité et Production indochinoises, par Z., 235. — L'Indochine devant la Guerre, par P.-B. DE LA BROUSSE, 281. — La topographie indochinoise en 1938, par Edouard DE MARTONNE, 317.

Document. — Arrangement commercial et douanier entre la France et le Siam concernant l'Indochine, 23.

Variété. — L'Archéologie indochinoise et l'École française d'Extrême-Orient, par Gilberte de CORAL RÉMUSAT, 257.

Chroniques. — A. GÉNÉRALITÉS. — Une appréciation siamoise, 26. — L'accès des Indochinois au grade d'officier, 26. — Les recettes du Budget général, 27. — L'utilisation industrielle du latanier, 27. — Inauguration d'une école spéciale agricole, 27. — Le commerce extérieur, 28. — La consommation du riz indochinois en France, 66. — Les lois sociales, 66. — La question de la monnaie, 67. — Un témoignage de Francisque Vial, 68. — Création d'un cadre d'agents sanitaires, 68. — Un office central du Tourisme indochinois, 68. — Application de la réglementation sur la main-d'œuvre contractuelle, 106. — L'industrie du charbon de bois et l'automobile, 106. — L'éducation physique scolaire, 107. — Une visite du Gouverneur général des Straits Settlements, 107. — Les divers budgets indochinois, 137. — La production et la consommation de l'industrie électrique en 1937, 138. — L'œuvre de l'Enseignement privé, 139. — La mort du pape Pie XI, 139. — L'Indochine à l'Exposition de San-Francisco, 139. — Les importations en Nouvelle-Calédonie en 1937, 140. — La balance des Comptes, 171. — Le Crédit artisanal mutuel, 171. — L'enseignement technique, 172. — Une exposition indochinoise à Paris, 173. — L'Empereur d'Annam en France, 207. — Le travail contractuel, 208. — L'école de médecine, 208. — Fermes déclarations au Grand Conseil, 260. — Les relations sino-indochinoises, d'après le *Times*, 261. — Les écoles d'enfants de troupe, 261. — Le départ de M. Brévié, 300. — Arrivée du général Catroux, 300. — L'économie indochinoise en 1938, 300. — Décisions administratives, 336. — L'Indochine économique à la veille de la guerre, 336. — L'amélioration des ports, 336. — La prévoyance sociale, 336. — Loyalisme annamite, 338. — Le onze novembre, 338.

B. COCHINCHINE. — L'Empereur d'Annam à Saïgon, 28. — L'urbanisme à Saïgon, 29. — La culture de l'ananas, 68. — Les colonies de vacances, 69. — Liaison radio-téléphonique Saïgon-Hanoï, 70. — Modernisation des chemins de fer, 108. — L'immigration chinoise, 140. — La situation économique en 1938, 140. — La propriété foncière, 173. — La station Radio-Saïgon, 173. — La situation économique, 209. — Le départ du Gouverneur Pagès, 262. — L'industrie artisanale du tissage, 302. — Au Conseil Colonial, 338.

C. ANNAM. — L'Empereur d'Annam à Saïgon, 28. — Les coopératives agricoles, 29. — Le Crédit agricole mutuel au Binh-Dinh, 69. — Amélioration des accès à Dalat, 69. — L'office du riz, 108. — L'investiture du Prince héritier, 141. — La foire de Hué, 174. — L'Empereur d'Annam en France, 207. — La réforme de l'impôt personnel, 209. — L'Empereur d'Annam à Beyrouth, 212. — La lutte contre le trachome, 262. — Les sentiments patriotiques à la Cour, 338. — L'aide aux industries familiales, 339.

D. TONKIN. — Le X^e Congrès de médecine tropicale, 30. — Développement des cultures secondaires, 30. — Création d'un bureau annexe de l'Inspection du Travail, 70. — Liaison radiotéléphonique Saïgon-Hanoï, 70. — Pour les beaux-arts indochinois, 70. — L'architecture religieuse, 70. — L'électrification, 108. — Grands travaux pour l'agriculture, 141. — L'art de la laque, 141. — Extension des tramways de Hanoï, 174. — Une nouvelle route, 174. — Nouvelles lignes aériennes, 174. — La petite colonisation dans les moyenne et haute régions, 210. — L'École d'Administration indochinoise, 262. — Un centre culturel sino-français, 302. — Sessions des Assemblées locales, 339. — Hôpitaux, infirmeries, maternités, 340.

E. CAMBODGE. — Retour du Résident supérieur Thibaudeau, 71. — L'assistance médicale dans le Haut-Chlong, 71. — Le district minier de Pailin, 109. — La chasse, 142. — La nouvelle année bouddhique, 174. — Inspection des services provinciaux, 175. — Un ministre siamois à Pnompenh, 211. — La presse indigène, 263. — L'industrie de la pêche, 302. — L'École d'art de Pnompenh, 340.

F. LAOS. — Le nouveau résident supérieur, 30. — La première foire-exposition de Vientiane, 31. — La colonisation militaire au Tran-Ninh, 71. — L'agriculture, 110. — Alimentation indigène, 142. — Une mission siamoise, 175. — Visites d'amitié franco-siamoise, 263. — Nouvelle liaison aérienne Siam-Indochine, 263.

G. TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN. — Le mouvement des échanges, 71. — L'hôpital de Fort-Bayard, 175.

II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

Chroniques. — Le budget 175. — La situation économique, 211. — Le problème islamique, 303.

ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, ARABIE, IRAN, AFGHANISTAN)

I. — GÉNÉRALITÉS

Chroniques. — Visite du Prince impérial d'Iran à Beyrouth, 111. — Le Congrès interparlementaire du Caire, 143. — La propagande étrangère, 176. — Islam et Italie, 176. — Le voyage du général Weygand dans le Proche-Orient, 176. — Le Congrès colonial de Vienne, 212. — Visite à Paris du Patriarche Melkite d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient, 212. — Une conférence économique interalliée à Alexandrie, 3.

II. — LEVANT

Généralités. — **Chroniques.** — Projet de fédération arabe, 31. — L'Italie et le canal de Suez, 31. — Le Haut Comité méditerranéen, 72. — L'Italie et le Levant, 72. — Projet de Fédération arabe, 72. — La Compagnie du canal de Suez et le statut du canal, 111. — L'Italie et le canal de Suez, 144. — Un nouveau canal méditerranée-Mer Rouge, 144. — Une route Akaba-Koweit, 144. — L'Italie et le canal de Suez, 176. — Réunion du Conseil du Pacte de Saadabad, 216. — L'Italie et le canal de Suez, 263. — Pour l'élimination de la Turquie des Balkans, 264.

Pays de mandat français. — **Articles.** — L'accord sur Alexandrette, 225. — Les populations du Levant sous mandat français et la Guerre, par H. F., 275. — L'adaptation des États du Levant sous mandat français à la Guerre, 315.

Documents. — Arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Turquie et la Syrie signé à Ankara le 23 juin 1939 entre la France et la Turquie, et documents annexes portant la même date, 227.

Chroniques. — M. Puaux à Beyrouth, 31. — Le ministère libanais, 32. — Au Sandjak d'Alexandrette, 32. — Une déclaration de Mardam Bey, 38. — M. Gabriel Puaux à Beyrouth, 72. — Le ministère libanais, 73. — M. Gabriel Puaux à Damas, 73. — Visite du Prince Impérial d'Iran, 111. — La propagande italienne, 111. — M. Gabriel Puaux en Syrie, 111. — La crise ministérielle en Syrie, 112. — Les grands travaux, 113. — L'estivage en 1938, 113. — La crise ministérielle en Syrie, 144. — M. Puaux à Paris, 145. — Les pétroles libanais, 145. — Liaison ferroviaire entre la Syrie et l'Irak, 147. — Rentrée de M. Puaux à Beyrouth, 177. — Le Liban et la crise européenne, 177. — La crise nationaliste en Syrie, 177. — Le Congrès Eucharistique de Beyrouth, 212. — L'Empereur d'Annam à Beyrouth, 212. — Accords commerciaux avec la Palestine et la Transjordanie, 212. — Le port aérien de Beyrouth, 212. — Les pétroles libanais, 213. — La crise politique en Syrie, 213. — La situation politique en Syrie, 264. — Le voyage du roi Fayçal II d'Irak, 266. — La reprise de la sériciculture au Liban, 266. — Le général Weygand « commandant en chef des forces françaises de l'Orient méditerranéen », 303. — Les suites de la mobilisation générale, 304. — L'accord tripartite d'Ankara et l'économie syrienne, 341. — Suppression de l'octroi entre Syrie et Liban, 341. — Les commerçants syriens en Guinée française, 341.

Bibliographie. — *Le désastre d'Alexandrette (1934-1938)*, par Paul du VÉOU, 38. — *Les vents de sable du désert de Syrie*, par Ch. COMBIER, S. J., 182. — *La vérité sur le problème syrien*, 222. — *Les relations de la France et de la Syrie*, 271.

Pays de mandat britannique et Irak. — **Chroniques.** — La révolte de Palestine, 33. — La situation intérieure en Irak, 33. — Les pétroles irakiens, 33. — La situation en Palestine, 74. — La session parlementaire en Irak, 74. — La conférence de Londres, 113. — La situation en Palestine, 113. — Les victimes des troubles en 1938, 113. — Dissolution du Parlement irakien, 114. — La conférence de Londres, 146. — La situation en Palestine, 146. — Les victimes du terrorisme, 146. — En marge du terrorisme palestinien, 146. — Mort du roi de l'Irak, 146. — Liaison ferroviaire entre la Syrie et l'Irak, 147. — Le problème judéo-arabe, 178. — Le terrorisme en Palestine, 178. — Liaison routière Palestine-Egypte, 178. — La récolte des agrumes, 178. — Remaniements ministériels en Irak, 178. — Un nouveau port dans le Golfe Persique, 179. — Un religieux français archevêque de Bagdad, 179. — Accords commerciaux de la Palestine et de la Transjordanie avec les États sous mandat français, 212. — Le problème judéo-arabe, 213. — Caractères de la révolte palestinienne, 214. — Les accords anglo-transjordaniens, 215. — Un discours de Nouri Pacha Saïd, 215. — Le voyage du roi Fayçal II d'Irak au Liban, 266. — Le problème palestinien, 266. — L'Irak foyer d'arabisme, 267. — L'apaisement en Palestine, 305. — Le loyalisme de la population,

305. — En Transjordanie, 305. — En Irak, 305. — Relations avec la Saoudie, 306. — L'apaisement en Palestine, 341. — Pour l'assainissement de la région du Houlé, 342. — La Transjordanie et la Guerre, 342. — L'adaptation de l'Irak à l'état de guerre, 342.

Bibliographie. — *Géographie de la Palestine*, par le P. F.-M. APPEL, t. II (H. F.), 119.

Turquie. — *Articles.* — Ataturk, par F. TAILLAR, 6. — Le président Inonu, par ***, 160. — L'accord sur Alexandrette, 225.

Documents. — Arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Turquie et la Syrie signé à Ankara, le 23 juin 1939 entre la France et la Turquie, et documents annexes portant la même date, 227.

Chroniques. — Le nouveau ministère, 33. — La politique financière, 33. — Remaniement ministériel, 74. — M. Massigli à Ankara, 114. — Revendications italiennes, 114. — Les élections législatives, 147. — Les relations franco-turques, 147. — La Turquie et l'axe Rome-Berlin, 179. — Négociations anglo-turques, 179. — Les négociations franco-turques, 179. — La révolte kurde du Dersim, 179. — Négociations anglo-turques, 216. — Négociations franco-turques, 216. — Remaniement ministériel, 216. — Un accord commercial turco-nippon, 218. — Pour l'élimination de la Turquie des Balkans, 264. — Après la signature des accords du 23 juin, 267. — Le rattachement du Sandjak d'Alexandrette, 267. — Pour l'essor du commerce franco-turc, 267. — Missions militaires française et anglaise à Ankara, 267. — Rapports avec l'Allemagne et avec l'Italie, 267. — Une visite du Ministre égyptien des Affaires Etrangères, 268. — Fidélité aux engagements pris, 306. — Progrès économiques, 306. — Pour la défense nationale, 306. — L'accord tripartite d'Ankara et l'économie syrienne, 341. — Ratification de l'accord tripartite, 342. — Les négociations turco-soviétiques d'octobre, 342. — Un récent effort allemand en direction des Détroits, 343.

Bibliographie. — *La Turquie : passé et présent*, par Marcel CLERGET, 222.

Chypre. — *Chronique.* — L'équipement militaire, 114.

III. — ARABIE

Article. — Aden et Cheikh-Saïd, 124.

Variété. — Sous un parasol rouge, par P. M., 207.

Chroniques. — Une route Akaba-Koweït, 144. — Vers un nouveau traité de commerce britannique avec Mascate, 147. — Découverte de pétrole en Hasa, 147. — Le royaume séoudien et l'accord anglo-italien du 16 avril 1938, 179. — Relations de l'Irak avec la Saoudie, 306. — Une mission française au Yémen, 306. — Les sultans de la côte arabe du Golfe Persique et la guerre, 306. — Attitude des sultans arabes du protectorat d'Aden, 307. — Une mission diplomatique saoudienne à Paris, 343.

Bibliographie. — *L'exploration de l'Arabie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par R. H. KIERNAN, 151.

IV. — IRAN

Articles. — France et Iran, par Henri MASSÉ, 54. — Le Transiranien et les rapports économiques russo-persans, par J. O. LÉVINE, 126.

Chroniques. — Reprise des relations franco-iraniennes, 79. — Visite du Prince impérial à Beyrouth, 111. — Au mariage du Prince impérial, 144. — Réunion du Conseil du Pacte de Saadabad, 216.

EXTRÊME-ORIENT

I. — GÉNÉRALITÉS

Chroniques. — Contre l'immigration des Asiatiques de l'Extrême-Orient, 33. — Les idées du Gouvernement nippon sur la politique japonaise en Extrême-Orient, 115. — Relations maritimes avec l'Australie Occidentale, 216. — Recensement chinois hors de Chine, 344.

II. — SIAM

Article. — Le traité franco-siamois, par P.-B. DE LA BROUSSE, 17.

Documents. — Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et le Siam, 19. — Arrangement commercial et douanier entre la France et le Siam concernant l'Indochine, 23.

Chroniques. — Une appréciation siamoise sur l'Indochine, 26. — Le concours technique du Japon au Siam, 118. — Un ministre siamois à Pnompenh, 211. — Visites d'amitié franco-siamoise, 263. — Nouvelle liaison aérienne Siam-Indochine, 263. — La fête nationale, 268. — Le Taï Land, 268. — Respect de la neutralité du Siam, 307.

III. — CHINE

Articles. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 24. — Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine, par P.-B. DE LA BROUSSE, 55. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 59. — Les constructions de chemins de fer en Chine, par François DE LA BROUSSE, 61. — La guerre sino-nipponne : I. La situation militaire en Chine, par Henri BRENIER, 82. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 92. — Le Japon à Haïnan : I. L'île de Haïnan, par Cl. MADROLLE, 94 ; II. L'occupation japonaise et la France, par P.-B. DE LA BROUSSE, 97. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 136. — L'évolution du conflit sino-japonais, par R. SAINT-PIERRE, 153. — La guerre sino-nipponne : II. La situation politique en Chine, par Henri BRENIER, 163. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 169. — Dix mois de mission sanitaire dans le Sud de la Chine, par le Médecin-Inspecteur général LASNET, 203, 241, 296. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 238. — Le dollar chinois, par Edouard PAYEN, 240. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 283. — La guerre sino-nipponne, par Henri BRENIER : III. La situation économique et financière en Mandchourie et en Chine occupée, 292. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 321. — La guerre sino-nipponne, par Henri BRENIER, III : La situation économique et financière en Chine non occupée et dans l'ensemble de la Chine, 323.

Variété. — A la recherche du Dalaï-Lama, par P. M., 335.

Chroniques. — Propagande anticommuniste, 34. — La houille, 34. — Pour le bloc Japon-Chine-Mandchoukouo, 35. — Les finances du Kouomintang, 74. — Les émigrés chinois et la guerre, 75. — Le Mandchoukouo et les Puissances, 75. — Les initiatives du Sud-Mandchourien, 76. — Développement économique de la Mongolie intérieure, 76. — Attitude du Président Roosevelt et du Peuple américain dans le conflit sino-japonais, 77. — L'activité économique, 114. — Grands travaux publics au Kansou, 115. — L'immigration chinoise en Cochinchine, 140. — Le relèvement de Changhaï, 147. — L'avenir du port de Takou, 148. — Le développement de la navigation aérienne, 148. — Destruction de la pêche dans le Sud, 180. — La banque de la Chine Centrale, 180. — L'immigration japonaise au Mandchoukouo, 180. — La presse chinoise à Tchongking, 216. — Le mouvement ouvrier, 217. — Développement de Dairen, 217. — Importance respective des colonies chinoise et japonaise aux Indes néerlandaises, 221. — Attitude de la colonie chinoise des Indes néerlandaises dans le conflit sino-japonais, 222. — Les relations sino-indochinoises d'après le *Times*, 261. — La mobilisation générale au Mandchoukouo, 268. — Le commerce germano-mandchou, 268. — Construction d'un canal en Mandchourie, 269. — La mobilisation spirituelle, 307. — Le coopératisme dans la nouvelle industrie, 307. — La fabrication des masques à gaz, 308. — Le développement de la Chine du Nord, 308. — Le futur Pékin, 309. — Résultats de l'activité du Sud-Mandchourien, 309. — Un recensement de la population japonaise en Chine, 309. — Chiffres de population et de commerce, 344. — Situation des cotonnades, 344.

Cartes. — Carte routière du Yunnan, 57. — Carte générale de la Chine, 84-85. — Haïnan et le golfe du Tonkin, 94.

Bibliographie. — *Géographie commerciale de la Chine*, par le R. P. René JOÛON (H. F.), 78. — *La Chine hermétique*, par le Dr J. J. MATIGNON, 222. — Publications relatives au conflit sino-japonais : publications pro-chinoises, 223.

IV. — JAPON

Articles. — Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M., 24, 59, 92, 136, 169, 201, 241, 283, 321. — La guerre sino-nipponne, par Henri BRENIER. I. La situation militaire en Chine, 82 ; II. La situation politique au Japon, 247 ; III. La situation politique et financière au Japon, 285. — Le Japon à Haïnan : II. L'occupation japonaise et la France, par P.-B. DE LA BROUSSE, 97. — L'Axe Berlin-Tokio. La

marche du Japon vers l'Ouest, par F. TAILLAR, 99. — L'évolution du conflit sino-japonais, par R. SAINT-PIERRE, 153. — Le conflit sino-japonais vu du Japon, par François CHEVALIER, 186. — Le rattachement du yen japonais au dollar, par Edouard PAYEN, 332.

Variété. — Comment les soldats japonais partent pour la Chine et comment ils en reviennent, par P. M., 26.

Chroniques. — Le nouveau cabinet, 34. — Pour le bloc Japon-Chine-Mandchoukouo, 35. — La radiodiffusion, 36. — La Corée économique, 36. — Attitude du Président Roosevelt et du Peuple américain dans le conflit sino-japonais, 77. — L'importation du minerai de fer australien, 78. — Les idées du Gouvernement sur la politique japonaise en Extrême-Orient, 115. — Formosans et Coréens devant le conflit, 117. — Négociations russo-japonaises sur les pêcheries, 117. — La question des îles sous mandat, 118. — Le concours technique au Siam, 118. — La production du menthol, 118. — Un accord commercial avec la France, 148. — L'accord sur les pêcheries, 149. — Le commerce avec la Nouvelle-Calédonie en 1937, 149. — L'immigration japonaise au Mandchoukouo, 180. — Le budget, 181. — L'accord commercial avec la France, 181. — Progrès de la marine marchande, 181. — Le cinéma, 182. — Une « Compagnie du Riz », 217. — Un accord commercial turco-nippon, 218. — Un succès industriel : la fibre artificielle, 218. — Exploitation du fer néo-calédonien, 219. — Evolution du commerce australo-nippon, 219. — L'importation des débris de fer australiens, 219. — Importance respective des colonies chinoise et japonaise aux Indes néerlandaises, 221. — Nouvel accord commercial avec la France, 269. — La production de la gélatine, 269. — Contre le tabac étranger, 270. — Exportations vers le Maroc, 270. — Progrès de la tuberculose, 270. — A la croisée des chemins, 270. — Un recensement de la population japonaise en Chine, 309. — Un accord nipposoviétique, 309. — Japon et Venezuela, 310. — Succès coloniaux dans le centre du Pacifique, 310. — Le Japon au B. I. T., 345. — La Corée industrielle, 345.

ASIE ANGLAISE

Articles. — La nouvelle constitution de l'Inde, par Paul MARTIN : II. La Fédération, 13 ; III. Le secrétaire d'Etat, 15 ; IV. Relations entre la Fédération, les Provinces et les Etats, 16. — Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine, par P.-B. DE LA BROUSSE, 55. — Un Etat indien modèle : Mysore, par P. M., 161. — La nouvelle constitution de l'Inde, par Paul MARTIN : V. Les services de la Couronne, 193 ; VI. Chemins de fer, 195 ; VII. Mesures transitoires, 195 ; Appendice (étendue des pouvoirs législatifs des Chambres provinciales), 196. — L'Inde et la Guerre, par Paul MARTIN, 278.

Chroniques. — A. EMPIRE DES INDES. — Le loyalisme des Princes, 150. — Le Parlementarisme dans les Etats indigènes, 219.

B. BIRMANIE. — Les ravages des rats, 150.

C. ETABLISSEMENTS DES DÉTROITS. — Une visite du Gouverneur général des Straits Settlements en Indochine, 107. — Etablissement de la conscription en cas de guerre, 310.

D. HONGKONG. — La fabrication des masques à gaz, 308.

E. ADEN. — Attitude des sultans arabes du protectorat d'Aden, 307.

ASIE RUSSE

Chroniques. — A. SIBÉRIE. — Le Vladivostok actuel, 37. — Nouveaux gisements de pétrole, 38. — Dans le territoire d'Extrême-Orient, 220. — Le « foyer israélite » de Sibérie, 220. — Pour la colonisation de l'Est de la Sibérie, 270.

AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE, NOUVELLE-ZÉLANDE, MICRONÉSIE ET POLYNÉSIE)

Insulinde. — *Chroniques.* — Importance respective des colonies chinoise et japonaise aux Indes néerlandaises, 221. — Attitude de la colonie chinoise des Indes néerlandaises dans le conflit sino-japonais, 222.

Iles Philippines. — *Article.* — Les Etats-Unis et les Philippines, par P.-B. DE LA BROUSSE, 333.

Chroniques. — La question des Philippines et l'opinion américaine, 38. — La question de l'indépendance politique et celle des rapports économiques, 182. — Succès coloniaux japonais dans le centre du Pacifique 310.

Australie. — *Chroniques.* — L'importation du minerai de fer australien au Japon, 78. — Relations maritimes de la Westralie avec l'Extrême-Orient, 216. — Evolution du commerce australo-nippon, 219. — L'importation des débris de fer australiens au Japon, 219.

Polynésie. — *Chroniques.* — Contre l'immigration des Asiatiques de l'Extrême-Orient, 33. — Les importations de l'Indochine en Nouvelle-Calédonie en 1937, 140. — Le commerce du Japon avec la Nouvelle-Calédonie en 1937, 149. — Exploitation du minerai de fer néo-calédonien, par le Japon, 219.

**RETRO
NEWS**

CASE A LOUER

**SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE
& DES ALLUMETTES**

Usines : **BENTHUY** (Nord-Annam) - **HANOI** (Tonkin)

Siège Administratif : 74, Rue Saint-Lazare - PARIS

AVIS

**NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA
LOTÉRIE NATIONALE**

A dater de la 18^e Tranche 1939
et pendant le cours de l'année 1940

A CHAQUE TRANCHE

1 Lot de 5.000.000 de Frs.	10 Lots de 100.000 Frs.
2 Lots de 1.000.000 de Frs.	20 Lots de 50.000 Frs.
4 Lots de 500.000 Frs.	100 Lots de 10.000 Frs.

et plus de 210.000 autres lots

1.000.000 SEULEMENT DE BILLETS

AU LIEU DE 1.500.000

donc, toujours 1 chance sur 5 de gagner et

50 % DE CHANCES

Supplémentaires de gagner **LES GROS LOTS**

ET LE PRODUIT NET DE LA LOTÉRIE NATIONALE EST
TOUJOURS AFFECTÉ AUFONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de
toutes autres entreprises de travaux publics, minières, com-
merciales ou industrielles et toutes entreprises de transport
— sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

**SOCIÉTÉ ANONYME DES
Etablissements L. DELIGNON**

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

**Suraliment
idéal**
associé au
lait à la
crème, au beurre
au jaune d'œuf
elle suralimente
sans fatiguer
**la banane
française**
bien mûre




Buvez du Thé français
— en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Moïs"

(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,
un seul thé, le meilleur, le thé produit
sur les "Plateaux Moïs", dans les

Plantations de la C^o Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Moïs",
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv.: 52-01)

**Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH**

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE = ET DU LIBAN =

Société Anonyme au Capital de 38.250.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS-8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52-297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib,
Kamechlié, Lattaquieh, Soueida,
Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Baalbeck, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.
Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU (TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 25 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)

Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R.C. N° 48.883